

Assemblée Générale Ordinaire Humanis Prévoyance 30 juin 2015

Lieu de réunion : Espaces Cap 15
1/13 Quai de Grenelle
75015 PARIS

Réunions préparatoires :

- *Collège Adhérents : 30 juin - 11h00*
- *Collège Participants : 30 juin - 10h30*

Déjeuner : 12h30

Assemblée Générale Ordinaire : 14h30



Ordre du jour

HUMANIS PREVOYANCE

Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2015

- 1. ALLOCUTION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL**
- 2. ACTIVITE ET COMPTES DE L'EXERCICE 2014 HUMANIS PREVOYANCE**
 - 2.1 Rapport de gestion de l'exercice 2014 p.8
 - 2.2 Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 p.47
 - 2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2014
 - 2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées p.84
 - 2.5 Rapport sur les opérations d'intermédiation et la délégation de gestion p.91
 - 2.6 Votes des résolutions sur l'activité et les comptes de l'exercice 2014
- 3. COMPTES COMBINES 2014**
 - 3.1 Rapport de gestion du périmètre de combinaison 2014 p.100
 - 3.2 Comptes combinés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 p.123
 - 3.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes combinés 2014
 - 3.4 Vote de la résolution sur les comptes combinés de l'exercice 2014
- 4. NON RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DONT LE MANDAT VIENT A ECHEANCE EN 2015**
- 5. AUTORISATION D'EMISSION DE TITRES SUBORDONNES P.178**

HUMANIS PREVOYANCE

RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire

du 30 juin 2015

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, sur présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour la gestion de l'Institution en ce qui concerne l'exercice 2014.

DEUXIEME RESOLUTION – APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, l'Assemblée générale approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

L'Assemblée générale, sur proposition faite par le Conseil d'administration, et après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 fait ressortir un résultat bénéficiaire de 12 339 106,98 €, approuve l'affectation du résultat comme suit :

Dotation réserve du fonds paritaire de garantie	15 351,00 €
Report à nouveau débiteur	+12 323 755,98 €

QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DU RAPPORT SUR L'INTERMEDIATION ET LA DELEGATION DE GESTION

L'Assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'administration dans lequel il est rendu compte des opérations d'intermédiation et de délégation de gestion de l'Institution.

CINQUIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES COMBINES

L'Assemblée générale, sur présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes combinés de l'exercice 2014 et du rapport du Commissaire aux comptes sur ces comptes combinés, approuve, dans toutes leurs parties, les comptes combinés de l'exercice clos au 31 décembre 2014, et le rapport de gestion sur les comptes combinés, tels qu'ils lui ont été présentés.

SIXIEME RESOLUTION – NON RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler et de ne pas remplacer les commissaires aux comptes d'Humanis Prévoyance dont les mandats arrivent à échéance à l'assemblée générale du 30 juin 2015 à savoir:

- la société MAZARS en qualité de commissaires aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Olivier LECLERC
- et Monsieur Michel BARBET-MASSIN en qualité de commissaires aux comptes suppléant.

SEPTIEME RESOLUTION – AUTORISATION D'EMISSION DE TITRES SUBORDONNES

L'Assemblée générale des membres adhérents et participants approuve la décision de recourir à l'émission de titres subordonnés remboursables dans l'objectif de renforcer les fonds propres de l'institution. Cette décision vient en complément du plan de redressement et de développement qui demeure une priorité notamment au travers du programme d'efficacité et de compétitivité engagé pour baisser les charges d'exploitation.

Après approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, conformément aux articles R.931-3-47 et R.931-3-51 du code de la sécurité sociale, l'Assemblée générale des membres adhérents et participants autorise de recourir à l'émission en une ou plusieurs fois de titres subordonnés remboursables et délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'époque qu'il appréciera, sans toutefois excéder le délai de 2 ans, en application de l'article R.931-3-51 du code de la sécurité sociale, à l'émission de titres subordonnés remboursables présentant les caractéristiques principales décrites ci-après :

- (i) les titres seront libellés en euros et d'une valeur nominale totale ne pouvant excéder trois cents millions (300.000.000,00) d'euros ;
- (ii) Le paiement du principal et des intérêts sur les titres sera subordonné. En cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement des titres en capital et intérêts n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, les créanciers chirographaires et les créanciers subordonnés dont la créance est d'un rang supérieur à celle des titres. Le porteur de titre sera remboursé à égalité de rang avec tous les autres titres ou emprunts subordonnés de même rang qui pourraient être émis par Humanis Prévoyance mais en priorité sur les titulaires de prêts participatifs, de titres participatifs et de titres ou emprunts subordonnés de dernier rang ;
- (iii) les titres porteront intérêt à taux fixe, ce taux ne pouvant dépasser un taux équivalent à la somme du taux *mid-swap* augmenté d'une marge de 500 points de base par an sur la base d'un prix d'émission de 100% de la valeur nominale. Le taux *mid-swap* (qui correspond au taux de milieu de marché du swap contre Euribor pour une échéance correspondant à l'échéance prévue de l'émission) sera relevé sur la page écran Bloomberg ou Reuters au moment de la fixation définitive par le Conseil d'Administration des modalités financières précises de l'émission. L'émetteur aura une obligation de reporter le paiement des intérêts dans certaines hypothèses pour des raisons réglementaires et notamment dans l'hypothèse où l'émetteur ne satisferait pas à certaines exigences en matière prudentielle ;
- (iv) Les titres seront émis pour une durée maximale de douze (12) ans, sans pouvoir être inférieure à dix (10) ans. Le remboursement des titres devra être reporté dans certaines hypothèses pour des raisons réglementaires et notamment dans l'hypothèse où l'émetteur ne satisferait pas à certaines exigences en matière prudentielle ;

- (v) l'émetteur disposera d'une option de remboursement anticipé (a) pour des raisons fiscales, (b) dans l'hypothèse où l'émetteur ne pourrait plus traiter les titres au moins comme des fonds propres de base de niveau 2 pour les besoins du calcul de sa marge de solvabilité, (c) afin de racheter les titres restants en circulation lorsque 80% ou plus des titres en montant principal ont été rachetés ou annulés dans les conditions fixées par le contrat d'émission, sous réserve dans chaque cas de l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- (vi) les titres seront régis par le droit français.

HUITIEME RESOLUTION – POUVOIR DONNE POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée générale des membres adhérents et participants confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.



1. Allocution du Président et du Directeur Général



2. Activité et comptes de l'exercice 2014 Humanis Prévoyance

- 2.1 Rapport de gestion de l'exercice 2014
- 2.2 Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- 2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2014
- 2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 2.5 Rapport sur les opérations d'intermédiation et la délégation de gestion
- 2.6 Votes des résolutions sur l'activité et les comptes de l'exercice 2014



2.1 Rapport de gestion de l'exercice 2014



COMPTES 02/2015 INDÉFINI

Assemblée Générale Ordinaire

Humanis Prévoyance

30 juin 2015

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION : LE GROUPE HUMANIS	2
1.1.	FAITS MARQUANTS 2014	2
1.2.	EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	5
II.	LA GOUVERNANCE D'HUMANIS PREVOYANCE	10
2.1.	INSTANCES DE L'INSTITUTION :	10
2.1.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU	10
2.1.2.	COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL	12
2.1.3.	LES TRAVAUX DES INSTANCES	14
III.	L'ACTIVITE D'ASSUREUR	15
3.1.	ACTIVITE COMMERCIALE	15
3.2.	GESTION ET QUALITE DE SERVICES	17
3.2.1.	LA QUALITE DE SERVICE CLIENTS	17
3.3.	ACTION SOCIALE, INGENIERIE ET ENTREPRENEURIAT SOCIAL	21
3.3.1.	L'ACTION SOCIALE HUMANIS PREVOYANCE	21
3.3.2.	L'ACTION SOCIALE SECTION OCIRP	23
3.4.	LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ASSUREUR	24
3.5.	PROGRAMME DE RETABLISSEMENT ACPR	26
IV.	COMPTES 2014	28
4.1.	COMPTE DE RESULTAT	28
4.2.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2014	33
4.3.	MARGE DE SOLVABILITE	34
V.	RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	34
	CONCLUSION / PERSPECTIVES	35

I. INTRODUCTION : LE GROUPE HUMANIS

Faits marquants 2014

2014 a été marquée par des avancées nombreuses dans tous les métiers dans un contexte de très fortes évolutions économiques et réglementaires (Santé, Prévoyance, Solvabilité II, Déclaration Sociale Nominative, évolutions fiscales en retraite) sur fond de croissance économique quasi-nulle et de forte baisse des taux d'intérêts ayant des effets négatifs sur les comptes du groupe.

Une année de clarification et d'enrichissement de la vision cible du groupe

L'Assemblée générale du groupe de juin 2014 a adopté les orientations politiques et stratégiques du groupe. Ont d'abord été rappelées les valeurs partagées : Economie sociale et solidaire, Paritarisme et Mutualité, Valeurs de la protection sociale (éthique, caractère non lucratif, vocation sociale), place centrale des clients, des actifs et des allocataires, développement rentable dans la durée, entrepreneuriat et contrat social, transparence dans le fonctionnement et gouvernance exemplaire, ouverture sur le monde extérieur.

A ensuite été précisé ce qui définit et différencie Humanis. Acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, Humanis protège les personnes et leurs familles tout au long de la vie, en particulier dans les domaines de la retraite, de la santé, de la prévoyance, de l'épargne, de la dépendance et de l'action sociale. Humanis construit et gère des solutions de services et d'assurances aux personnes larges et innovantes, collectives et individuelles, est fortement ancré dans des territoires, y compris Outre-Mer. Humanis, a une activité à l'international, notamment pour la protection des expatriés, dispose d'un réseau riche et diversifié de partenaires et est le plus ouvert sur l'extérieur de tous les GPS. Humanis est un groupe structuré de protection sociale fédérant des entreprises paritaires - organisations patronales et organisations syndicales - et mutualistes, à but non lucratif, est convaincu qu'il faut placer l'attention aux personnes au cœur de ses actions et recherche la performance sociale et économique dans la durée.

Fort d'une marque au potentiel exceptionnel, de la confiance de plus de 10 millions de personnes et de la fidélité des personnes qu'il protège, de positions de marché et de savoir-faire, « d'usines tertiaires » de premier plan, d'une offre complète de produits et de services, d'une couverture de l'ensemble des canaux de distribution et des segments de clients, Humanis a adopté une vision à long terme permettant de développer l'agilité d'Humanis pour anticiper les évolutions structurelles : Silver Economie, Europe, protection sociale, ruptures technologiques, mutations sociétales, développement durable :

CONTRIBUER A BATIR LES SOLUTIONS D'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE RESPONSABLE ET INNOVANTE DES PERSONNES TOUT AU LONG DE LA VIE

Sur le fondement de cette vision à long terme, pour ses clients, pour ses partenaires et pour les régimes sous délégation de gestion, Humanis bâtira, gèrera et distribuera dans la durée une gamme de produits et de services collectifs et individuels, développés en tant que de besoin en architecture ouverte.

Pour progresser dans la mise en œuvre de cette vision, les étapes 2014-2018 ont été ordonnancées autour de quatre axes clefs : Construire "Humanis en grand" ¹, Redresser Humanis et porter la gestion active des risques au niveau des toutes meilleures pratiques dans la perspective de Solvabilité II², Développer tout le potentiel « d'Humanis en grand » paritaire et mutualiste en architecture ouverte aux partenariats³, Bâtir l'avenir en pensant plus loin⁴.

Une année d'accélération de la construction et de poursuite du redressement opérationnel et économique

L'année 2014 a été marquée par deux thèmes dominants, ceux de l'accélération de la construction juridique et opérationnelle du groupe et de la poursuite du redressement opérationnel et économique.

Dans un contexte de mutations de l'environnement en retraite complémentaire et de plan d'économies sur fond d'audit de la Cour des Comptes, les institutions Arrco et Agirc du groupe Humanis ont donné naissance à Humanis Retraite Arrco (issue de la fusion d'Abelio, Irneo et Novalis Retraite Arrco) et Humanis Retraite Agirc (issue de la fusion d'Altea, CGRCR et Novalis Retraite Agirc). Ces nouvelles institutions permettent la mise en commun de nombreuses expertises au service des entreprises et des personnes protégées. Elles ont notamment déjà donné lieu au déploiement et à la convergence de 19 Usines Retraites vers deux UR, programme sans équivalent dans l'univers Agirc Arrco.

En Santé Prévoyance, tout en préparant Solvabilité II, de grands travaux ont été menés pour fusionner Cria Prévoyance – institution dédiée au monde agricole – et Carcel Prévoyance – institution dédiée à l'enseignement privé – avec Humanis Prévoyance et y transférer le portefeuille du Groupement National de Prévoyance (GNP). Ces opérations renforcent et consolident l'activité Assurance de personnes du groupe Humanis et donnent par la même occasion une envergure significative à Humanis Prévoyance dans le paysage assurantiel français. 2014 a vu par ailleurs la

¹ Développer une culture d'entreprise autour de l'Engagement, de l'Ambition et du Partage en mobilisant toutes les ressources de l'intelligence collective en réseaux, Positionner le client au centre de nos préoccupations, Optimiser la capacité commerciale - construire une forte notoriété d'Humanis, consolider et bâtir les ancrages territoriaux forts d'Humanis...- Optimiser les méthodes, processus et règles du jeu pour sécuriser nos cœurs métiers - résoudre les difficultés opérationnelles issues de la fusion, bâtir les méthodes, les processus et les règles du jeu "d'Humanis en grand" avec un objectif d'excellence industrielle, bâtir les schémas directeurs de nos "infrastructures" (SI, immobilier).

² Reconstituer les fonds propres d'Humanis, Réduire les frais de fonctionnement et facturer nos frais de gestion, Concevoir un dispositif Solvabilité II simple et positif pour nos fonds propres, Développer une culture de résultats et des risques, et une culture juridique et fiscale.

³ Enrichir les partenariats actuels (notamment via son pôle mutualiste), Renforcer notre capacité d'influence et peser sur le marché (garantir la satisfaction des clients, des actifs et des allocataires en leur apportant des produits et services de qualité, innovants et à valeur ajoutée croissante), Renforcer la satisfaction des clients entreprises et individuels, Renforcer notre position d'acteur incontournable en santé, Développer le multi-équipement autour de l'une des gammes de produits d'assurance et de services la plus large du secteur.

⁴ Développer la notoriété de la marque Humanis, Développer l'offre de produits et de services en anticipant les évolutions structurelles, Construire une stratégie digitale d'Humanis, Développer l'Open innovation en architecture ouverte et proposer des services innovants.

poursuite du redressement des portefeuilles dans un contexte défavorable de taux d'intérêts bas et de fort impact sur les charges d'exploitation du départ de McM début 2014. 2014 a aussi vu la préparation de la généralisation de la complémentaire santé dans le cadre du programme Cap Santé réunissant les assureurs mutualistes et paritaires du groupe et des succès commerciaux notables comme le gain des appels d'offres de Renault et de la RATP.

En Action Sociale, a été inauguré le centre de prévention Agirc Arrco de Bordeaux piloté par Humanis et a été posée la première pierre de la future nouvelle résidence Clémenceau à Bezannes dans l'agglomération de Reims. A également été réuni pour la première fois le réseau des bénévoles d'Humanis.

En Epargne, 2014 a vu la mise en place d'Interexpansion-Fongépar et d'Humanis Gestion d'Actifs, le développement commercial de R2E et, après l'adhésion de Groupama, celle d'AG2R La Mondiale au GIE GES.

En ce qui concerne les partenariats stratégiques, Humanis a développé ses actions communes avec ses partenaires Apicil, Axa, Crédit Agricole Assurances, CNP et Thémis.

Tous ces chantiers se sont accompagnés de très nombreuses réorganisations opérationnelles, dont celle de la Gestion Santé Prévoyance et de la DSI, et relocalisations d'équipes (plus de 2 000 déménagements en 2014), de la signature de 14 accords dans le cadre de l'U.E.S en vue de créer un statut commun, de l'harmonisation du référentiel des emplois et de la création du nouveau contrat santé et prévoyance, et de la mobilisation de près de 2 000 collaborateurs du groupe lors de La Semaine du bien vivre ensemble et de la mise au point de la charte des comportements managériaux autour des trois valeurs communes des collaborateurs, l'Ambition, l'Engagement et le Partage.

Une année de modernisation accélérée et de préparation de l'avenir en stimulant l'innovation sous toutes ses formes

Humanis s'efforce de comprendre les mutations à venir de la protection sociale dans un environnement technologique de transition fulgurante porteur de défis sans précédents. Outre cette compréhension des enjeux, Humanis prépare les collaborateurs du groupe à un environnement où la mobilisation de l'intelligence collective sera décisive.

C'est ainsi notamment qu'ont été lancées des démarches de réseaux apprenants, notamment sur les Clients, que les orientations politiques et stratégiques ont été largement partagées à travers une communication interne pédagogique et ludique, qu'un projet stratégique territorial Humanis Nord Pas de Calais 2018 a été bâti, et qu'un Challenge Innov'Action a rencontré un véritable succès avec 97 idées et 2000 votants pour le « coup de coeur ».

Enfin, le Groupe a repris les actions de construction de sa notoriété avec la campagne multimédia sur le thème « Qui a dit que... », qui a suscité l'envie d'en savoir plus sur Humanis auprès de ses clients et des prospects, a contribué à installer un univers propre à la marque, et a préparé son lancement début 2015 sur les réseaux sociaux dans un contexte où ses sites Internet reçoivent chaque jour 8 000 visites.

Evolution de l'environnement

Actualité réglementaire du métier de l'assureur

L'actualité législative et réglementaire a été particulièrement riche cette année pour les Institutions de prévoyance.

La loi de finances pour 2014 a modifié l'article 83-1° quarter du Code général des impôts en intégrant la part patronale finançant un régime frais santé collectif obligatoire au revenu imposable des salariés. Cette mesure a pris effet au titre de l'imposition des revenus 2013.

La loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014 complétée par le décret n°2014-1081 du 24 septembre 2014, a introduit le concept d'actions de groupe en droit français. Il s'agit d'une procédure permettant, de manière collective, à des consommateurs représentés par des associations de mettre en cause des entreprises ne respectant pas leurs obligations légales ou contractuelles, ce qui doit faciliter leur demande de réparation de préjudices matériels. Les contrats assurés par les IP peuvent faire l'objet d'actions de groupe.

La loi 2014-856 sur l'Economie sociale et solidaire, dite loi Hamon, a été publiée au JO du 31 juillet 2014. Elle revêt une grande importance pour les organismes paritaires.

Elle instaure la possibilité, pour les Institutions de prévoyance de pratiquer la coassurance avec des mutuelles régies par le Code de la mutualité. Elle crée les certificats paritaires qui sont des instruments financiers dont l'objectif est de permettre d'élargir les capacités de financement en fonds propres des organismes pour faciliter leur développement tout en respectant les règles prudentielles en vigueur et les règles relatives aux sociétés de personnes.

Cette loi prévoit également la possibilité de créer des unions régies par le livre III du Code de la mutualité, ayant objet de faciliter et de développer, en les coordonnant, des activités sanitaires, sociales et culturelles. Les mutuelles des livres II & III peuvent adhérer à ces unions ainsi que les Institutions de prévoyance ou unions d'IP, les sociétés d'assurance mutuelle, les entreprises d'assurance ou de réassurance à forme mutuelle ou coopérative ou à gestion paritaire, les coopératives, les associations ou les fondations.

L'année 2014 a également vu la parution, parfois tardive, de l'ensemble des décrets d'application des différentes lois constituant le chantier de refonte de la complémentaire santé prévue:

- Création d'une procédure d'appel d'offre national afin de labelliser des organismes habilités à proposer des contrats bénéficiant de l'aide à la complémentaire santé (ACS) et définition des garanties des trois contrats ACS (décret du 8 octobre 2014) ;
- Définition des prestations présentant un haut degré de solidarité permettant la recommandation d'un organisme assureur par les branches professionnelles (décret 13 décembre 2014)
- Définition du panier de soins « ANI » en vue de la généralisation de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016 (décret 8 septembre 2014).

- Définition du nouveau cahier des charges des contrats santé responsables pour une mise en application qui s'étendra du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2017 (décret 18 novembre 2014).

Ces textes vont entraîner, en 2015, des travaux importants de mise en conformité pour les organismes paritaires.

Evolution de l'environnement économique

Etats-Unis, le moteur de la croissance mondiale

Le début d'année 2014 a été décevant pour l'économie américaine. Avec de mauvaises conditions climatiques, la reprise s'est décalée. Mais, ce passage à vide a vite été comblé. La dynamique s'est enclenchée. Les deux trimestres qui ont suivi, ont enregistré une croissance supérieure à 3,5% en rythme annualisé. Sur l'ensemble de l'année, le PIB a augmenté de 2,4% en glissement annuel. Les créations d'emplois ont affiché une moyenne mensuelle de 200K et le chômage a continué de reculer pour atteindre en fin d'année 5,6% de la population active. Mais, alors que tous les indicateurs sont quasiment au vert, la modération salariale demeure. D'ordinaire en milieu de cycle, les hausses de salaires avoisinent les 4%. En 2014, elles ont été plus proches de 2% laissant craindre l'émergence d'un nouveau modèle de croissance avec l'accroissement des inégalités.

La Réserve Fédérale (Fed) depuis 2009 a injecté massivement des liquidités pour permettre de calmer les marchés et de soutenir la reprise économique. Cette politique monétaire expansionniste a soutenu les marchés actions américains. Ainsi, l'indice boursier S&P500 a triplé en trois ans, créant un effet de richesse sur les détenteurs de cette classe d'actifs. Cet effet de richesse induit par la hausse du prix des actifs boursiers a favorisé les classes les plus aisées. Les riches sont ainsi devenus de plus en plus riches. *A contrario*, compte tenu de la poursuite de la modération salariale, la classe moyenne a été défavorisée et ont moins dépensé qu'à l'accoutumée. Or, la consommation privée reste le moteur de la croissance américaine. En fin d'année, avec la chute du prix du pétrole, une nouvelle dynamique s'est enclenchée. Les ménages américains, disposant d'un gain de pouvoir d'achat grâce à la baisse du prix du carburant ont, semble-t-il, consommé davantage.

Dans ce contexte de croissance soutenue, la Fed a changé son fusil d'épaule et a décidé de stopper progressivement ses injections de liquidités sur les marchés. Depuis octobre 2014, elle ne rachète plus de titres sur les marchés de la dette et envisage un resserrement monétaire. Mais, tant que l'ancrage de la croissance n'est pas assuré, elle continuera de se montrer prudente. Elle fait face, comme toutes les autres grandes banques centrales, à une inflation faible et craint les effets de second tour avec la chute du pétrole. Les entreprises pourraient, en effet, avoir la tentation de répercuter la morosité du prix du pétrole au moment des renégociations salariales. Pour autant, le taux de chômage s'approche à grands pas du taux de plein emploi. Lorsque le taux de sans-emploi s'installera durablement autour de 5,2%-5,5% alors les salaires devraient croître plus rapidement.

Pour l'heure, l'inflation ne constitue pas une menace, bien au contraire. L'indice des prix à la consommation reste contenu du fait de la poursuite du prix du pétrole à un niveau historiquement bas. En outre, l'appréciation du dollar soutient la désinflation

importée. La Fed se montre inquiète des conséquences d'un dollar fort sur l'activité économique d'autant que 2015 commence, à l'instar de 2014, sous un froid glacial. L'hiver rigoureux va peser sur l'économie au premier trimestre. Mais, les indicateurs restent bien orientés et laissent présager une belle dynamique dès l'installation du printemps. Mais tant que l'institut monétaire ne sera pas assuré de l'ancrage de la croissance économique et de ses effets bénéfiques sur le marché du travail (incluant les salaires et le chômage), elle poursuivra sa politique accommodante laissant ses taux directeurs inchangés.

La zone euro, du bleu enfin à l'horizon

L'économie de la zone euro est restée à l'arrêt tout au long de 2014. Mais, elle est sortie enfin de récession, avec une croissance qui reste « faible, fragile et inégale ». Les pays périphériques qui ont mené des programmes d'ajustement à marche forcée, ont retrouvé des taux de croissance positifs et en général supérieurs à ceux observés sur le reste de la zone. Ainsi, la croissance en Espagne atteint 1,3% en 2014, le Portugal 1% et l'Irlande 1,5%.

Néanmoins, la croissance de l'ensemble de la zone euro est restée anémique compte tenu, en partie, de l'immobilisme de ses deux principaux membres, l'Allemagne et la France. **L'économie allemande** qui était, pourtant, partie sur les chapeaux de roue en début d'année, s'est essouffée à partir du second trimestre, du fait notamment des tensions géopolitiques (Ukraine, Russie) et de la faiblesse de l'activité de son premier partenaire commercial, la France. Ces freins ont détérioré le moral allemand. Son activité est restée trop dépendante de son commerce extérieur. Pourtant, le taux de chômage est faible (6,7%), les hausses de salaires progressent à un rythme soutenu (+3,5%), l'inflation reste modeste et les taux d'intérêt sont bas. Mais, sa trop grande rigidité a enregistré un équilibre budgétaire empêche de lancer des mesures contra-cycliques pour relancer la demande interne.

En France, la croissance est restée à zéro ou marginalement au-dessus. La faiblesse de l'investissement et des exportations devient un problème structurel. Ce n'est pas tant le poids que l'investissement représente dans le PIB (12%), que l'impulsion qu'il procure à la croissance. Sans investissement, il n'y a pas de reprise du marché de l'emploi à espérer. La France se doit de gommer les incertitudes qui entourent ses orientations, notamment en matière de politique fiscale. Ces attermoissements semblent avoir des effets préjudiciables sur l'investissement privé. Plus globalement, toutes les composantes du PIB apportent une contribution quasi-nulle à la croissance. A noter toutefois que la consommation privée a repris quelques couleurs en fin d'année. Mais, ce sont globalement les hausses de dépenses publiques qui jouent leur rôle de stabilisateur économique et empêchent le pire. Dans ce contexte, il est difficile d'envisager une amélioration rapide du déficit public alors que les dépenses progressent. Celles-ci ont augmenté en 2013 de 2% et devraient faire de même en 2014. Seul l'investissement public recule. Difficile aussi dans un environnement de rigueur budgétaire de ne pas craindre un nouveau durcissement de la fiscalité pour mettre des nouvelles recettes en face du surplus de dépenses.

Au-delà des freins structurels, reste que la fin d'année 2014 a été marquée pour la France et pour l'ensemble des pays membres de la zone euro par la conjonction inédite de facteurs positifs avec la chute du prix du pétrole (-50% en six mois), la

baisse de l'euro par rapport au dollar mais aussi par rapport à l'ensemble des devises étrangères ainsi que par la poursuite de taux d'intérêt bas.

Qu'attendre de 2015 ?

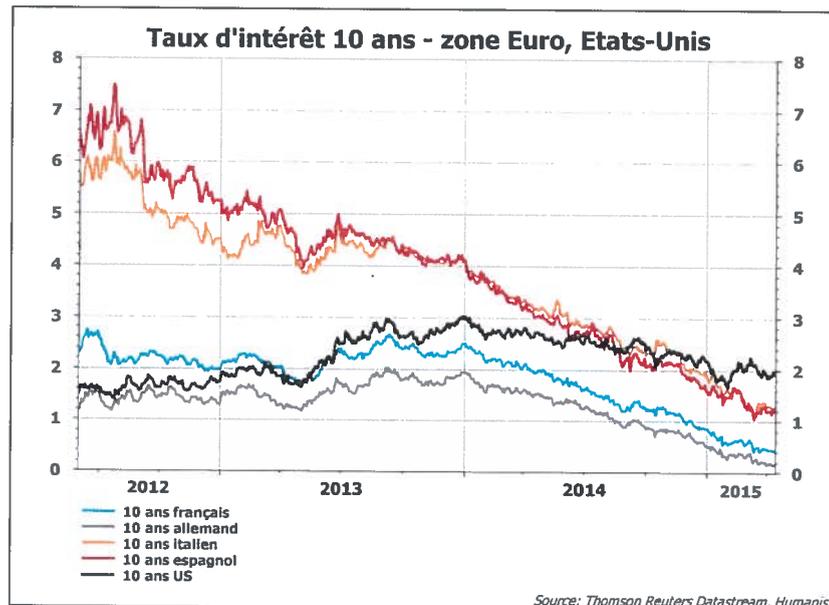
Dans ce contexte, l'activité européenne devrait pouvoir tirer son épingle du jeu en 2015. Déjà, l'Allemagne renoue avec une croissance soutenue au premier trimestre grâce au soutien tant attendu de sa demande interne. Les consommateurs allemands se sont mis enfin à consommer. Les indicateurs de confiance poursuivent leur redressement. La croissance annuelle outre-Rhin devrait atteindre 2% contre 1,6% l'année précédente. La première puissance de la zone euro pourrait jouer le rôle de moteur et dynamiser ses partenaires, même si sa propension à importer reste faible.

✓ Une croissance sans-emploi

Si la dynamique est enclenchée reste à évaluer son impact sur le marché du travail. Le risque d'une reprise sans emploi demeure. Le taux de chômage de la zone euro à 11,4% de la population active début 2015 devrait ainsi rester à un niveau élevé. On note toutefois une grande disparité du niveau des sans-emploi parmi les pays membres. Les pays du Sud atteignent des records avec des taux de chômage supérieurs à 20%. En France, il faut une croissance supérieure à 1,5% pour voir le chômage reculer. Or, selon les dernières estimations du FMI, la croissance atteindra 1,2% cette année et 1,5% l'année prochaine. Si on peut marquer un certain optimisme pour 2016, la reprise enclenchée devrait rester pauvre en emplois en 2015 avec un taux de chômage qui restera proche de 10%.

✓ Des taux d'intérêt faibles

Les taux d'intérêt resteront à un niveau bas, voire très bas pour l'ensemble des pays membres. Le risque déflationniste qui pèse sur la zone euro a incité la BCE en ce début d'année à lancer un vaste programme d'assouplissement monétaire. Elle a ainsi décidé de racheter mensuellement 60 milliards d'euros de dettes souveraines et privées jusqu'en décembre 2016. Ses injections de liquidité sur les marchés obligataires vont maintenir sous pression les taux souverains et la parité de l'euro. Tant que l'inflation sous-jacente ne reprendra pas des couleurs, la politique ultra-accommodante sera maintenue impliquant des taux d'intérêt extrêmement faibles et une dépréciation de la monnaie unique. Le taux dix ans français a atteint des records en passant sous la barre des 0,5% fin mars et le taux de change euro/dollar s'achemine vers la parité.



La Chine revoit son modèle de croissance

Le moteur de la croissance en Chine a été traditionnellement la production et l'exportation de biens à forte intensité de main d'œuvre, et bénéficiant de coûts faibles de production. Entre 2003 et 2011, à l'exception de la crise de 2008, la production industrielle progresse de 15 à 20% par an et les exportations de 30%. Depuis 2012, le rythme de production s'affaiblit (9%) avec une plus faible progression des exportations comprises entre 0 et 5%. La Chine s'oriente, désormais, vers une croissance peut-être moins forte mais plus stable. Le nouveau gouvernement mise sur un meilleur équilibre entre sa demande interne et ses exportations. Le Premier ministre, Li Keqiang, fixe un objectif de croissance à 7,2% pour contenir le chômage. Des défis restent à relever. La Chine se devra d'assurer une montée en gamme de sa production industrielle pour garantir une meilleure compétitivité, ainsi que la poursuite de l'urbanisation avec la construction de villes nouvelles, le développement des infrastructures (transports, eau, électricité, etc.).

Cette phase de transition engagée par les autorités entraîne une moindre demande vers l'extérieur (en particulier sur les matières premières) et pénalisent pour l'instant la croissance des pays émergents. Pour autant, la transformation de l'économie chinoise, tournée davantage vers son marché local offre à plus long terme davantage de perspectives de développement pour les pays voisins à bas salaires. Au final, la croissance chinoise reste honorable, à 7,5% tirée par la demande domestique et en particulier par l'urbanisation. Les investissements dans ce domaine (construction, transport, eau, électricité) atteignent entre 15 à 30% par an.

II. LA GOUVERNANCE D'HUMANIS PREVOYANCE

2.1 Instances de l'Institution :

2.1.1 Conseil d'administration et Bureau

Conformément à l'article 11 des statuts de l'Institution, le Conseil d'Administration est composé de 30 membres, personnes physiques, répartis paritairement entre les membres adhérents qui constituent le Collège des adhérents et les membres participants qui constituent le Collège des participants.

La durée du mandat d'administrateur est fixée à 4 ans (article 12 des statuts).

Sur les 30 administrateurs :

- 15 titulaires et 5 suppléants sont désignés par les organisations syndicales d'employeurs représentatives dans le champ de l'Institution.
- 3 titulaires et 1 suppléant sont désignés par chacune des organisations syndicales de salariés représentatives au plan national, sur la base d'un nombre égal de siège pour chacune.

Le Conseil d'Administration a constitué un Bureau paritaire de 10 membres.

La composition de votre Conseil d'administration et de votre Bureau est la suivante :

Collège Adhérents		
15 administrateurs titulaires et 5 suppléants désignés par le MEDEF		
		Membres du bureau
BANIZETTE Denis	PARI MUTUEL HIPPODROME	X
BELFIS Catherine		
BLONDEL Odile	LYCEE FENELON	
COLINET Pierre-Paul	ALCATEL LUCENT International	
DUPLAN Patrick	PACIFICA	X
COUSIN Arnaud		
COUSTABEAU Bernard		
GUEGUEN Alain	France TELECOM	
KELLER Michel	THALES	X
LE COCQ Yvon	SAS HPM	1er Vice-Président
LEMAY-COULON Alexandra	AMAFI	

MARKOWITZ Caroline	RENAULT		
MIE Pierre	AIR France		2ème Vice-Président
POISSON Jérôme	ALSTOM MANAGEMENT		
VUKOVIK Tatiana	AREVA		
<i>Suppléants</i>			
ALLELY Liliane	LAFARGE S.A		
ESPAIGNET Jean-Pierre	SCHLUMBERGER		
ROULET Gérard	RENAULT		
VEZZARO Marc	COTOA		
<i>1 poste à pourvoir</i>			
<i>3 Personnes Qualifiées</i>			
BARON Robert			
ROCTON Jean-Michel	KONE		
TREUSSIÉ Didier	CGG VERITAS		
Collège Participants			
15 administrateurs titulaires et 5 suppléants désignés par les organisations syndicales de salariés			
ASSIMON Stéphanie	FO	CASSIDIAN	
BURRI Christian	CFTC	SHELL	X
DELHAYE Anne-Catherine	CFE-CGC	ARC INTERNATIONAL	
DELTENRE Derry	FO	NEXANS France	
DURIEUX Frédérique	CFDT	THALES	
FETIS Annette	CFE-CGC	ALCATEL LUCENT France	
FONTAINE Philippe	CFDT	AMUNDI	
GAILLON Patrick	CFTC	CASSIDIAN	
GIRONDEAU Sylvain	CGT	ALCATEL LUCENT France	2ème Vice-président
KHAOUANI Sid	FO	RENAULT	X

LAMOUR DUCROO Françoise	CFTC	GROUPE BARDUSCH	
LAPRAYE Bertrand	CFE- CGC	ALCATEL LUCENT France	Président
PARZYS Jean-Luc	CGT	LAFARGE PLATRES	
PIBOULEAU Jean-François	CGT	RENAULT	
RETAT Daniel	CFDT	SAGEM DS	X
<i>Suppléants</i>			
BRASSEM Michèle	CFE- CGC		
DUPONT Laure	CGT		
LEROY Pierrick	CFTC	VALEO ELECTRIQUE	SYSTEME
PFISTER Frank	CFDT	OTIS	
PLANCHE Frédéric	FO	CASSIDIAN	
<u>3 Personnes Qualifiées</u>			
CLERMONT Benoît	CFTC	ARC INTERNATIONAL	
COUVERCHEL Patrice	FO	Groupe Coop Normandie Picardie	
STEFF Pierre	CFDT	IFREMER	

Le Conseil d'administration et le Bureau se sont réunis 7 fois en 2014.

- Présidence du Conseil d'administration

Le 25 juin, M. BERTRAND LAPRAYE, CFE-CGC, a remplacé Mme Annette FETIS au sein du Bureau, et au poste de Président jusqu'à la date d'alternance paritaire de la Présidence.

Cette alternance a eu lieu au 1^{er} janvier 2015 : M. Yvon LE COCQ est alors devenu Président et M. Bertrand LAPRAYE, 1^{er} Vice-Président.

2.1.2 Commissions et Groupes de travail

Conformément aux articles R931-3-12 du code de la Sécurité sociale et 19.1 à 19.3 des statuts, le Conseil d'Administration peut constituer toute Commission qu'il juge nécessaire pour la préparation de ses travaux. Il ne peut toutefois leur déléguer ses pouvoirs. Les Commissions disposent d'un rôle purement consultatif, à l'exception de la Commission Sociale. Elles agissent sous la responsabilité et le contrôle du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur de l'Institution précise l'objet des Commissions et leurs modalités de fonctionnement.

Le Conseil a mis en place début 2013 :

- la Commission financière, qui a pour rôle de proposer les règles de gouvernance de l'institution en ce qui concerne la politique d'orientation des placements financiers (pilotage stratégique, contrôle de l'allocation d'actifs et évaluation des risques), de suivre et contrôler la gestion financière, et de proposer toute mesure pour en optimiser les résultats.
- la Commission d'action sociale, chargée de mener toute réflexion sur les actions de l'institution en matière d'intervention sociale, d'attribuer des aides aux participants dans le cadre des orientations définies par le Conseil, et de formuler un avis à destination du Conseil sur les demandes d'actions médico-sociales à caractère collectif.
- la Commission d'audit et des risques, chargée notamment de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels, et de suivre et mesurer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de management des risques.

Depuis le début de l'exercice 2014, la Commission d'audit et des risques d'Humanis Prévoyance (Institution combinante) s'est réunie le cadre de réunions communes avec les comités et commissions d'audit et des risques de l'Association sommitale, des organismes mutualistes RGH et MHN et des sociétés Etika et Welcare ; réunions auxquelles sont associées des représentants des autres entités d'assurance du groupe Humanis, à raison d'un représentant par entité.

Cette disposition favorise le partage d'une culture commune des risques visant à la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise et de contrôle homogènes et exhaustifs partout dans le groupe. Bien entendu le Conseil d'administration de chacune des entités demeure souverain pour déployer dans son entité les dispositifs adéquats.

En-dehors des Commissions prévues par la réglementation ou les statuts, le Conseil d'Administration peut décider la création de Commissions ad hoc composées selon les modalités qu'il définit.

Suite aux fusions réalisées fin 2014 avec CRIA Prévoyance et CARCEL Prévoyance, ont été mises en place deux commissions de suivi des portefeuilles des Institutions fusionnées : Commission de suivi prévoyance et santé agricole et Comité de suivi et pilotage Enseignement Privé. Leurs premières réunions se sont tenues en décembre 2014.

A noter que, dans le même esprit, se réunit également régulièrement la Commission Paritaire Technique du Canton interprofessionnel La Boétie.

Des administrateurs d'Humanis Prévoyance siègent par ailleurs au sein de la Commission « Relation Satisfaction Clients » mise en place au niveau du groupe fin 2013 afin d'appréhender les difficultés de façon transversale entre les métiers Assurances de personnes et Retraite.

2.1.3 Les travaux des instances

Les travaux du Conseil d'administration, préparés par le Bureau et les Commissions, se sont inscrits dans le cadre de l'accélération de la construction juridique et opérationnelle du groupe et de la poursuite du redressement opérationnel et économique. Ils ont notamment porté sur :

- La gouvernance de l'institution, afin de la mettre en conformité avec le décret du 21/08/12 relatif aux règles de fonctionnement des Institutions de Prévoyance et de retraite complémentaire et avec l'ANI.
- Le pilotage de l'Institution :
 - le Conseil d'administration a confirmé les objectifs fixés en termes de redressement de la marge d'assurance, d'équilibre d'exploitation, de maîtrise des frais de gestion, et de couverture du besoin de marge de solvabilité. L'ensemble des décisions prises en matière de renouvellement, d'allocation d'actifs de réassurance, de trajectoire budgétaire s'inscrivent dans cette perspective.
 - Le Conseil d'administration a également poursuivi la préparation de l'Institution à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II ; le premier rapport ORSA a été présenté au Conseil d'administration et transmis à l'Autorité de Contrôle.
 - Enfin, le Conseil d'administration a validé et suit en permanence le programme de rétablissement formalisé suite au rapport de contrôle de l'ACPR, et porté sur le dispositif de contrôle interne, la maîtrise de la gestion déléguée, rentabilité de l'Institution.
- La construction du groupe Humanis. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a notamment
 - approuvé la convention de fonctionnement entre Humanis Prévoyance et l'Association sommitale du groupe Humanis ;
 - approuvé l'avenant à l'accord-cadre entre institutions de prévoyance et mutuelles ;
 - actualisé la charte de gouvernance financière afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation du groupe ;
 - préparé et suivi les opérations de fusion avec CRIA Prévoyance et CARCEL Prévoyance, et de reprise du portefeuille du Groupement National de Prévoyance. Le Conseil d'administration a été particulièrement attentif à l'analyse des risques liés à ces opérations, et à la mesure de leurs impacts sur la solvabilité de l'Institution ;
 - participé à la rationalisation des structures d'assurance individuelles du groupe à travers les orientations suivantes :
 - . Le transfert à la société ETIKA du portefeuille d'assurances de Radiance Groupe Humanis, en cours d'étude dans le cadre du plan de financement à moyen terme de Radiance Groupe Humanis.
 - . Le rapprochement des sociétés WELCARE et ETIKA, en cours d'étude.

. La cession du portefeuille des contrats d'assurance couvrant des risques en Nouvelle-Calédonie d'Humanis Prévoyance à la SA ETIKA – projet soumis à la présente Assemblée.

- Participé à l'évolution du métier épargne retraite, avec la décision d'étudier l'opportunité et les modalités d'un transfert du portefeuille des contrats d'assurance des cantons IREX et IPRICAS vers R2E, filiale commune avec Axa.

III. L'ACTIVITE D'ASSUREUR

3.1 Activité commerciale

3.1.1 Activité commerciale 2014

L'année commerciale 2014 a tout d'abord été consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle organisation commerciale de la direction de la Distribution et du développement Institutions de Prévoyance, Mutuelles et Sociétés Anonymes (SA) validée fin 2013.

La politique commerciale 2014 a conduit les équipes à poursuivre l'harmonisation des outils commerciaux et de la rémunération variable, de la définition d'objectifs communs selon le segment de clientèle, le renforcement de règles de souscription rendues identiques notamment sous l'impulsion du Comité de Souscription et des Engagements. En outre, les équipes commerciales ont mis en œuvre les synergies entre les réseaux généralistes et les réseaux spécialistes en épargne salariale, en épargne retraite et de l'International. Enfin les équipes commerciales ont pu s'appuyer sur l'expertise du Groupement Paritaire de Prévoyance ADEIS dans la négociation des Conventions Collectives Nationale (CCN) et déployer ses offres.

Durant le premier semestre 2014, l'accord cadre de distribution formalisé entre les entités du Groupe a été actualisé afin de prendre en compte les évolutions institutionnelles (fusion de mutuelles Radiance dans l'ouest, démission de M Comme Mutuelle). Cette actualisation permet d'affecter à HUMANIS PREVOYANCE la distribution et l'assurance santé et prévoyance pour le collectif inférieur à 10 salariés, et la santé pour les entreprises de 10 à 50 salariés sur les territoires du Nord.

L'année 2014 a par ailleurs été marquée par un marché attentiste du fait notamment de la perspective de la Généralisation de la Complémentaire Santé programmée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, avec pour objectif l'obligation pour les entreprises de s'équiper avec un dispositif de complémentaire santé. C'est pour répondre à cet enjeu important que les équipes du Groupe Humanis ont travaillé à préparer cette échéance en combinant les forces Institutions de Prévoyance et Mutualistes. Le projet pluridisciplinaire *Cap Santé 2015* a ainsi permis de déterminer :

- la stratégie de multidistribution partagée, notamment par les équipes commerciales Humanis, dont la vente à distance et le courtage,
- l'offre santé compatible ANI, baptisée HUMANIS *SAFE, Santé Facile*, validée par le Conseil d'administration et lancée le 1^{er} octobre 2014.

Malgré ces conditions de marché peu favorables, les équipes commerciales ont poursuivi un double objectif de développement et de redressement.

Concernant l'axe développement, la production commerciale 2014 en santé prévoyance pour HUMANIS PREVOYANCE représente un montant de 92,9 M€, qui se décompose comme suit :

- 50,1 M€ sur les grands comptes,
- 28,3 M€ sur le segment des entreprises de 10 à 1.000 salariés,
- 8,9 M€ sur le segment des particuliers (sorties de contrats collectif qui bénéficient d'accords spécifiques) et de TPE,
- 5,6 M€ sur l'activité internationale.

A noter sur le segment des grands comptes, la réussite des appels d'offre RATP, et la mise en place du contrat santé pour le Groupe Renault réalisé grâce au partenariat entre Humanis Prévoyance et la Mutuelle Renault, membre du Groupe Humanis.

Le lancement de l'offre HUMANIS SAFE a connu des débuts prometteurs avec la vente de 71 contrats pour un montant de 1,3 M€ sur le dernier trimestre 2014.

Les équipes commerciales ont également travaillé à **l'axe redressement**, avec des opérations de renouvellement qui ont permis d'apporter à Humanis Prévoyance une amélioration de la marge d'assurance 2015 de 37,5 M€.

3.1.2 Renouvellement 2015

Humanis Prévoyance poursuit le redressement de ses grands équilibres techniques. La politique de renouvellement des contrats avait pour objectif l'amélioration de la marge d'assurance 2015 à hauteur de 35 M € (pour mémoire, les bilans 2013 et 2014 ont été respectivement de 49 M€ et 31 M€ nets de réassurance). La politique de renouvellement tenait compte par ailleurs d'une opération spécifique sur les prestations extracontractuelles au travers du produit Novalis Plus destiné à améliorer les résultats techniques de l'institution.

La politique de renouvellement a été construite selon 3 axes :

- Application d'un taux directeur :
 - . Pour les contrats santé : +7,5% pour les contrats collectifs (3% au titre de l'évolution de la consommation médicale attendue auquel s'ajoute 1,5% pour les évolutions réglementaires et 3% au titre de la portabilité financée par la mutualisation) et 4,5% pour les contrats individuels,
 - . Pour les contrats prévoyance : +5,5% dont 4% au titre de la portabilité dont la prise d'effet est au 1^{er} juin 2015 et 1,5% pour l'amélioration de la marge d'assurance.
- Redressement des contrats déficitaires : tous les contrats non équilibrés ont fait l'objet de mesures avec des règles très strictes de résiliation à l'initiative de l'assureur
- Novalis Plus.

Le bilan à fin février 2015 de cette politique est le suivant :

- L'objectif de 35 M€ a été atteint avec un résultat de 37,5 M€.
- Ce plan de renouvellement a entraîné par ailleurs une perte de chiffre d'affaires de plus de 158 M€ dont plus de 40% concernent des contrats redressés (29% à l'initiative d'Humanis Prévoyance et 11% à l'initiative du client refusant la majoration

de ses cotisations) qui se caractérise pour 2015 par une amélioration de la marge nette de près de 15 M€ nets de réassurance. »

3.2 Gestion et qualité de services

3.2.1 La qualité de service clients

La Direction des services aux clients santé et prévoyance a poursuivi en 2014 ses travaux de structuration et d'amélioration de son fonctionnement au bénéfice de ses clients.

- **Par la mise en œuvre d'une organisation de gestion directe unifiée basée sur la notion de Centre de Services (CS)**

Cette organisation a été mise en place le 15 mai 2014.

Elle facilite la lisibilité pour les clients et la distribution. Elle rationalise les ressources, elle contribue à renforcer les opérations dans des processus et des structures dédiées à nos différents types de clients.

Les premiers transferts d'activités et réimplantations ont été réalisés en 2014 et se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre 2015 pour ce qui concerne l'ex portefeuille CAPAVES.

- **Par l'harmonisation de ses processus de gestion, quel que soit le site et l'origine du portefeuille.**

Au terme d'un travail collaboratif de plus de 6 mois, la direction a défini ses principaux macro-processus de gestion unifiés pour l'ensemble des portefeuilles.

Les premières harmonisations ont démarré, et doivent se poursuivre tout au long de l'année 2015 dans le cadre du projet Groupe « Humanis en processus ». Elles dépendent notamment de la finalisation des opérations de migrations Pléi@de sur le périmètre ex-Vauban Humanis.

Certaines harmonisations sont plus complexes à réaliser car elles sont dépendantes du cadre juridique des contrats. La mise en conformité des contrats est une occasion supplémentaire de rationaliser les produits et pratiques.

Les indicateurs de suivi de l'activité ont été revus : nouvelle présentation par Centres de Services en cohérence avec la nouvelle organisation.

Des améliorations ciblées ont aussi été apportées à la gestion de certains grands comptes (ex Thales) par la mise en place d'un groupe de travail et d'outils dédiés au pilotage des activités et de suivi des réclamations.

- **Par la préparation et la réalisation de la migration de toutes les opérations sur un système d'informations unique, Pléi@de.**

La bascule du périmètre Santé ex-Vauban Humanis du site de Lille a été réussie en fin d'année 2014 ; depuis le début de l'année 2015, HUMANIS dispose ainsi d'un outil unique de gestion Santé pour l'ensemble des opérations de gestion. Cette dernière migration santé permettra une accélération des harmonisations de processus mais également une meilleure répartition des charges sur les sites de gestion.

La bascule de l'univers Prévoyance Vauban Humanis a démarré en mars 2015. La réalisation de l'ensemble des bascules marquera la fin du processus de migration des portefeuilles sur le SI unique Pléi@de.

3.2.2 Les projets au service de nos clients

La Direction des services aux clients santé et prévoyance en 2014 a également lancé et structuré des projets pluriannuels majeurs.

- **Préparation à l'intégration de 2015 à 2018 de flux dématérialisés (DSN, IJSS « Noémisées », déploiement de la GED, ...).**

▪ **Projet Déclaration Sociale Nominative (DSN) :**

→ *Rappel de l'obligation réglementaire issue du décret n° 2014-1082 du 24 septembre 2014 et de l'implication du Groupe Humanis dans le dispositif :*

Depuis avril 2014, le groupe Humanis reçoit et traite des DSN de phase 1 en production. En novembre 2014, le volume traité concerne plus de 500 DSN mensuelles pour environ 50 000 salariés déclarés reçues via le concentrateur CTIP.

→ *Révolution des processus et évolution de l'informatique :*

Les informations contenues dans la DSN feront évoluer de manière majeure nos façons de travailler. Des travaux sont menés pour définir les processus cibles : adhésions, affiliations, mutations, radiations, appels de cotisations, recouvrement. L'identification des impacts organisationnels et informatiques est en cours de mesure et de description pour une mise en œuvre début 2016.

▪ **Projet de « Noémisation » des Indemnités Journalières (IJSS):**

Les objectifs du projet sont de :

- Dématérialiser les échanges entre les institutions de prévoyance et le régime général de l'Assurance Maladie pour le transfert des décomptes de remboursement des IJSS.
- Permettre à l'institution de prévoyance d'accéder aux données des bordereaux de paiement Indemnités Journalières (BPIJ) de la Sécurité Sociale pour l'ensemble des salariés (assurés en incapacité de travail) d'une entreprise adhérente, indépendamment du destinataire du paiement des IJSS (avec ou sans subrogation).
- Disposer d'une solution opérationnelle sur le plan national.
- Disposer d'une norme d'échange avec l'assurance maladie identique pour toutes les institutions de prévoyance.

L'avancement du projet est conforme à son plan de charge et doit être mis en production pour des entreprises pilotes au 1^{er} juillet 2015, une généralisation est prévue pour début 2016.

▪ **Par le déploiement de la Gestion Electronique des Données (GED) sur l'ensemble de l'organisation de gestion Santé Prévoyance:**

Cette technologie a vocation à améliorer la traçabilité, l'exploitation et le partage des données reçues de nos clients (ex : bulletins d'affiliations, RIB...). Elle facilitera également la gestion multi-sites des opérations.

Afin de sécuriser au mieux son déploiement, une phase pilote a été lancée pour laquelle :

- les démarches d'acquisition et d'installation des matériels nécessaires (numérisation, poste de travail adaptés...) ont été réalisées au cours du 2ème semestre 2014,
- la formation/accompagnement au changement des équipes concernées est en cours,
- la mise en œuvre opérationnelle sera conduite de février à mars 2015 sur le site de Blois.

L'objectif est, dans la continuité de cette phase pilote, de déployer la GED progressivement sur l'ensemble des équipes de la direction au cours des exercices 2015 et 2016.

- **Par le déploiement (2014/2015) progressif d'un système de management par la Qualité, pour tous les processus et tous les sites de gestion, les centres de relations clients ayant déjà reçu la certification en juillet 2014.**

Une certification unique et homogène sur le périmètre existant (toutes les activités mais pas sur tous les sites actuellement) est en cours. En mars 2016, nous étendrons la certification à tous les périmètres de gestion directe.

Par ailleurs, en 2015, des enquêtes complémentaires par processus sont lancées par le Pôle Satisfaction Clients pour affiner les retours clients sur des points précis (analyse par site, par typologie d'actes de gestion ...).

3.2.3 L'interlocution clients

L'interlocution avec nos clients a été marquée en 2014 par la mise en place d'une organisation rationalisée par type de flux entrants au sein d'un unique centre d'appels virtuel.

Au 1^{er} semestre, a été mis en place un outil commun de gestion des appels téléphoniques apportant une meilleure homogénéité du suivi et du pilotage des flux ainsi que de nouvelles fonctionnalités et un accueil identique pour tous les clients.

Le second semestre a été marqué par la mise en place de la nouvelle organisation par compétences et de l'architecture technique associée (Centre de Contact Virtuel) en lien avec le prestataire retenu. Le déploiement de cette nouvelle organisation trouvera son aboutissement au 2^{ème} trimestre 2015 avec la fin de la migration du périmètre ex-Vauban Humanis.

En cohérence avec l'organisation des équipes de gestion, les compétences ont été redistribuées par « segment » de clients en conservant en interne les flux les plus complexes à forte valeur ajoutée métier.

Parallèlement à la mise en place de cette organisation, ont été menés en 2014 :

- L'harmonisation des tableaux de bord,
- L'harmonisation de la grille d'évaluation des compétences des conseillers,
- L'harmonisation de la matrice des compétences,
- L'harmonisation de l'offre de formation (en cours),
- **L'obtention d'une certification ISO 9001** sur tous les sites dans le cadre du déploiement d'un système de management par la Qualité.

En regard de ce contexte, l'activité courante a été marquée par :

- des flux en réception sensiblement augmentés par rapport à la prévision.
- une dégradation du taux de décrochés sur l'ensemble des compétences (70 % pour une cible de 85 %) à l'exception de celui lié à des hospitalisations qui a pu être maintenu à un bon niveau (91 %).

Particulièrement sensible sur les mois d'octobre et novembre, et à l'exception des Grands Comptes dont l'activité est restée perturbée sur décembre par des transferts interne/sous-traitance et l'arrivée de très Grands Comptes (Renault), un retour aux objectifs est constaté au début de l'année 2015.

3.2.4 Courtage et délégation de gestion

Après une période délicate marquée par le rapprochement de nos institutions et par la nécessité de faire évoluer les différents outils de gestion du Groupe, l'ensemble de l'activité courtée et déléguée fait l'objet d'actions de modernisation et de redressement afin de disposer d'une plateforme de gestion unique des flux délégués (cotisations, prestations et commissions) sur ses trois périmètres historiques et de processus efficaces.

Ces actions s'accroîtront en 2015 en vue de donner une capacité optimale à suivre, maîtriser et contrôler les flux échangés avec les partenaires. Ce projet de Groupe vient également répondre à la Directive Solvabilité 2 II qui exige que l'assureur apprécie les risques du délégataire dans l'intégralité de son activité. Le Groupe Humanis investi de façon importante en moyens humains, informatiques et expertises métiers pour disposer de données de gestion de qualité c'est-à-dire normées, contrôlées et traçables. Ce travail de mise en conformité des données de gestion déléguées, viendra apporter :

- L'assurance que le contrôle interne mis en place est conforme aux attentes imposées par la Directive S2,
- l'assurance que les protocoles de délégation sont pleinement respectés,
- l'assurance de disposer d'une qualité des données déléguées satisfaisante et permanente.

Les migrations des portefeuilles non encore intégrés sous Pléi@de se poursuivront sur 2015. Ces migrations s'accompagnent, en étroite collaboration avec nos partenaires, d'une synchronisation des référentiels contrats dans les systèmes d'information. La fluidité des échanges d'informations entre l'assureur et le délégataire qui doit en découler sera soutenue à terme par la mise en place des normes d'échanges entre l'assureur et ses délégataires (normes PR/DG : porteurs de risques vs délégataires de gestion).

La création en avril 2015 d'une direction de la gestion courtée et déléguée permet de rassembler les responsabilités d'établissement des conventions de délégation de gestion, de contrôle délégataire et de maîtrise d'ouvrage informatique avec celle du middle office courtage sous une même autorité. Ceci devrait faciliter notablement l'atteinte des objectifs de redressement dans ce domaine

3.3 Action sociale, Ingénierie et Entrepreneuriat Social

3.3.1 L'action sociale Humanis Prévoyance

En 2014, Humanis Prévoyance a continué de développer l'action sociale en direction de ses adhérents.

Aides individuelles

Les sommes engagées au titre des aides individuelles en 2014 s'élèvent à 728 K€ représentant 1 010 aides contre 732 K€ en 2013.

Entraide à caractère exceptionnel :

Les entraides engagées sur 2014 s'élèvent à 136 K€ contre 165 K€ en 2013.

Outre les aides spécifiques ayant un caractère exceptionnel attribuées à 11 bénéficiaires pour 5 K€, ce poste comprend essentiellement la participation aux cotisations de frais de santé permettant aux retraités ayant de faibles ressources de conserver une complémentaire santé. 350 retraités ont bénéficié de ce soutien pour un montant de 129 K€. Elle comprend également la participation aux cotisations de frais de santé des chômeurs et la prise en charge par l'Action sociale de dettes de cotisations santé.

Frais soins de santé :

Ce poste représente une dépense de 189 K€ en 2014 contre 138 K€ en 2013. 244 personnes ont bénéficié de cette aide intervenant lorsque les frais de santé restant à charge semblent trop importants pour le budget des demandeurs.

Les interventions ont eu essentiellement pour objet d'aider les participants à faire face à des soins dentaires : 70 K€ (35 bénéficiaires) ; des prothèses auditives : 19 K€ (13 bénéficiaires) ; des frais d'hospitalisation, des implants et autres frais de santé divers pour un montant de 77 K€ (171 bénéficiaires).

Handicap :

Cette poste représente une dépense de 369 K€ en 2014 contre 408 K€ en 2013 correspondant à :

- Allocation spéciale AEEH et PCH: 134 K€ (127 bénéficiaires). Cette aide est versée aux participants ayant un enfant handicapé à charge de moins de 20 ans.
- Allocation spéciale AAH : 51 K€ (39 bénéficiaires). Cette aide est versée aux participants ayant un enfant handicapé à charge de plus de 20 ans.
- L'adaptation de logement/appareillage : 149 K€ (100 bénéficiaires),
- Cette aide comprend également la rente survie, l'aide aux Vacances handicapées et les autres aides pour soutenir les handicapés : 35 K€ (49 bénéficiaires).

Accompagnement :

Ce poste s'élève à 33 K€ en 2014 contre 21 K€ en 2013. Il comprend :

- la prise en charge d'une partie des frais d'aide à domicile pour les actifs temporairement dans l'impossibilité d'effectuer les tâches quotidiennes, pour 25 K€ (81 bénéficiaires),
- les aides aux obsèques pour 8 K€ (6 bénéficiaires).

Actions collectives :

Les subventions et cotisations

18 associations œuvrant autour de la santé et du handicap ont été soutenues pour un montant de 278 K€ contre 214 K€ en 2013.

L'Action sociale a poursuivi des actions de partenariat avec plusieurs associations, notamment avec l'Association Française des Myopathies, l'institut Pasteur et dans le cadre du projet Care. A noter que ces investissements ont réuni les différentes Institutions du groupe Humanis.

Les investissements

37 K€ ont été dépensés en 2014 au titre des dotations aux amortissements concernant des décisions prises par la Commission sociale au cours de 2014 et des exercices antérieurs. La Commission sociale a décidé d'engager en 2014 la somme de 123 K€ correspondant à la réservation de 9 places dans des structures pour handicapés.

Les actions de prévention:

Les engagements sur ce poste concerne les stages de préparation à la retraite et de prévention, les cures soins santé et post natales et des sessions d'accompagnement du deuil des participants de l'institution. Les dépenses se sont élevées à 40 K€ contre 26 K€ en 2013.

Le site « Travailler Santé »

Créé en 2009, le site Internet « Travailler Santé » a pour objectifs de faciliter la mise en œuvre d'une démarche de «Santé Durable» en entreprise, de faire reculer les risques professionnels et d'encourager une véritable culture de la prévention dans le milieu du travail. Ce site a continué sa progression en 2014, ce qui a eu pour effet une augmentation du nombre de stages, ateliers et conférences sur la prévention réalisés en entreprise.

Les centres de prévention

Humanis Prévoyance a accordé son soutien et financé des parcours de prévention adaptés aux actifs de 50 ans et plus dans 4 centres de prévention en 2014 : « Renouance » à Rouen et « Prévenlys » à Lille, pilotés par Humanis, « Pirandello » à Paris, et Centre IRIPS Marseille pour un montant de 26 K€ identique à 2013.

Les autres charges

Prestations ECO

Ce poste correspond à toute intervention, à caractère individuel ou social, nécessitant une expertise métier des professionnels sociaux de l'institution, et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes, qu'il y ait ou non une aide financière allouée.

Ce poste, commun pour toute l'activité de l'Action sociale (Retraite et Prévoyance), est réparti par le contrôle de gestion en fonction du poids de chaque institution et représente une dépense de 168 K€ en 2014 contre 150 K€ en 2013.

Frais de fonctionnement

Cette rubrique comprend la prise en charge des frais de personnel, l'informatique et la quote-part des services centraux et s'élève à 743 K€ contre 730 K€ en 2013.

Conclusion

Pour Humanis Prévoyance, les dépenses de l'exercice 2014 se sont élevées à 2 019 K€.

L'Action sociale de l'institution s'est déployée en 2014 avec une volonté de maintien de l'action individuelle en faveur des cotisants, tout en se démarquant par des actions innovantes.

3.3.2 L'action sociale section OCIRP

Bilan aides individuelles

Elles s'établissent à 1 296 K€ en 2014 contre 795 K€ en 2013 et se répartissent en :

➤ **Education et scolarité :**

Cette action s'élève à un montant de 722 K€ contre 493 K€ en 2013. Elle comprend :

- l'aide à la scolarité, avec 601 K€ de dépenses en 2014 pour 451 bénéficiaires,
- le soutien scolaire, avec 119 K€ de dépenses pour 72 bénéficiaires,
- une aide au financement du permis de conduire de 3 K€ pour 13 personnes.

➤ **Vacances :**

Une aide aux vacances et loisirs a été attribuée en 2014 à 344 bénéficiaires pour 469 K€ contre 232 K€ en 2013.

➤ **Handicap :**

Ce poste recouvre la participation au versement de l'allocation spéciale pour les parents ayant des enfants handicapés percevant une AAH ou une AEEH et l'aide aux vacances pour les bénéficiaires d'une rente. Ces dépenses s'élèvent à 13 K€ pour 12 personnes en 2014, identique à l'engagement de 2013.

➤ **Les autres aides :**

Les autres dépenses, pour un montant de 89 K€ en faveur de 130 personnes contre 56 K€ en 2013 concernent les participations aux cotisations frais de santé, les aides à caractère exceptionnel, les rentes de veuve.

Actions collectives OCIRP

Le budget dédié aux actions collectives de l'institution OCIRP a permis de soutenir le Fonds pour les Soins Palliatifs pour un montant de 40,6 K€.

Les autres charges

Les prestations ECO OCIRP

Ce poste correspond à toute intervention, à caractère individuel ou social, nécessitant une expertise métier des professionnels sociaux de l'institution, et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes, qu'il y ait ou non une aide financière allouée.

Ce poste, commun pour toute l'activité de l'Action sociale (Retraite et Prévoyance), est réparti par le contrôle de gestion en fonction du poids de chaque institution et représente une dépense de 124 K€ en 2014.

Les frais de fonctionnement OCIRP

Ils s'établissent à 230 K€. Rappelons que l'OCIRP demande à ce que les frais de fonctionnement ne dépassent pas 15% des prestations d'action sociale, y compris ECO. En 2014, le taux est de 12%.

Au total, pour la section OCIRP Humanis Prévoyance, les dépenses de l'exercice 2014 se sont élevées à 1 691 K€.

3.4 La responsabilité sociale de l'assureur

Acteur de référence de l'Economie Sociale et Solidaire en santé, en retraite complémentaire et en action sociale, acteur significatif en épargne, en prévoyance et en dépendance, le Groupe Humanis, groupe paritaire et mutualiste, ouvert aux partenariats, entend promouvoir une politique ambitieuse, engagée et ouverte au partage en matière de développement durable.

Cette politique se décline autour de quatre orientations stratégiques :

- Un groupe de Protection Sociale paritaire et mutualiste pleinement responsable vis à vis de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, administrateurs, fournisseurs, société civile) et de ses territoires d'implantation.
- Un groupe doté d'une trajectoire économique et financière « soutenable » dans le respect de son but non lucratif, garantissant son indépendance économique et son développement et promouvant l'Investissement socialement responsable.
- Un groupe soucieux de son environnement écologique.
- Un groupe attentif à l'éthique et à la transparence.

Cette politique a été validée par la Sommitale et signée le 19 mars 2014 par ses présidents.

En voici quelques illustrations réalisées en 2014 :

- Vis-à-vis de nos collaborateurs, l'année a permis de construire le premier pilier du statut unique de l'UES Humanis avec les accords relatifs à la participation, aux régimes obligatoires et collectifs de prévoyance et frais de santé, au PEE et au PERCO, à la Négociation annuelle obligatoire (NAO), aux rémunérations et avantages, au compte épargne temps, l'avenant d'accord d'intéressement et enfin l'accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail.
- Le deuxième pilier est en cours de négociation et comprend les aspects liés à la mobilité géographique, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) y compris l'accord de génération et enfin ceux relatifs à la diversité et la qualité de vie au travail.
- Parallèlement, de nombreuses opérations de sensibilisation et de prévention ont été menées notamment en matière de premiers secours, de tabagisme, de postures au travail devant un écran. Un dispositif de d'appui et d'accompagnement psychosocial des salariés du Groupe a été généralisé. Nous sommes également fiers d'avoir dépassé pour la première fois le taux de 6 % d'emploi de personnes en situation de handicap. Fruit d'une politique engagée d'Humanis depuis de nombreuses années, ce résultat s'accompagne d'une sensibilisation de nos collaborateurs qui s'est poursuivie notamment avec le concours de Marie-Amélie Le Fur, triple médaillée olympique aux jeux paralympiques de Londres.
- En matière de solidarité, des campagnes de don du sang sont régulièrement organisées sur les principaux sites et une démarche de micro-dons, les « Centimes Solidaires », a été proposée aux collaborateurs volontaires : affectation des centimes du net à payer de leur salaire sur une des 4 associations au choix de chaque collaborateur. Enfin les salariés d'Humanis ont parcouru en 2014 plus de la moitié de la circonférence de la Terre pour aider les patients atteints de maladies orphelines. A raison d'un euro par km parcouru Humanis a remis pour 2014 un chèque de 20 471 € à l'AFSA, association qui vient en aide aux familles touchées par le syndrome d'Angelman.
- En 2014, le Groupe a inauguré une nouvelle démarche de transformation par l'impulsion d'une culture de l'innovation ouverte et l'organisation du challenge « Innov...Action ! », un challenge d'idées collaboratif pour répondre à deux objectifs : faciliter le quotidien et bâtir des atouts compétitifs pour demain. Cette démarche a suscité une forte mobilisation avec le dépôt de 97 projets proposés par plus de 300 collaborateurs. Quatre lauréats ont été primés à l'issue de trois étapes de sélection et le vote de près de 2000 collaborateurs mais la qualité était telle que les 10 premiers projets ont finalement été retenus.
- La mobilisation était également au rendez-vous du projet Territorial Nord Pas-de-Calais 2018. Après une phase de construction, le projet a été lancé en septembre 2014 et s'est concrétisé, notamment, par la signature d'un partenariat avec le réseau Alliance prévoyant l'accompagnement, par des managers volontaires, de jeunes diplômés en recherche d'emploi.
- Humanis s'est vu également décerner par l'AFNOR trois nouvelles certifications ISO 9001 pour :
 - l'interlocution clients Santé et Prévoyance ;
 - l'accueil physique et téléphoniques des 18 Cicas et de la plateforme téléphonique Cicas d'Angoulême ;

- la gestion administrative d'Inter Expansion - Fongepar, via le Groupement Inter-Entreprises Gestion Epargne Salariale (GIE GES).

- En matière d'Action sociale, l'année 2014 a vu de belles réussites : 3 équipes « mixtes » engagées au Free Handi'se Trophy (8 jours de courses entre Clermont-Ferrand et Toulouse), le colloque « Agir pour le Care », les 20 ans de DispoCadres et les 40 ans de l'hôpital gériatrique des Magnolias, le nouveau Centre de prévention à Bordeaux. Humanis reste très engagé en matière de recherche médicale par de nombreux partenariats et développe des mécénats innovants : Silver Concept - la chambre d'Ehpad du futur-, la Maison bleue 41 pour imaginer des solutions concrètes pour faciliter la vie quotidienne et permettre le maintien à domicile.

- Sur le domaine de la finance et notamment de l'épargne salariale, l'année 2014 a vu la fusion d'Inter Expansion avec Fongepar et l'adhésion d'autres acteurs de l'épargne salariale (Groupama et AG2R La Mondiale) à notre GIE de Gestion de l'Epargne Salariale (GES) faisant de celle-ci la première plateforme paritaire et mutualiste sur ce domaine. En matière d'investissement Socialement Responsable (ISR), les trois labels Novethic ISR décernés aux trois classes d'actifs (actions, monétaires, obligataires), présentées par le Groupe (Humanis Gestion d'Actifs) pour l'édition 2014, confortent le positionnement d'Humanis sur l'ISR. Enfin avec plus de 60 millions d'euros investis en obligations vertes⁵, Humanis Gestion d'Actifs fait partie des pionniers en la matière et démontre une nouvelle fois son engagement ISR et le rôle d'investisseur responsable de notre Groupe.

- Notre premier bilan Carbone Humanis a été réalisé en 2014. Il met en évidence trois postes principaux en termes d'impacts environnementaux : les déplacements, l'informatique et l'énergie. Un plan de réduction sur 3 ans a été élaboré et doit faire l'objet de déclinaisons opérationnelles au sein des directions concernées.

- En matière de biodiversité, les ruches installées sur les toits des sites de Montreuil et de Lille ont permis la récolte de plus de 60 kg de miel, vendus aux collaborateurs.

- Enfin notre attention en matière de transparence et d'éthique s'est concrétisée à travers plusieurs documents :

- Un règlement intérieur ainsi qu'une Charte de l'Utilisateur des Technologies de l'Information et des Moyens de Communication ;
- Un code et une norme de déontologie de la société Humanis Gestion d'Actifs ;
- Un code de déontologie des commerciaux ;
- Une charte des achats responsables Humanis qui vient compléter les clauses relatives à la politique sociale et environnementale de nos fournisseurs déjà intégrées dans le cadre de nos appels d'offres ;
- Une Politique de Sécurité de l'Information (PSI) établie sur la base des normes internationales applicables aux systèmes de management de la sécurité, de la continuité d'activité et à la gestion des risques de l'information.

3.5 Programme de rétablissement ACPR

⁵ Les obligations vertes sont des titres de dettes émis par des collectivités locales ou des entreprises en vue de financer directement des projets liés à la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, amélioration énergétique ou encore adaptation au changement climatique.

Suite au contrôle réalisé par l'ACPR entre mars et juillet 2014 et au rapport de contrôle émis, le Collège de l'ACPR a demandé fin décembre 2014 à Humanis Prévoyance l'établissement d'un programme de rétablissement autour des trois axes suivants : dispositif de contrôle interne, périmètre de la gestion déléguée, rentabilité de l'Institution.

Ce programme de rétablissement a été validé par le Collège de l'ACPR dans sa réunion du 26 mars 2015.

Il a été élaboré dans la continuité des réponses aux observations issues du rapport de contrôle portant sur ces trois thématiques :

1) Dispositif de contrôle interne

La construction d'un dispositif de contrôle interne efficient passe par la formalisation des processus du Groupe, comprenant l'identification des zones de risques et la définition des contrôles permanents de 1^{er} et de 2nd niveau, dans le cadre du projet « Humanis en processus » lancé en juillet 2014.

Cette action implique également le renforcement significatif des équipes dédiées au contrôle interne et à la gestion des risques avec des profils de compétences spécifiques.

2) Maîtrise de la gestion déléguée

Cette activité fait l'objet d'une double démarche : un plan d'actions à court terme pour répondre aux urgences dont la sécurisation de l'arrêté comptable 2014 et une démarche de fond sur l'efficacité des activités de courtage et de gestion déléguée et la stratégie du groupe en la matière. La création en avril 2015 d'une direction de la gestion courtée et déléguée devrait faciliter l'atteinte des objectifs dans ce domaine.

3) Rentabilité à moyen terme de l'Institution

Le traitement de cette thématique est fondé sur des éléments de plusieurs natures dont :

- √ La mise en place d'outils de pilotage robustes et auditables sur le redressement technique du portefeuille et sur la mesure de la rentabilité.
- √ La refonte du cycle de gestion du groupe : le processus de construction budgétaire est revu dans le cadre de la structuration d'une démarche de planification financière au niveau des meilleures pratiques.
- √ Le Conseil d'Administration a demandé au management de sécuriser la trajectoire de redressement du groupe, notamment grâce à la mise en place d'un Plan d'Efficacité et de Compétitivité et à la tarification des produits en privilégiant l'utilisation du ratio combiné.
- √ L'atteinte d'un résultat d'exploitation durablement excédentaire est au cœur des préoccupations du Conseil d'administration.

Dans un contexte où la baisse ininterrompue et aggravée des taux d'intérêt a pesé et pèsera de façon significative sur le niveau des provisions techniques en 2014 et en 2015, le Conseil d'administration d'Humanis Prévoyance entend poursuivre une

politique de renouvellement rigoureuse visant à améliorer la marge technique après les deux dernières années de redressement significatif déjà réalisé.

Les autres observations de l'ACPR font l'objet de mesures ad hoc dans le cadre du suivi du rapport de contrôle.

IV. COMPTES 2014

4.1 Compte de résultat

L'année 2014 marque pour Humanis Prévoyance, malgré un contexte très difficile, le retour à un résultat net positif.

Humanis Prévoyance dégage un résultat avant impôt bénéficiaire de 24,3 M€ et un résultat net après impôt bénéficiaire de 12,3 M€, se situant dans une trajectoire de redressement continu depuis 2013 : -142 M€ en 2012, -28,1 M€ en 2013, +12,3 M€ en 2014.

Cette évolution traduit un travail de fond sur l'amélioration de la marge d'assurance qui commence à porter ses fruits.

Plusieurs impacts négatifs – baisse des taux d'intérêt, reste à charge consécutif au départ de McM, régularisations comptables sur exercices antérieurs – ont pesé sur la marge d'exploitation, dont l'amélioration apparente modeste ne traduit pas la portée structurelle des améliorations à caractère récurrent (hausse intrinsèque de la marge d'assurance : +48 M€).

La réorganisation des portefeuilles d'actifs consécutive à la création de Humanis Prévoyance et à la rationalisation des mandats de gestion a eu des impacts significatifs en termes de plus-values réalisées sur les portefeuilles.

La charge d'impôt 2014 (12 M€) traduit le retour à un résultat bénéficiaire ainsi que l'augmentation de plus-values latentes taxables.

Evolution du chiffre d'affaires

En M€	Réel 2013	Pro forma 2013 provisoire	Réel 2014	Variations R2014 vs R2013	
Santé	1 190,7	1 208,0	1 230,0	39,3	3,3%
Prévoyance	744,0	834,0	881,1	137,1	18,4%
Epargne	73,0	73,0	64,0	-9,0	-12,3%
Sous total	2 007,7	2 115,0	2 175,1	167,4	8,3%
Entrées de portefeuilles	61,0	61,0	285,6	224,6	ns
Régularisation exercices antérieurs			-16,7	-16,7	ns
Total	2 068,7	2 176,0	2 444,0	375,3	18,1%

Le chiffre d'affaires 2014 total affiche une progression faciale de 18,1% en raison de la variation des entrées de portefeuille enregistrées sous forme de primes uniques (+224,6 M€), l'entrée de portefeuille du GNP en 2014 représentant 259 M€.

Hors cet effet et celui non récurrent d'une régularisation de cotisations sur exercices antérieurs, le chiffre d'affaires progresse de 167 M€ (+8,3%) pour atteindre 2 175 M€. Cette hausse intègre 107 M€ d'effets périmètre : fusion Cria et Carcel, et transfert de portefeuille du GNP.

La croissance organique du chiffre d'affaires est de 60 M€ soit +2,8%, s'analysant principalement comme suit :

- Politique de renouvellement (taux directeur et redressement des contrats déficitaires) : +101 M€
- Affaires nouvelles : +107 M€
- Résiliations : -127 M€

Evolution de la marge d'assurance

En dépit d'éléments exceptionnels qui ont fortement pesé sur l'exercice 2014 (niveau de taux historiquement bas, régularisation comptable sur exercices antérieurs), la marge d'assurance enregistre une progression significative de 25,5 M€ (+13%), passant de 196,7 M€ en 2013 à 222,2 M€ en 2014.

La marge d'assurance de l'année 2014 est marquée par de nombreux éléments non récurrents.

La conjoncture financière exceptionnelle de l'année 2014 a un impact négatif de 38 M€ sur l'évolution de la marge d'assurance :

- Baisse du taux technique engendrant un accroissement des provisions : -27 M€
- Absorption partielle de cette charge via les comptes avec PB (participation aux bénéfiques) : +13 M€, donnant un impact global 2014 de la baisse des taux de -14 M€ ;
- Constitution d'une provision pour baisse complémentaire du taux technique non-vie : -15 M€ ;
- Niveau de produits financiers très élevés (taux de rendement proche de 4%) qui a bénéficié en partie aux entreprises clients disposant de comptes de PB : -14 M€ ; cet impact est partiellement compensé par un produit supplémentaire de PB : +5 M€.

La marge d'assurance 2014 intègre la régularisation de cotisations sur exercices antérieurs, générant un impact négatif de près de 17 M€.

Un travail d'uniformisation des méthodes de provisionnement a été mené en 2014 ainsi que des régularisations diverses, ayant un impact global positif de 13 M€.

Enfin, les effets de périmètre (fusion avec Cria et Carcel, transfert du portefeuille GNP) ont un impact positif de 8,5 M€.

Hors ces éléments à caractère non récurrent, la marge d'assurance connaît une forte amélioration intrinsèque de 48 M€, induite par :

- Le plan de renouvellement 2014 : +32 M€
- L'amélioration de la sinistralité : +9 M€
- Les affaires nouvelles : +8 M€, alors que les résiliations à l'initiative des clients n'ont qu'un impact limité de -1 M€ sur la marge.

Evolution des charges d'exploitation nettes

Les charges d'exploitation montrent une évolution contrastée :

- D'une part, une augmentation due aux effets de périmètre et assimilés (Cria, Carcel, GNP et départ de McM) pour 22 M€ et à l'impact négatif de la baisse des taux sur les passifs sociaux pour 5 M€, ces 2 effets faisant passer les charges de 243 M€ en 2013 à 270 M€
- D'autre part, une diminution nette de 5 M€ traduisant notamment les premiers effets du plan de performance des achats lancé par Humanis fin 2013, et la maîtrise des dépenses malgré les renforts indispensables pour accompagner les projets majeurs (Cap Santé, migrations informatiques,...), cette réduction ayant permis de financer la décision d'investissement dans un plan média destiné à élever la notoriété, pour 4 M€. Au final les charges d'exploitation 2014 s'élèvent à 269 M€.

Les commissions d'apport et de gestion sont quasiment stables (+1 M€ soit +1,2%).

Les produits de gestion progressent de 3 M€ sous l'effet d'un produit latent d'impôt de 4 M€ sur la dotation à la réserve de capitalisation, enregistré en produit d'exploitation selon les règles comptables.

Au total, les charges nettes d'exploitation s'élèvent à 314 M€. Hors augmentation induite par les effets de périmètre et assimilés et par la baisse des taux, elles sont en recul de 2 M€.

La marge d'exploitation reste négative à -92 M€, en très légère amélioration apparente de 2 M€. Hors effets subis des évolutions de périmètre et assimilés et de taux, elle est en amélioration structurelle de 46 M€.

La marge financière 2014 s'établit à 116 M€ et enregistre une très forte progression (+51 M€).

Le mode de gestion financière de l'actif général d'Humanis Prévoyance a été profondément modifié en 2014, l'essentiel de la gestion étant désormais assurée à travers des mandats ou fonds dédiés. Cette restructuration a entraîné la vente d'OPC et d'actions générant 83 M€ de plus-values réalisées sur 2014, bénéficiant des conditions de marché très favorables.

Le résultat avant impôts 2014 est un bénéfice de 24 M€, contre une perte de 28 M€ en 2013.

La charge d'impôt sur les sociétés est de 12 M€, soit un taux d'imposition apparent de 50%. Le résultat fiscal s'établit à 63 M€ : en plus du résultat comptable avant impôts (24 M€) il comprend certains éléments taxables (comme l'accroissement des plus-values latentes sur OPCVM monétaires et obligataires pour 20 M€) ou non déductibles (provision pour baisse complémentaire du taux technique non-vie pour 15 M€). Après imputation du report déficitaire à hauteur de 50% du résultat fiscal, le résultat taxable est de 31 M€, expliquant le taux d'imposition apparent.

Au final, le **résultat net** après impôts est un bénéfice de 12,3 M€, contre une perte de 28,1 M€ en 2013.

En M€		Réalisé 2012	Réalisé 2013	Budget 2014	Réalisé 2014
Cotisations	(A) = (1)+(2)+(3)+(4)	2 057,9	2 068,7	2 326,9	2 444,0
Cotisations	(1)	2 024,2	2 007,7	2 265,9	2 068,1
Evolution de périmètre	(2)				107,0
Entrées/sorties de portefeuilles	(3)	33,7	61,0	61,0	285,6
Régularisation exercices antérieurs	(4)		-	-	- 16,7
Marge d'assurance	(B)	61,9	196,7	271,4	222,2
Marge d'assurance hors changement de périmètre, NTI et taux (B1)		61,9	214,7	263,0	259,4
Charges d'exploitation	(5)	- 237,3	- 243,1	- 274,8	- 268,7
Commissions d'apport et gestion	(6)	- 65,4	- 73,8	- 81,2	- 74,7
Produits de gestion	(7)	25,6	26,3	24,3	29,3
Charges d'exploitation nettes : (C) = (5)+(6)+(7)		- 277,1	- 290,6	- 331,7	- 314,1
Charges d'exploitation hors changement de périmètre, RAC McM 2014, plan média et taux (C1)		- 277,1	- 290,6	- 310,2	- 284,7
Marge d'exploitation : (D) = (B) + (C)		- 215,2	- 93,9	- 60,3	- 91,9
Marge d'exploitation hors changement de périmètre, plan média et taux : (B1)+(C1)		- 215,2	- 75,9	- 47,2	- 25,3
Marge financière : (E)		72,3	65,7	87,1	116,3
Marge exceptionnelle : (F)		0,9	0,1	-	- 0,1
Résultat avant impôts : (G) = (D) + (E) + (F)		- 142,0	- 28,1	26,8	24,3
Impôts (H)				- 6,0	- 12,0
Résultat après impôts : (G) + (H)		- 142,0	- 28,1	20,8	12,3
Marge sur CA comptabilisé : (B) / (A)		3,0%	9,5%	11,7%	9,1%
Marge sur CA correction faite des évolutions de périmètres, NTI, Taux : (B1) / (1)		3,1%	10,7%	11,6%	12,5%
Taux de gestion /CA comptabilisé : - (C) / (A)		13,5%	14,0%	14,3%	12,9%
Taux de gestion /CA hors changement de périmètre, taux... : -(C1) / (1)		13,7%	14,5%	13,7%	13,8%
Fonds propres à la clôture		969,0	946,3	989,0	982,0
Besoin de marge de solvabilité		327,0	346,0	396,0	402,0
Taux de couverture S1 hors PV		292%	270%	250%	244%
Taux de couverture S1 avec PV		352%	347%		319%

4.2 Bilan au 31 décembre 2014

Le bilan simplifié d'Humanis Prévoyance au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

Actif :

(en M€)

Actif	31.12.2013	31.12.2014
Placements	3 036	3 347
Placements / prov techn. en UC	79	78
Provisions techniques cédées	1 156	1 478
Créances sur opérations directes et réas.	893	972
Autres créances	148	256
Trésorerie	145	92
Autres actifs et comptes de régul.	53	49
Total Actif	5 510	6 272

Le total du bilan atteint 6,3 milliards € en hausse de 11,9% par rapport à fin 2013. Les provisions techniques cédées (1,5 milliards €) augmentent principalement sous l'effet de l'entrée en portefeuille GNP.

Passif :

(en M€)

Passif	31.12.2013	31.12.2014
Fonds Propres	946	992
Provisions techn. / opérations en UC	92	93
Provisions techniques brutes	3 772	4 353
Dettes sur opérations directes et réas.	322	399
Autres dettes	269	317
Dépôts en espèces reçus / cessions	65	64
Autres passifs et comptes de régul.	44	54
Total Passif	5 510	6 272

Les fonds propres atteignent 992 M€, en augmentation de 21 M€ sous l'effet du bénéfice de l'exercice 2014 (+12 M€) et de la dotation nette à la réserve de capitalisation (+9 M€).

Les provisions techniques augmentent de 509 M€ sous l'effet de l'entrée en portefeuille GNP et de la hausse des provisions arrêt de travail (impacts de la réforme des retraites et de la baisse des taux).

Marge de solvabilité

La couverture de marge d'Humanis Prévoyance est assurée à fin 2014 avec un taux de couverture qui s'établit à **244%** hors plus-values latentes, contre 270% à fin 2013. Le transfert de portefeuille GNP sans apport de fonds propres explique la majeure partie de la baisse du taux.

En tenant compte des plus-values latentes à fin 2014, le taux de couverture de marge s'établit à **319%**.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Néant

5 RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

L'institution fusionnée Humanis Prévoyance n'existant que depuis l'exercice 2012, seuls les résultats des 3 derniers exercices sont présentés ci-dessous.

	2012	2013	2014
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12
Cotisations brutes (en K€)	2 057 900	2 068 719	2 443 981
Résultat avant impôts (en K€)	-141 998	-28 062	24 339
Impôts sur les bénéfiques (en K€)	0	0	-12 000
Résultat après impôts (en K€)	-141 998	-28 062	12 339
Effectif moyen de salariés	0	0	0

CONCLUSION / PERSPECTIVES

HUMANIS PREVOYANCE a prévu de poursuivre la politique de redressement technique et financier mise en œuvre au cours de ces 2 dernières années, dans le cadre d'un plan pluriannuel multidimensionnel de redressement et de développement en cours de finalisation, après un exercice de revisite approfondie de sa trajectoire mené à l'automne 2015 sous l'autorité du nouveau directeur général pour mieux tenir compte de l'état effectif d'avancement de la fusion, y compris des besoins de redressement et de renforcement technique sur les thématiques identifiées par l'ACPR dans ses travaux de contrôle de mi 2014, et de la mutation profonde et accélérée du contexte économique, financier et réglementaire, qui pèse significativement sur les provisions techniques et sur les charges d'exploitation du fait des renforts nécessaires et du financement des projets incontournables du secteur.

Ce plan vise à lui permettre d'améliorer sa trajectoire dans toutes ses composantes, notamment sa solvabilité. Ainsi :

- La politique de renouvellement 2015 visera à améliorer significativement la marge d'assurance 2015 malgré l'impact d'une baisse historique des taux d'intérêts qui se poursuit au printemps 2015. A iso contexte économique et financier, les prévisions du management tablent sur la poursuite d'une politique de renouvellement 2016 significative pour faire face aux impacts de la poursuite de la baisse des taux ;
- Eclairés par des benchmark, des travaux dans le cadre d'un plan d'efficacité et compétitivité (PEC) sont également en cours visant à définir une trajectoire de baisse des charges d'exploitation où tous les leviers possibles sont explorés activement dans le respect des valeurs du groupe et dans le cadre des quatre axes du plan stratégique du groupe : achever de Construire opérationnellement et techniquement le nouveau groupe, Redresser et préparer le passage à Solvabilité 2, Développer le potentiel d'Humanis en architecture ouverte à des partenariats, Préparer l'avenir en pensant plus loin.
- Des chantiers sont également en cours notamment sur la modernisation et la complétude de l'offre de produits d'assurance individuels contribuant à la protection des personnes et qui concernent Humanis Prévoyance à travers ses filiales et participations, sur la modernisation de la gestion du risque santé et prévoyance, notamment la lutte contre la fraude, et sur la modernisation de l'allocation d'actifs.

Dans le cadre de l'objectif stratégique fixé en 2014 de reconstitution des fonds propres après trois années de résultats déficitaires de 2011 à 2013, HUMANIS PREVOYANCE étudie également actuellement l'opportunité de renforcer sa solvabilité par une émission de titres à caractère de fonds propres dans des conditions de coûts financiers exceptionnellement bas, qui conforterait la trajectoire de solvabilité à niveau élevé d'Humanis Prévoyance, comme l'ont fait de nombreux concurrents ces derniers mois, et contribuerait à accélérer la recomposition de l'allocation stratégique d'actifs, le renforcement de la solvabilité permettant d'améliorer la nouvelle allocation d'actifs en cours de finalisation.

Enfin, dans le cadre de Solvabilité II qui va se mettre en place dès le 1^{er} janvier 2016, des travaux sont en cours notamment sur l'optimisation du modèle permettant ainsi de calculer les provisions « Best Estimate » en étant le plus proche de la réalité, de mieux connaître ses risques et de les valoriser, et sur la mise en place d'une structure de groupe assurantiel de protection sociale avec les institutions du groupe qui le souhaitent. HUMANIS PREVOYANCE va bien entendu participer au dernier exercice préparatoire à Solvabilité 2 avant la mise en œuvre effective avec notamment, en plus des états de reporting comme les années précédents, la remise d'un rapport sur la solvabilité et la situation financière à destination de l'autorité de contrôle en juin 2015. En septembre 2015, HUMANIS PREVOYANCE préparera également un rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) qui présentera le besoin global de solvabilité en norme Solvabilité 2 ainsi que la projection des éléments de calcul de la marge de solvabilité.

HUMANIS PREVOYANCE s'inscrit dans un groupe paritaire et mutualiste confronté à toute une série d'enjeux immédiats. Il en va notamment de sa participation active à la trajectoire de l'Agirc Arrco, du passage à Solvabilité II dans une conjoncture de taux d'intérêt historiquement bas créant une forte volatilité, des enjeux de la généralisation de la complémentaire santé et du « tsunami réglementaire » qui l'accompagne, du redressement structurel de la gestion courtée et déléguée et de la gestion de la prévoyance à Lille, et d'un programme d'efficacité et de compétitivité.

Tous ces enjeux s'inscrivent dans les axes du plan stratégique « Humanis en grand » 2018.

Sur **l'axe Achever** de Construire Humanis, il reste notamment à mener à bien les chantiers suivants : finaliser les accords d'entreprise UES Humanis sur la GPEC, la diversité, la qualité de vie au travail, le droit syndical et la restauration et mettre en place un baromètre interne Humanis, déployer la toute nouvelle charte managériale conçue par plus de 200 managers en en faisant une référence quotidienne et une véritable culture partagée, achever de construire les réseaux commerciaux d'un modèle de multidistribution permettant de multiprotéger les clients et allocataires, mettre en place avec les partenaires d'ADEIS une filière convention de branches adaptée au nouveau cadre réglementaire, finir les deux dernières convergences sur 19 en Usine Retraite, achever le transfert de l'ensemble des contrats santé et prévoyance sur Plei@de, définir les parcours clients et les référentiels Humanis, harmoniser l'image en déployant la charte courriers et courriels, mettre en place la nouvelle organisation des aides individuelles, arrêter les comptes plus fréquemment, préparer la fusion d'Etika et de Welcare et achever la construction des outils modernes et digitaux pour les administrateurs du groupe.

L'axe Redresser Humanis et porter la gestion des risques au niveau des meilleures pratiques, notamment en préparant Solvabilité II, est le thème majeur de l'année 2015. Il s'agit notamment de mettre au point le plan d'efficacité et de compétitivité d'Humanis pour accompagner le plan AGIRC ARRCO, la transformation de l'Action sociale et la baisse des taux de gestion des contrats Santé Prévoyance, bâtir un schéma directeur immobilier, préparer le passage à Solvabilité II et finir de rationaliser l'organisation juridique du groupe, achever la construction de tous les processus d'Humanis, mettre en conformité tout ce qui ne va plus l'être d'ici quelques mois, réussir les plans de rattrapage en Retraite Complémentaire tout en accentuant

encore les exigences de mise en qualité sur l'Usine Retraite et en Prévoyance, mettre en place une nouvelle organisation, de nouveaux outils et processus sur les contrats santé prévoyance, accompagner notre partenaire CNP dans la qualité de gestion, développer la gestion du risque en Santé et Prévoyance, faire un saut qualitatif dans la qualité de gestion de nos données et de nos plans de secours, moderniser et compléter notre offre de protection individuelle, achever la mise à niveau de l'ensemble des outils permettant d'accompagner les difficultés des collaborateurs du groupe, mettre en place un nouveau cycle de gestion plus centré sur la performance globale et permettant de travailler de manière pluriannuelle, achever la première étape de mise à niveau de notre actuariat, continuer à faire progresser la filière juridique et redresser R2E, la filiale commune avec Axa dans l'épargne retraite.

Sur **l'axe Développer** tout le potentiel d'Humanis en grand paritaire et mutualiste en architecture ouverte aux partenariats, 2015 est une année de grands rendez-vous, notamment continuer à construire la notoriété avec la poursuite du plan media, réussir la conquête de nouveaux clients sur le marché de la complémentaire Santé dans le cadre d'un plan de développement global, développer les ancrages territoriaux, en premier lieu à travers la déclinaison du plan stratégique dans le Nord Pas de Calais, développer une offre de services à forte utilité sociale payante à partir des expériences Humania, Humanis Formation, Service social aux entreprises et une gamme de box retraite et aidants, lancer le portail web Autonomie et rationaliser tous nos sites Web, mettre en oeuvre en Retraite complémentaire la départementalisation, un centre de gestion CICAS, un centre national de numérisation et préparer la mensualisation des cotisations, poursuivre notre développement en Epargne, changer de dimension en International tout en célébrant les 20 ans de la généralisation de la Retraite complémentaire en Nouvelle Calédonie et de la désignation de la CRE et de l'Ircafex et développer les partenariats avec Apicil, Axa, notamment avec nos outils partagés que sont Itelis et R2E, CNP, Crédit Agricole Assurances, Thelem, Groupama et AG2R dans le cadre du GIE GES.

Enfin, sur **l'axe Bâtir l'avenir en pensant plus loin**, la montée en régime de démarches essentielles pour notre avenir va se poursuivre : la réussite de la DSN, le développement d'une culture d'innovation, la transformation digitale du groupe, la « noémisation" des IJ, le développement des réseaux apprenants et des communautés professionnelles, la réflexion sur les enjeux de l'Open Data et du Big Data, le développement de la démarche de Développement durable, l'attention à toute évolution européenne de la protection sociale et la recherche sur les nouvelles frontières de l'accompagnement des personnes.

Enfin, depuis le début de l'année 2015, Humanis invite tous les internautes à le rejoindre sur Facebook, Twitter et le réseau Linked'in, où Humanis prend la parole sur le thème « Protéger c'est s'engager... pour les autres ».

Le Conseil d'administration

- 
- 2.2 Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014
 - 2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2014

Humanis Prévoyance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

TUILLET AUDIT

KPMG

MAZARS

Humanis Prévoyance

Institution de Prévoyance régie par le code de la sécurité sociale
Siège social : 7, rue de Magdebourg, 75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

TUILLET AUDIT

KPMG

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'institution de prévoyance Humanis Prévoyance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'institution de prévoyance à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes 3.2.5. « Dispositif spécifique à la gestion déléguée », 3.2.4. « Litige CREPA » et 3.2.7. « Sortie du groupe Humanis de la mutuelle « M comme mutuelle » » de l'annexe aux compte annuels.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, la note 3.2.5. de l'annexe aux comptes annuels expose le dispositif spécifique à la gestion déléguée mis en place pour l'exercice 2014. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat de ce dispositif et de sa correcte application en termes d'estimations et de traductions comptables.

Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, les notes 3.2.4. et 3.2.7. de l'annexe aux comptes annuels exposent la situation à date des litiges avec l'institution « CREPA » et la mutuelle « M comme mutuelle ». Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes annuels.

Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre institution, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.4.2.2 intitulée « Bilan Passif » de l'annexe aux comptes annuels. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre institution ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans les notes 3.4.2.1.2 « Placements », 3.4.2.1.3 « Provisions sur valeurs de placements non amortissables » et 3.4.2.1.4 « Provisions sur valeurs de placements amortissables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs et nous avons réalisé des tests pour en vérifier l'application. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Comme indiqué dans la note 3.4.2.6. de l'annexe intitulée « Informations relatives à la liquidation des prestations Santé », la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base.

C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

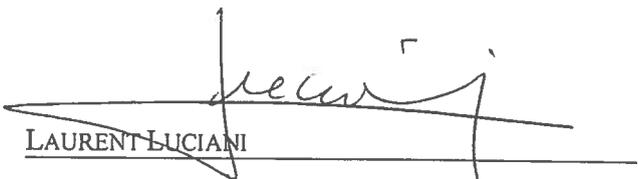
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

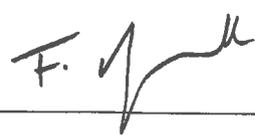
Fait à Paris et à Courbevoie, le 5 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

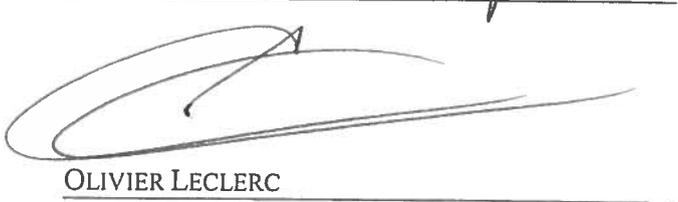
TUILLET AUDIT


LAURENT LUCIANI

KPMG


FRANCINE MORELLI

MAZARS


OLIVIER LECLERC

COMPTES ANNUELS

1. Bilan au 31 décembre 2014

1.1. Actif (en milliers d'euros)

A - ACTIF				
Rub.		2014	2013 PRO FORMA	2013
A1	Actifs incorporels	10 301	11 195	10 980
A2	Placements :	3 346 735	3 107 867	3 035 772
A2a	Terrains et constructions	67 379	70 624	67 547
A2b	Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	84 308	100 486	83 802
A2c	Autres placements	2 998 106	2 812 640	2 782 747
A2d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	196 942	124 117	101 677
				0
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	78 048	78 948	78 948
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	1 478 133	1 187 022	1 156 435
A4a	Provisions pour cotisations non acquises (non vie)	0	0	0
A4b	Provisions d'assurance vie	377 814	368 924	367 519
A4c	Provisions pour sinistres - vie	66 391	44 389	42 507
A4d	Provisions pour sinistres - non vie	369 439	286 010	276 396
A4e	Provisions p participation aux excédents & ristournes - vie	0	0	0
A4f	Provisions p participation aux excédents & ristournes - non vie	0	0	0
A4g	Provisions pour égalisation - vie	33 913	19 251	16 698
A4h	Provisions pour égalisation - non vie	45 484	16 056	16 056
A4i	Autres provisions techniques - vie	58 348	63 571	51 966
A4j	Autres provisions techniques - non vie	511 507	375 632	372 104
A4k	Provisions techniques des opérations en unités de compte	15 237	13 189	13 189
A5	Créances :	1 227 819	1 032 299	1 040 673
A5a	Créances nées d'opérations de prévoyance directe :	840 346	816 552	803 212
A5aa	<i>Cotisations restant à émettre</i>	<i>766 146</i>	<i>682 533</i>	<i>670 876</i>
A5ab	<i>Autres créances nées d'opérations directes</i>	<i>74 200</i>	<i>134 018</i>	<i>132 336</i>
A5b	Créances nées d'opérations de réassurance	131 889	82 011	89 788
A5c	Autres créances :	255 584	133 737	147 673
A5ca	<i>Personnel</i>	0	4	4
A5cb	<i>Etat, organismes sociaux, collect publiques</i>	3 672	1 423	1 406
A5cc	<i>Débiteurs divers</i>	251 912	132 310	146 262
A6	Autres actifs :	92 176	146 048	145 670
A6a	Actifs corporels d'exploitation	271	494	494
A6b	Avoirs en banque, CCP et caisse	91 905	145 554	145 175
A7	Comptes de régularisation - Actif :	38 347	41 865	41 379
A7a	Intérêts et loyers acquis non échus	33 951	37 204	36 798
A7b	Frais d'acquisition reportés vie	0		0
A7c	Frais d'acquisition reportés non vie	0		0
A7d	Autres comptes de régularisation	4 396	4 661	4 581
Total de l'actif		6 271 559	5 605 246	5 509 856

1.2. Passif (en milliers d'euros)

B - PASSIF				
Rub.		2014	2013 PRO FORMA	2013
B1	Fonds propres :	991 934	970 529	946 316
B1a	Fonds d'établissement et de développement	10 346	10 346	10 346
B1b	Réserves de réévaluation	0		0
B1c	Autres réserves	1 165 457	1 163 167	1 132 122
B1d	Report à nouveau	-196 208	-168 236	-168 089
B1e	Résultat de l'exercice	12 339	-34 747	-28 062
B1f	Subventions nettes	0		0
B2	Passifs subordonnés	300	300	300
B3	Provisions techniques brutes :	4 353 105	3 844 406	3 772 429
B3a	Provisions pour cotisations non acquises - non vie	0	0	0
B3b	Provisions d'assurance vie	1 293 238	1 259 090	1 251 541
B3c	Provisions pour sinistres - vie	180 836	161 602	156 758
B3d	Provisions pour sinistres - non vie	1 181 489	971 871	943 374
B3e	Provisions p participat° aux excédents & ristournes - vie	0	9 326	9 326
B3f	Provisions p participat° aux excédents & ristournes - non vie	0	0	0
B3g	Provisions pour égalisation - vie	60 507	51 583	46 713
B3h	Provisions pour égalisation - non vie	93 234	51 527	50 111
B3i	Autres provisions techniques - vie	123 123	125 985	109 178
B3j	Autres provisions techniques - non vie	1 420 678	1 213 422	1 205 427
B4	Provisions techniques des opérat° en unités de compte	93 302	92 137	92 137
B5	Provisions pour risques et charges	5 311	10 073	10 073
B6	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	63 534	65 340	65 340
B7	Autres dettes :	742 132	601 349	602 424
B7a	Dettes nées d'opérations directes	102 064	113 841	113 126
B7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	296 467	210 425	209 248
B7c	Dettes envers des établissements de crédit	26 752	11 390	10 957
B7d	Autres dettes :	316 849	265 693	269 093
B7da	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	2 376	2 240	2 240
B7db	<i>Personnel</i>	0	0	0
B7dc	<i>Etat, organismes sociaux, collectivités publiques</i>	52 087	33 509	32 900
B7dd	<i>Créditeurs divers</i>	262 386	229 944	233 953
B8	Comptes de régularisation - Passif	21 941	21 112	20 838
Total du passif		6 271 559	5 605 246	5 509 856

1.3. Tableau des engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

Rub	TOTAL DES EGAGEMENTS HORS BILAN	2014	2013 PRO FORMA	2013
C1	Engagements reçus			
C2	Engagements donnés :			
C2a	- Avals, cautions et garanties de crédits donnés			
C2b	- Titres et actifs acquis avec engagements de revente			
C2c	- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 156	2 156	2 156
C2d	- Autres engagements donnés	77 590	75 850	75 850
C3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 379 082	1 007 152	958 291
C4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			
C5	Valeurs appartenant à des organismes dans le cadre d'engagements pris au titre de la branche mentionnée au 25 de l'article R. 931-2-1			
C6	Valeurs appartenant à des unions d'institutions de prévoyance			
C7	Autres valeurs détenues pour le compte de tiers			

2. Comptes de résultats au 31 décembre 2014

2.1. Compte de résultat des opérations techniques non-vie (en milliers d'euros)

Rub.	LIBELLES	Opérations non-vie				
		EXERCICE 2014			2013 PRO FORMA	2013
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
D1	Cotisations acquises	1 969 702	664 390	1 305 312	1 241 826	1 214 229
D1a	Cotisations	1 969 702	664 390	1 305 312	1 241 826	1 214 229
D1b	Charges des provisions pour cotisations non acquises	0	0	0	0	0
D2	Produits des placements alloués du compte non technique	74 727		74 727	46 614	45 204
D3	Autres produits techniques	7 212		7 212	12 709	12 438
D4	Charges des sinistres	1 704 525	467 228	1 237 298	1 217 106	1 185 573
D4a	Prestations et frais payés	1 491 487	383 799	1 107 689	1 158 452	1 135 137
D4b	Charges des provisions pour sinistres	213 038	83 429	129 609	58 654	50 436
D5	Charges des autres provisions techniques	185 924	126 084	59 840	26 149	28 987
D6	Participation aux résultats	26 431	9 791	16 640	19 697	19 426
D7	Frais d'acquisition et d'administration	194 870	54 953	139 917	128 174	124 224
D7a	Frais d'acquisition	77 124		77 124	65 789	95 555
D7b	Frais d'administration	117 746		117 746	100 302	66 538
D7c	Commissions reçues des réassureurs	0	54 953	-54 953	-37 916	-37 869
D8	Autres charges techniques	18231		18 231	50 458	48 909
D9	Charges de provision pour égalisation	33078	29428	3 650	-28 776	-29 188
	Résultat technique des opérations non-vie	-111 418	-23 094	-88 325	-111 658	-106 060

2.2. Compte de résultat des opérations techniques vie (en milliers d'euros)

Rub.	LIBELLE	Opérations vie				
		31/12/2014			2013 PRO FORMA	2013
		Opérations brutes	Cessions et rétrocess ^o	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
E1	Cotisations	474 279	197 661	276 618	336 966	332 125
E2	Produits des placements	63 086	0	63 086	46 112	45 409
E2a	Revenus des placements	25 701		25 701	27 611	27 218
E2b	Autres produits des placements	6 739		6 739	6 124	6 048
E2c	Produits provenant de la réalisation des placements	30 646		30 646	12 377	12 142
E3	Ajustements ACAV (plus-values)	7 924	1 361	6 563	6 920	6 920
E4	Autres produits techniques	7 996		7 996	13 510	13 396
E5	Charges des sinistres	353 155	128 968	224 187	291 801	281 039
E5a	Prestations et frais payés	333 931	106 965	226 966	290 133	279 817
E5b	Charges des provisions pour sinistres	19 224	22 003	-2 779	1 668	1 221
E6	Charges des autres provisions techniques	2 492	11 769	-9 277	-4 775	-238
E6a	Provisions d'assurance vie	4 581	404	4 177	-36 782	-32 932
E6b	Provisions pour opérat ^o en unités de compte	1 165	2 048	-883	36 994	36 994
E6c	Provisions pour égalisation	8 777	14 541	-5 764	-42 450	-42 069
E6d	Autres provisions techniques	-12 031	-5 224	-6 807	37 462	37 769
E7	Participation aux résultats	29 569	8 607	20 962	13 351	13 232
E8	Frais d'acquisition et d'administration	45 612	30 538	15 074	16 175	15 415
E8a	Frais d'acquisition	16 522	0	16 522	19 521	19 512
E8b	Frais d'administration	29 090	0	29 090	23 803	22 989
E8c	Commissions reçues des réassureurs	0	30 538	-30 538	-27 149	-27 086
E9	Charges des placements	19 352	0	19 352	15 837	15 657
E9a	Fr de gest ^o interne et externe des placemts & intérêts	3 969		3 969	2 865	2 818
E9b	Autres charges des placements	2 189		2 189	3 520	3 489
E9c	Pertes provenant de la réalisation des placements	13 194		13 194	9 452	9 350
E10	Ajustements ACAV (moins-values)	0	0	0	178	178
E11	Autres charges techniques	5 495	0	5 495	15 596	15 254
E12	Prod. des placem. transférés au cpte non technique				0	0
	Résultat technique des opérations vie	97 610	19 140	78 470	55 345	57 314

2.3. Compte de résultat non technique (en milliers d'euros)

Rub.	Rubriques	31/12/2014	2013 PRO FORMA	2013
F1	Résultat technique des opérations non-vie (opérations nettes)	-88 325	-111 658	-106 060
F2	Résultat technique des opérations vie (opérations nettes)	78 471	55 345	57 314
F3	Produits des placements	155 276	106 085	102 937
F3a	Revenus des placements	63 044	63 195	61 552
F3b	Autres produits des placements	16 627	14 129	13 760
F3c	Profits s/réalisation de placements	75 605	28 762	27 624
F4	Produits des placements alloués du compte technique vie			
F5	Charges des placements	47 743	36 390	35 620
F5a	Frais de gestion internes & externes des placements	9 791	6 538	6 411
F5b	Autres charges des placements	5 402	8 089	7 938
F5c	Pertes s/réalisation de placements	32 550	21 764	21 270
F6	Produits des placements transférés au cpte technique non-vie	74 727	46 614	45 204
F7	Autres produits non techniques	4 982	1 952	1 929
F8	Autres charges non techniques	3 481	3 563	3 440
F8a	Charges à caractère social	2 013	2 279	2 159
F8b	Autres charges non techniques	1 468	1 284	1 281
F9	Résultat exceptionnel	-114	165	83
F9a	Produits exceptionnels	244	263	179
F9b	Charges exceptionnelles	358	98	96
F10	Impôt sur le résultat	12 000	69	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE	12 339	-34 747	-28 062

3. Annexe aux comptes annuels

3.1. Préambule : fusion-absorption d'HUMANIS Prévoyance avec les institutions de Prévoyance CRIA et CARCEL

Les groupes de protection sociale Humanis, CRIA et CARCEL ont décidé en 2014 de s'unir. La fusion entraîne l'absorption des institutions de prévoyance CRIA et CARCEL par Humanis Prévoyance au 01/01/14. Pour Humanis Prévoyance, cette fusion entraîne les transferts par voie de fusion-absorption des portefeuilles de bulletins d'adhésion à des règlements et de contrats, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, des institutions de prévoyance suivantes :

- CRIA Prévoyance, dont le siège social est situé au 139 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF
- CARCEL Prévoyance, dont le siège social est situé au 20 boulevard Eugene Deruelle 69432 LYON Cedex.

Les comptes proforma 2013 tiennent compte de cette fusion-absorption. Ils ont été constitués selon les modalités suivantes :

- ✓ Agrégation des états financiers des sociétés concernées ;
- ✓ Retraitement des opérations d'intragroupe des sociétés concernées.

Ces comptes prennent en considération le reclassement des provisions pour participations aux excédents en autres provisions techniques.

L'institution de prévoyance Humanis Prévoyance est régie par le titre III du nouveau Livre IX du code de la Sécurité Sociale.

Tous les états de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

3.2. Faits marquants de l'exercice

3.2.1. Dispositif fiscal des institutions de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2012

Conséquences sur l'exercice 2014 de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance

L'entrée en vigueur de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée) est effective avec une année de décalage par rapport à l'entrée en fiscalité. Du fait de l'entrée progressive en fiscalité, l'imposition à la CVAE se fait à hauteur de 60% pour l'année 2014.

Concernant l'assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33,33%, l'IS est exigible à hauteur de 100 % en 2014.

Compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire en 2014, Humanis Prévoyance a provisionné une charge d'IS de 12 millions d'euros.

3.2.2. Impacts de la loi de finance de la sécurité sociale 2014

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a institué dans son article 4 une participation des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM) à la mise en œuvre du forfait médecin traitant.

Cette participation est destinée à rémunérer le rôle de coordination des soins, de prévention et de suivi du médecin traitant pour endiguer les dépassements d'honoraires.

Il a été convenu que les organismes complémentaires participeront à hauteur d'une enveloppe annuelle maximale de 150 millions, répartie entre eux au prorata de leurs assurés et ayants droits (pour lesquels une prise en charge du ticket modérateur au titre d'une consultation ou d'une visite du médecin traitant a été constatée), à l'exclusion des bénéficiaires de la CMU-c et des personnes en ALD. Ce système sera valable au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016, le montant de la participation due au titre du Forfait Médecin Traitant est fixé chaque année par arrêté et ne peut excéder 5€ par an et par assuré ou ayant droit.

Au titre de l'exercice 2014, cette participation a été intégrée dans les provisions pour sinistres à payer à hauteur de 6 334 K€.

3.2.3. Transfert total du portefeuille du GNP

L'union d'institutions de prévoyance Groupement national de prévoyance (GNP) a transféré la totalité de son portefeuille d'activité d'assurance à Humanis Prévoyance, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

3.2.4. Litige CREPA

La Crepa a assigné, en décembre 2005, le GIE Groupe Apri Moyens Communs (devenu GIE AIFT (Aprionis Fonctions Transverses) ainsi que tous ses membres pour défaut de conseil. Les autorités de tutelle ARCCO et AGIRC ainsi que l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ont été immédiatement informées de ce contentieux. Après analyse juridique et financière, le Groupe APRI a pris, dès 2005, la décision de ne pas constituer de provision. Les échanges de conclusions et les audiences de procédure devant le juge de la mise en état ont été réalisés en 2008. Un premier jugement, rendu le 2 décembre 2008, a ordonné une expertise judiciaire qui vient d'aboutir à la production d'un rapport d'expertise communiqué aux parties mi-février 2015.

A ce stade le rapport n'est pas complet car aucune des annexes indispensables à la bonne compréhension des conclusions n'a été produite. En outre, le rapport ne prend pas en compte la renonciation expresse de la CREPA à un de ses chefs de demande

Il ressort de ce rapport un 1^{er} chiffre qui se tient dans une fourchette qui va de 4.5 à 7.7 m€. Le groupe Humanis mettra tout en œuvre pour ne pas avoir à payer une telle somme et considère qu'il dispose d'arguments juridiques et techniques solides pour défendre sa position. Dans ce contexte, il a été décidé, cette année encore, de ne pas provisionner ce litige dans les comptes.

3.2.5. Dispositif spécifique à la gestion déléguée

Il a été décidé de mettre en place un dispositif spécifique à la gestion déléguée, compte tenu des contraintes de l'outil Pléiade et des retards de gestion importants.

La démarche est construite autour de 3 outils clés sur l'ensemble des délégataires du Top 20 :

- Une fiche technique, permettant une vision exhaustive des données de gestion
- Une analyse des écarts entre les données du Middle Office Courtage et les données des courtiers
- Un plan d'actions par courtier et typologie de flux

Ce dispositif a servi de base à la comptabilisation (TOP 20 Pléiade) des flux de gestion déléguée et du stock de clôture des CAE/PSAP.

3.2.6. Impact de la réforme des retraites

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un recul de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans, à raison de 4 mois par an.

Cette loi a nécessité le prolongement des lois de maintien en incapacité de travail, maintien en invalidité et loi de passage d'incapacité à invalidité, effectif par arrêté du 24 décembre 2010 et paru au JO du 30 décembre 2010.

Cette réforme a subi une accélération du fait de la loi n° 2011-1906 du 21 décembre 2011 portant sur le financement de la Sécurité sociale et transposée dans le décret n° 2011-2034 du 29 décembre 2011, applicable au 1^{er} janvier 2012.

Cette réforme législative a eu pour conséquence une augmentation significative des engagements dès 2011, et a continué à produire ses effets en 2014. En particulier, nous estimons à ce titre une augmentation des provisions mathématiques Arrêt de travail d'environ 30 millions d'euros.

Humanis Prévoyance a choisi d'étaler l'impact de la réforme des retraites. Le montant restant à provisionner au 31 décembre 2014 au titre de l'étalement de la réforme des retraites est de 43 271 k€ sur l'année 2015. Ce montant est brut de réassurance.

3.2.7. Sortie du groupe Humanis de la mutuelle « M comme mutuelle »

Suite à la décision de la MCM (anciennement MHF) de se retirer du Groupe Humanis à effet du 31 décembre 2013 (l'AG de la MCM étant du 17 mai 2013 et la notification de son retrait par lettre recommandée du 23 mai 2013), la MCM a ouvert plusieurs contentieux notamment à l'occasion du processus de démutualisation. Ainsi, des actions judiciaires ont été initiées par la mutuelle en 2013.

Par assignation du **17 juin 2013**, la mutuelle MCM ex MHF a engagé une procédure aux fins d'obtenir plus rapidement la restitution de ses fichiers clients.

Cette procédure s'est terminée par une ordonnance de radiation du 2 octobre 2013 à défaut de comparution de la MCM à l'audience des référés du 2 octobre 2013 sans aucune condamnation à l'encontre des entités du Groupe HUMANIS concernées.

Par assignation du **9 octobre 2013**, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure en référé à l'encontre de 8 entités du Groupe HUMANIS (les 6 entités précitées auxquelles il faut ajouter la Mutuelle Humanis Nationale (MHN) et Humanis Prévoyance) aux motifs d'agissements de concurrence déloyale.

Par ordonnance du **28 janvier 2014** le Juge des référés de Lille s'est déclaré incompétent pour connaître de ces demandes au profit du juge des référés de Nanterre.

Par ordonnance rendue le **20 novembre 2014**, le juge des référés a débouté la MCM de toutes ses demandes et l'a condamnée à verser 800 € à chacune des entités du Groupe Humanis au titre de leurs frais de procédure. Il convient de préciser que dans le prolongement de cette décision, la MCM a engagé une nouvelle action judiciaire devant le TGI de Nanterre, à l'encontre des mêmes entités du Groupe Humanis, fondée sur les mêmes griefs de concurrence déloyale que ceux invoqués devant le juge des référés.

Par assignation du **10 octobre 2013**, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure en référé à l'encontre des 6 entités précitées du Groupe HUMANIS pour demander une expertise financière sur les comptes du Groupe HUMANIS de 2010 à 2013, dans le but de tenter de suspendre l'exécution de ses obligations financières à l'égard du Groupe HUMANIS.

Les entités du Groupe Humanis ont contesté cette demande d'expertise et les GIE Humanis Fonctions Groupe et Humanis ADP ont demandé au juge des référés de condamner la mutuelle MCM à leur verser respectivement une somme à titre de provisions à valoir sur les indemnités forfaitaires définitives prévues aux articles 4 de leurs règlements intérieurs.

Par ordonnance du **28 janvier 2014** le juge des référés de Nanterre a fait droit à la demande d'expertise de la mutuelle MCM et a rejeté les demandes reconventionnelles des entités du Groupe Humanis au titre des provisions sur indemnités ou des mesures d'expertises complémentaires sur les coûts et conséquences financières du retrait de la MCM. Aucune condamnation pécuniaire n'a été

prononcée à l'encontre des entités du Groupe HUMANIS. Les entités du Groupe Humanis ont interjeté appel de cette décision. Par arrêt du 5 février 2015, la Cour d'appel de Versailles, statuant en référé, a confirmé pour l'essentiel l'ordonnance de référé du Président du tribunal de grande instance de Nanterre en considérant que la MCM était bien fondée à solliciter une expertise judiciaire sur l'arrêté des comptes 2013 établi à partir des nouvelles clés de répartition entre les membres du nouveau Groupe Humanis. Néanmoins, la Cour a modifié et réduit la mission confiée à cet expert judiciaire.

Par assignation du 12 décembre 2013, la mutuelle MCM a engagé une procédure devant le tribunal de grande instance de Nanterre à l'encontre des 6 entités précitées du Groupe Humanis à l'effet essentiel de les voir condamner solidairement à l'indemniser des conséquences financières de son retrait du Groupe Humanis au 31 décembre 2013 qu'elle prétend avoir été contrainte de notifier du fait de ses inquiétudes et incertitudes sur les comptes 2013.

Les montants dus par la MCM relatifs au reste à payer au titre de l'exercice 2013 et au titre des opérations de démutualisation et de désimbrication informatique, ont été établis dans le strict respect des éléments contractuels régissant les relations entre les parties. Ils ont également été établis sur le fondement de clés de répartition qui ont fait l'objet de travaux menés avec des conseils extérieurs achevés récemment afin d'en garantir l'équité et le bien-fondé. Dans ces conditions et au vu des éléments constitutifs du dossier à ce jour, Humanis considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions dans ses comptes 2013, tant sur la facturation émise à MCM que sur la demande de dommages et intérêts de MCM

3.3. Référentiel Comptable

Humanis Prévoyance est un organisme paritaire régi par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale autorisé à fonctionner le 7 juillet 1993 pour les branches 1, 2, 20, 22, 26 :

Branche 1 : Accidents (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles),

Branche 2 : Maladie,

Branche 20 : Vie-Décès,

Branche 22 : Assurances liées à des fonds d'investissement (engagements en unités de comptes),

Branche 26 : Régime collectif de retraite en points.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration et établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions du décret et de l'arrêté du 27 mars 1998, transposant la directive européenne n° 91-674 du 19 décembre 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

3.4. Principes et méthodes comptables

3.4.1. Changements d'estimation, de méthode d'évaluation et de présentation comptable

Aucun changement d'estimation, de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est à signaler au titre de cet exercice.

3.4.2. Méthodes d'évaluation

3.4.2.1. Bilan Actif

3.4.2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent principalement des logiciels, des droits de réservation de lits ; des droits d'entrée non amortissables relatifs au transfert des actifs Pléi@de ; et la fraction immobilisée

des coûts relatifs à la mise en œuvre du système d'information Pléi@de. Ces coûts sont amortis à partir du 1^{er} janvier 2013 sur une durée de 7 ans.

3.4.2.1.2. Placements

Placements immobiliers

Les immeubles sont inscrits au bilan par composant pour leur coût d'acquisition ou de revient, droits et frais exclus.

Chaque composant est amorti selon sa durée de vie économique prévisionnelle. Les taux d'amortissement appliqués sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Composants	Durée d'amortissement
Structures et ouvrages assimilés	60
Étanchéité Toitures	25
Ravalement Menuiseries	25
Chauffage Climatisation	20
Autres installations techniques	15
Install / Agencements	10

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'institution estime que la valeur de placement immobilier est inférieure de manière durable à la valeur comptable.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales pratiquées par un expert indépendant et d'estimations annuelles entre deux expertises.

Titres de placements

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat et nette des provisions pour dépréciation durable constituées lorsque nécessaire, et en accord avec la législation. Les intérêts courus sont portés en compte de régularisation actif.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

Placements dans des entreprises liées

Les placements dans entreprises liées sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.4.2.1.3. Provisions sur valeurs de placements non amortissables

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat et nette des provisions pour dépréciation durable constituées lorsque nécessaire, et en accord avec la législation. Les intérêts courus sont portés en compte de régularisation actif.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode « premier entré, premier sorti ».

Conformément à l'article R 931-10-41, l'avis du comité d'urgence du Conseil National de Comptabilité du 18 décembre 2002 et la recommandation du CNC et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles du 15 décembre 2008, une provision pour dépréciation à caractère durable est estimée à la clôture des comptes annuels.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la constitution des provisions :

- Moins-values latentes de plus de 20% pendant une durée d'au moins 6 mois,
- Valeur économique minimale calculée à horizon de détention et aux taux sans risque.

Si une provision a été constituée et que le titre fait apparaître une moins-value latente inférieure à 20%, une analyse de la volatilité du titre décide de la reprise de la provision.

L'intention de céder le titre entraîne par contre l'évaluation à la valeur vénale.

3.4.2.1.4. Provisions sur valeurs de placements amortissables

Il est procédé à une analyse ligne à ligne de la recouvrabilité des créances, compte tenu de la cotation de l'émetteur. Il n'est pas comptabilisé de provision pour dépréciation au cas où la valeur de marché deviendrait inférieure à la valeur comptable, sauf si un risque de défaillance de l'émetteur pèse sur un titre. Suite à cette analyse, aucune provision de ce type n'a été constatée au 31 décembre 2014.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et visées par le règlement 2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre

3.4.2.1.5. Créances

Les cotisations à recevoir sont constituées par l'estimation des cotisations restant dues et composées essentiellement de celles du dernier trimestre de l'exercice.

3.4.2.1.6. Comptes de régularisation-actif

Ils concernent essentiellement les intérêts courus non échus et les différences sur prix de remboursement à recevoir (décotes).

Les décotes (de même que les surcotes en comptes de régularisation passif) s'appliquent en cas d'acquisition d'obligations à taux fixe, à taux variables et convertibles.

3.4.2.1.7. Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation concernent des agencements sur bâtiments loués, ainsi que du mobilier et des matériels divers.

Ces actifs sont évalués au coût d'acquisition ventilé par composants et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.4.2.2. Bilan passif

3.4.2.2.1. La réserve de capitalisation

En cas de vente de valeurs évaluées conformément à l'article R 931-10-40, à l'exception des obligations à taux variable, des versements ou des prélèvements sont effectués sur la réserve de capitalisation prévue aux articles R 931-10-14 et R 931-10-17. A compter de l'exercice 2012, suite à l'entrée en fiscalité, la variation de la réserve de capitalisation est comptabilisée nette d'IS. La part correspondante à l'impôt est comptabilisée dans le résultat non technique.

3.4.2.2.2. Les provisions mathématiques et pour sinistres à payer pour la prévoyance

Les provisions techniques sont détaillées par nature, en distinguant les provisions non-vie des provisions vie. Leur évaluation est conforme aux dispositions du Code de la Sécurité Sociale.

Les provisions techniques sont inscrites au passif, pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif dans le poste « Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ».

Le rappel de la définition des provisions

➤ Provisions mathématiques (PM) :

Les provisions mathématiques correspondent à la valeur actuelle probable des engagements de l'Institution de prévoyance relatifs aux rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

➤ Provisions pour sinistres à payer (PSAP) :

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'Institution (appelés sinistres inconnus).

Les hypothèses, les méthodes de calcul et les montants

➤ Les frais de gestion

Les frais de gestion appliqués aux provisions sont distingués par sous-risque, type de provision et type de gestion :

	Humanis P.	
	INTERNE	DELEGUEE
Prévoyance	3,0%	0,4%
Santé	4,1%	0,3%

➤ Les provisions mathématiques

Le tableau suivant présente, par type de risque, les principales hypothèses et conventions de calcul retenues pour le calcul des provisions mathématiques au 31/12/2014.

Risque	PM de rentes				PM d'épargne		
	Incapacité /Invalidité	Rente éducation / conjoint	Rente temporaire	Rente Dépendance	IFC	Article 83 et Article 39	IREX / IPRICAS
Taux technique appliqué	1.48%	Taux techniques par survenance (*)	1.25% 1.75%, 2.00%, 2.25% ou 2.50% (**)	1.48%	0.00%	Phase de constitution : 0 % Phase de restitution : entre 1,25% et 2.25% (**)	Cf. §3
Taux maximum réglementaire	1.48%	0.75 % (***)	1.25 % (****)	1.48%	0.75 % (****)	0.75 % (****)	0.75 % (****)
Table appliquée	BCAC	TGF05 et TGH05	-	Table d'expérience SCOR	-	-	TPG93, TGF05 et TGH05

(**) en fonction de l'année de liquidation de la rente

(***) pour la génération 2014

(****) pour les rentes liquidées à compter du 1^{er} janvier 2014

(*) année de survenance	taux technique
ant. à 1997	3.50%
[1997 ; 1998]	2.50%
[1999 ; 2001]	3.00%
2002	2.75%
[2003 ; 2004]	2.50%
2005	2.00%
2006	2.25%
[2007 ; 2008]	2.50%
2009	2.25%
[2010 ; 2011]	1.75%
[2012 ; 2013]	1.25%
2014	0.75%

Au 31 décembre 2006, il a été décidé de mettre en place chez Novalis Prévoyance un fonds de revalorisation pour financer la revalorisation des rentes, indexée sur l'évolution du point AGIRC (hors contrats cantonnés avec clause de participation aux excédents). Ce fonds a été évalué à partir d'un calcul tête/tête des provisions mathématiques au titre de la revalorisation future.

Le fonds déjà constitué par HUMANIS Prévoyance, à savoir 21.641 K€ est suffisant pour couvrir l'engagement de revalorisation. Son montant est donc reconduit au 31/12/2014.

En 2014, la méthode de sélection des sinistres dans le calcul de la provision mathématique « invalidité » a été uniformisée à l'ensemble du périmètre (ex-entités Novalis, Aprionis et Vauban Humanis): le calcul prend en compte les dossiers sinistres dont la date de dernière indemnisation est vide ou inférieure à 6 mois avant la date de calcul.

De même, en 2014, la méthode de sélection des sinistres dans le calcul de la provision mathématique « incapacité » a été uniformisée à l'ensemble du périmètre (ex-entités Novalis, Aprionis et Vauban Humanis): le calcul prend en compte les dossiers sinistres dont la date de dernière indemnisation est vide ou inférieure à 3 mois avant la date de calcul.

L'impact de cette uniformisation sur le montant de la provision mathématique « invalidité » est de - 40 439 K€.

➤ Les provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont constituées au titre :

- des sinistres connus non encore réglés à la date de l'inventaire
- des sinistres non encore déclarés à la date de l'inventaire (sinistres inconnus)
- des provisions mathématiques incapacité en cours et rentes en attente

Les sinistres connus : sont provisionnés sur la base d'une analyse dossier par dossier, en décès (évaluation par la Gestion des capitaux à payer) et pour le risque arrêt de travail (calcul tête par tête par le logiciel PM Expert en fonction de la dernière période indemnisée).

Les sinistres inconnus :

- Garantie décès : la provision pour sinistre tardifs est évaluée par sous-risque (capitaux décès, rentes éducation et rentes de conjoint) par la méthode des coûts moyens.
- Garantie santé : les provisions pour sinistres à payer pour le risque santé sont déterminées par la méthode de Chain-Ladder sur les prestations payées sur un historique de 6 années.
- Garantie Arrêt de travail : la méthode utilisée dite « méthode mixte » scinde les deux sous-risques incapacité et invalidité. Pour l'incapacité, la charge finale de sinistres probable est obtenue en utilisant la méthode de Chain-Ladder sur les prestations incapacité, depuis l'année de survenance 2000. Pour l'invalidité, la méthode consiste à vérifier que le montant de provisions mathématiques des rentes en attente suffit à couvrir le risque de passage de l'état d'incapacité à l'état d'invalidité.

Le tableau ci-dessous retranscrit les écarts de liquidation pour les provisions pour sinistres à payer Santé:

	BRUTS	CESSIONS	NETS
(1) provisions pour sinistres à payer 01/01/2014	288 322	63 431	224 891
(2) règlements sur exercices antérieurs	247 028	54 346	192 682
(3) provisions pour sinistres à payer surv. < 2014 31/12/2014	40 367	8 881	31 486
ECART DE LIQUIDATION (1)-(2)-(3)	927	204	723

NB : les provisions pour sinistres à payer au 31/12/2014 indiquées dans le tableau ci-dessus ne concernent que les survenances antérieures à 2014

3.4.2.2.3. Les autres provisions techniques prévoyance

La provision pour participation aux excédents

Cette provision correspond au montant des participations aux excédents attribuées aux participants et bénéficiaires de bulletins d'adhésion à un règlement ou de contrats lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

HUMANIS Prévoyance est essentiellement concernée par la constitution de cette provision au titre des réserves contractuelles mises en place dans le cadre des contrats avec clause contractuelle de participation aux excédents.

La provision pour égalisation

Cette provision est destinée "à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommages corporels (non-vie) et/ou décès (vie)".

La provision pour risques croissants frais de santé

Cette provision peut être exigée pour certaines opérations d'assurance contre les risques de maladie, d'invalidité ou de dépendance, et est égale à la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'Institution et les membres adhérents ou participants.

La provision pour risques croissants dépendance

L'Institution est également concernée par la constitution de cette provision au titre du produit d'assurance dépendance individuelle (contrat de type viager à primes périodiques).

La provision pour maintien des garanties frais de santé

Cette provision ne concerne que trois contrats qui prévoient un maintien des garanties frais de santé même en cas de résiliation du contrat.

- La Provision maintien garantie décès

Elle est constituée pour faire face au paiement des capitaux et rentes en cas de décès de l'assuré en arrêt de travail, lorsque le contrat souscrit par l'entreprise a été fait l'objet de résiliation. La méthode de provisionnement retenue, qui est à l'appréciation de chaque organisme assureur, est celle de la prime (taux technique 0.75%). La loi du 17 juillet 2001 laisse la possibilité aux organismes assureurs, d'étaler la charge du provisionnement sur 10 ans, pour les sinistres nés antérieurement au 31 décembre 2001. L'intégralité de la provision est constituée au 31 décembre 2014.

La provision pour aléas financiers

Le calcul de la provision pour aléas financiers est décrit à l'article A931-10-14 du Code de la Sécurité sociale (dernière modification par décret n°2010-217 du 3 mars 2010 – art.5).

La provision pour engagements sociaux

Dans le cadre de l'harmonisation du calcul des provisions techniques au 31 décembre 2005, il a été décidé de constituer une provision destinée à couvrir les engagements sociaux pris par l'institution.

Cette provision est destinée à couvrir la prise en charge :
du déficit annuel pour certains participants retraités assurés en frais de santé
d'une partie des cotisations Santé pour les retraités pris en charge à 100% par la sécurité sociale ;
d'une partie de la cotisation Dépendance de participants de plus de 50 ans (groupe fermé)

La provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Selon l'article R. 931-10-15 du Code de la Sécurité Sociale, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 931-10-41 se trouvent, après constitution des dépréciations durables, en situation de moins-value latente nette globale.

Compte tenu de la plus-value globale sur le portefeuille de placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constitué au titre de cet exercice.

La provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours, définie à l'article R. 931-10-15 du Code de la Sécurité Sociale, est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux bulletins d'adhésion et contrats, pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la date première échéance de cotisation pouvant donner lieu à révision de la cotisation par l'institution (ou à défaut entre la date d'inventaire et le terme du contrat).

Aucune provision pour risques en cours n'a été constituée au 31 décembre 2014.

3.4.2.2.4. Les provisions retraite

Le régime général

Les provisions du régime général correspondent à plusieurs types d'engagements. Les principaux sont détaillés ci-après.

Retraite collective à cotisations définies :

Engagement en euros : il s'agit de la part en euros des provisions mathématiques des Articles 83.

Engagement en unités de compte : il s'agit de la part en unités de compte des provisions mathématiques des Articles 83.

Retraite collective à prestations définies :

Engagement en euros : il s'agit de la part en euros des provisions mathématiques des Articles 39. Le montant de cette provision correspond à l'engagement en euros, envers certains bénéficiaires actifs et retraités.

Engagement en unités de compte : il s'agit de la part en unités de compte des provisions mathématiques des Articles 39.

3.4.2.2.5. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent les risques identifiés inhérents à l'activité de l'institution.

3.4.2.3. *Compte de résultat*

Conformément au modèle de l'arrêté du 27 mars 1998, le compte de résultat comprend :

- un compte de résultat technique des opérations non-vie,
- un compte de résultat technique des opérations vie,
- un compte de résultat non technique.

Dans le compte de résultat technique non-vie, sont enregistrées les opérations liées à l'intégrité de la personne : maladie, maternité, incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel

Dans le compte de résultat technique vie, sont enregistrées les opérations liées à la vie humaine : capitaux décès, rentes de conjoint et d'éducation et aux opérations de capitalisation.

En acceptations, lorsque les informations relatives aux cotisations, prestations et commissions sont reçues des cédants avec un décalage dans le temps, les comptabilisations sont réalisées sur la base d'estimations.

Le compte de résultat non technique inclut les produits nets des placements affectés aux fonds propres et les charges et produits non techniques, notamment les produits et charges de l'action sociale et les produits et charges exceptionnels.

3.4.2.4. *Charges par nature et par destination*

La répartition en charges par destination est établie par le contrôle de gestion selon des clés liées aux budgets d'activité mis au point avec les directions utilisatrices.

3.4.2.5. *Répartition des produits de placements*

La répartition du résultat financier entre technique vie et non-vie et non technique s'effectue sur la base des provisions techniques vie ou non-vie (nettes de réassurance), rapportées à ces mêmes provisions, majorées des fonds propres de l'institution.

3.4.2.6. *Informations relatives à la liquidation des prestations Santé*

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

3.4.3. Notes sur les postes de l'actif du bilan (en milliers d'euros)

3.4.3.1. Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif énumérés par l'arrêté du 27/03/1998

Rub		Montant brut 2013 PRO FORMA	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31/12/14
A1	- Actifs incorporels	17 410	72	96	17 386
A2a	- Terrains et constructions	81 527		1 966	79 561
A2b	- Titres entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation.	104 801	1 500	16 857	89 444

Rub		Amortissement		Provision pour dépréciation	
		dotation de l'exercice	reprise de l'exercice	dotation de l'exercice	reprise de l'exercice
A1	- Actifs incorporels	870			
A2a	- Terrains et constructions	1 001		278	
A2b	- Titres entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation.			1 076	257

Rub		Montant brut 31/12/14	Amortissement & Provision Dépréciation 31/12/14	Montant net 31/12/14	Montant net 2013 PRO FORMA
A1	- Actifs incorporels	17 386	7 085	10 301	11 195
A2a	- Terrains et constructions	79 561	12 182	67 379	70 624
A2b	- Titres entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation.	89 444	5 136	84 308	100 486

Rub		Amortissement		Provision pour dépréciation	
		dotation de l'exercice	reprise de l'exercice	dotation de l'exercice	reprise de l'exercice
A2c	- Autres placements			4 329	22 951
A2d	- Dépôts espèces chez les cédantes				

Rub		Montant brut 31/12/14	Amortissement et provision pour dépréciation 31/12/14	Montant net 31/12/14	Montant net 2013 PRO FORMA
A2c	- Autres placements	3 006 246	8 140	2 998 106	2 812 640
A2d	- Dépôts espèces chez les cédantes	196 942		196 942	124 117

	2014		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et en cours			
- Dans l' O.C.D.E.	79 562	67 379	91 991
- Hors O.C.D.E.			
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM			
- Dans l' O.C.D.E.	81 918	76 782	107 920
- Hors O.C.D.E.			
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)			
- Dans l' O.C.D.E.	639 404	637 348	678 334
- Hors O.C.D.E.			
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- Dans l' O.C.D.E.	568 150	566 728	591 249
- Hors O.C.D.E.			
5) Obligations et autres titres à revenu fixe			
- Dans l' O.C.D.E.	1 797 319	1 775 465	1 955 395
- Hors O.C.D.E.			
6) Prêts hypothécaires			
- Dans l' O.C.D.E.			
- Hors O.C.D.E.			
7) Autres prêts et effets assimilés			
- Dans l' O.C.D.E.	458	450	450
- Hors O.C.D.E.			
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes			
- Dans l' O.C.D.E.	205 383	205 383	205 383
- Hors O.C.D.E.			
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnement en espèces, et autres placements			
- Dans l' O.C.D.E.			
- Hors O.C.D.E.			
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes			
- Dans l' O.C.D.E.	78 048	78 048	78 048
- Hors O.C.D.E.			
11) TOTAL des lignes 1 à 10 :	3 450 242	3 407 583	3 708 770
Solde non repris des différences de prix de rembt (485000 à 485019)(surcote) Solde non repris des différences de prix de rembt (483000 à 483019)(décote) Solde non repris des amortissements des primes payées sur IFT Instruments financiers à terme (IFT)			
12) TOTAL	3 450 242	3 407 583	3 708 770
a) Dont :			
- Placements évalués selon l'art.R.931-10-40	1 755 059	1 733 946	1 912 104
- Placements évalués selon l'art.R.931-10-41	1 617 135	1 595 588	1 718 617
- Placements évalués selon l'art.R.931-10-27	78 048	78 048	78 048
b) Dont :			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	3 166 811	3 124 151	3 425 338
- Valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 (gestion de fonds collectifs)			
- Valeurs déposées chez les cédantes	205 383	205 383	205 383
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'art 932-24 en France (branche 26)			
- Autres affectations ou sans affectation	78 048	78 048	78 048
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques			
III - Valeurs appartenant à des organismes au au titre de la branche 25			
calcul branche 26 :			
Placements évalués selon l'art.R.931-10-40			
Placements évalués selon l'art.R.931-10-41			

	2014
Etat des placements - Tableau de raccordement	Valeur nette inscrite au bilan
Poste Placements (rubrique A2 bilan)	3 346 736
Poste Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes (rubrique A3 Bilan)	78 048
+ Différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 396
- Amortissement des différences de prix de remboursement	-21 597
Total état récapitulatif des placements - ligne 12	3 407 583

3.4.3.2. Informations complémentaires à l'état récapitulatif des placements

3.4.3.2.1. Terrains et constructions

Conformément à l'arrêté A 931-11-9, les parts de sociétés non cotées sont des placements immobiliers classés au bilan à la rubrique « A2a Terrains et constructions ».

Terrains et constructions	Périmètre Origine	Quote-part de détention dans le capital	2014		
			Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Droits réels :			29 245	17 341	30 826
- Résidence Le Clos du savoy - Chamonix	AI		67	30	314
- Studio rue Edgar Quinet - Paris	AI		54	28	280
- Locaux rue Edgar Quinet et rue Poinsot - Paris	AI		464	131	950
- Bureaux Le Chapitre - Blois	AI		4 283	1 348	930
- Immeuble rue Magdebourg Paris	NP		13 835	8 973	16 800
- Ensemble immobilier rue Gabriel Debacq Saran	NP		10 076	6 640	10 000
- Résidences (Arcadie & Oasis)	NP		114	55	785
- Appartements (4) LYON 34 rue St Jean	CARCEL		96	0	503
- Parkings rue Edgar Quinet - Paris	AI		204	110	115
- Parkings Bd du Montparnasse - Paris	AI		52	26	149
Parts dans des sociétés immobilières :			19 937	19 659	30 770
1 - SCI d'exploitation			19 661	19 383	30 203
- SCI Le Cadran	AI	20,00%	24	24	3 519
- SCI Essor Humanis	AI	31,00%	736	736	826
- SCI Alliance Parc A10	AI	14,00%	897	897	1 015
- SCI Apri Parc A10	AI	57,50%	5 088	4 810	4 811
- SCI IMMOCRI Languedoc - Immeuble en cours	AI	0,10%	5	5	2
- SCI APRIONIS Toulouse - Immeuble en cours	AI	25,00%	538	538	533
- SCI Tuilerie	NP	50,00%	450	450	688
- SCI Vauban Lille	VH	25,00%	5 724	5 724	7 361
- SCI CGRCR Vacances - Paris	VH	21,18%	1 120	1 120	2 295
- SCI Desmazières - Lille	VH	99,00%	1 714	1 714	3 015
- SCI Vauban Investissement - Lille	VH	19,97%	593	593	743
- SCI Vauban Investissement 2 - Lille	VH	99,00%	2 772	2 772	5 395
- SCI 34 rue de Gambetta - Caudry	VH	0,00%	0	0	0
- SCI 34 rue du Général de Gaulle - Cambrai	VH	0,00%	0	0	0
2 - SCI hors exploitation			276	276	567
- SCI L'houmeau	NP	4,34%	23	23	55
- SCI Le Bosquet	AI	1,05%	102	102	189
- SCI Paul Doumer	AI	10,00%	151	151	323
Comptes courants dans des sociétés immobilières :			30 379	30 379	30 379
- SCI Le Cadran	AI	20,00%	16 723	16 723	16 723
- SCI Essor Humanis	AI	31,00%	369	369	369
- SCI Alliance Parc A10	AI	14,00%	361	361	361
- SCI Apri Parc A10	AI	57,50%	4 656	4 656	4 656
- SCI IMMOCRI Languedoc - Immeuble en cours	AI	0,10%	2 536	2 536	2 536
- SCI APRIONIS Toulouse - Immeuble en cours	AI	25,00%	537	537	537
- SCI Tuilerie	NP	50,00%	2 518	2 518	2 518
- SCI CGRCR Vacances - Paris	VH	21,18%	-1 290	-1 290	-1 290
- SCI L'houmeau	NP	4,34%	12	12	12
- SCI Le Bosquet	AI	1,05%	-8	-8	-8
- SCI Paul Doumer		10,00%	-13	-13	-13
- SCI Desmazières - Lille	VH	99,00%	567	567	567
- SCI Vauban Investissement - Lille	VH	19,97%	73	73	73
- SCI Vauban Investissement 2 - Lille	VH	99,00%	3 338	3 338	3 338
Total terrains et constructions			79 561	67 379	91 975

Liste des filiales et participations

NOM ET SIEGE SOCIAL	% du capital détenu	Valeur comptable brute des titres	Provisions sur titres	Valeur comptable nette des titres	Comptes courants valeur brute	Provisions sur comptes courants	Comptes courants valeur nette	Valeur d'expertise 2014 ou VNC	Quote-Part de Situation Nette 2014	Plus ou Moins Value Latente
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par institution)										
COPERNIC 139, rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff	73,36%	54423		54423				77898		23474
HUMANIS SERVICES 7, rue des Alliés - 41000 BLOIS	74,88%	206		206				1635	1224	1018
PLUS FM MULTIMEDIA 17, mail Clouseau - 41000 BLOIS	75,00%	38		38				56	42	5
SA DEVELOPPEMENT PLEIADE 139-147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF	65,49% 0,29% 0,29%	804 4 4		804 4 4				1228 1228 1228	804 4 4	
ETIKA S.A. 7, rue de Magdebourg 75116 PARIS	72,55%	7035		7035				16837	12215	5180
R2E - Retraite Epargne Expertise 7, rue de Magdebourg 75116 PARIS	50,00%	9500	-5027	4473				8946	4473	
VAUBAN HUMANIS CONSEIL 8, Boulevard Vauban 59024 LILLE CEDEX	75,00%	1145		1145				1997	1498	352
b) Participations (10 à 50 % du capital détenu par institution)										
WELCARE 139-147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF	47,21% 33,33%	3675 3261		3676 3261				9875 9874	4663 3291	987 30
PRACC 6, place Gailleton - 69002 LYON	25,00%	2		2				16	4	2
GROUPEMENT FORESTIER RUMIGNY 102, rue de Réaumur 75002 PARIS	21,74%	762		762				4065	884	122
c) Participations (Placements dans les entreprises liées < 10%)										
HUMANIS GESTION D'ACTIFS (ex INTER EXPANSION) 139-147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF	0,19%	122	-105	17					17	
INTER EXPANSION - FONGEPAR 139-147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF	0,02%	6	-4	2					2	
HUMANIS PARTENAIRE 139-147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 MALAKOFF	0,00%									
PROCVIS RIVE DE LOIRE 78 rue Nationale - 37000 TOURS	2,20%	11		11				11	11	
SC INSPIRE	1,00%	4		4				4	4	
SEMIDIAS 23 boulevard Victor Hugo 31770 COLOMIERS	2,45%	4		4					9	6
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT 14 boulevard Rocheplate 45000 ORLEANS	0,13%	15		15				380	14	-1
MUTUELLE EURO SANTE 5, place Tristan Bernard 75017 PARIS	ND	184		184				184		
c) Autres placements dans les entreprises liées										
TOTAL		81205	-5136	76070	0	0	0	135462	29163	31175

3.4.3.3. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques

Les provisions inscrites à l'actif correspondent à la part des réassureurs dans les provisions inscrites au passif relatives à des contrats réassurés.

Rub.	Provisions	2013 PRO FORMA	Variation	2014
		A	B	C = A + B
A4a	Provisions pour cotisations non acquises (non vie)			
A4b	Provisions d'assurance vie	368 924	8 890	377 814
A4c	Provisions pour sinistres - vie	44 389	22 002	66 391
A4d	Provisions pour sinistres - non vie	286 010	83 429	369 439
A4e	Provisions p participat° aux excédents & ristournes - vie	0	0	0
A4f	Provisions p participat° aux excédents & ristournes - non vie	0	0	0
A4g	Provisions pour égalisation - vie	19 251	14 662	33 913
A4h	Provisions pour égalisation - non vie	16 056	29 428	45 484
A4i	Autres provisions techniques - vie	63 571	-5 223	58 348
A4j	Autres provisions techniques - non vie	375 632	135 875	511 507
A4k	Provisions techniques des opérat° en unités de compte	13 189	2 048	15 237
	Total	1 187 022	291 111	1 478 133

3.4.3.4. Créances

Rub.		2014	A 1 AN AU +	+1 AN	+ 5 ANS	2013 PRO FORMA	2013
A5aa	Cotisations restant à émettre	766 146	766 146			682 533	670 876
A5ab	Autres créances nées d'opérations directes	74 200	74 200			134 018	132 336
A5b	Créances nées d'opérations de réassurance	131 889	131 889			82 011	89 788
A5ca	Personnel	0	0			4	4
A5cb	Etat, organismes sociaux, collect publiques	3 672	3 672			1 423	1 406
A5cc	Débiteurs divers	251 912	186 816		65 096	132 310	146 262
	TOTAL	1 227 819	1 162 723	0	65 096	1 032 299	1 040 673

3.4.3.5. Actifs corporels d'exploitation

rub		31/12/14	2013 PRO FORMA	2 013
A6a	Agencs batiments loués, Matériel, Mobilier	7 673	7 741	7 741
	- Amortissement des Agencements, Matériel et Mobilier	-7 402	-7 246	-7 246
	Fonds de roulement			
	TOTAL	271	494	494

3.4.3.6. Comptes de régularisation - Actif

Rub		31/12/14	2013 PRO FORMA	2 013
A7a	Intérêts, coupons et loyers acquis non échus	33 951	37 204	36 798
A7d	Autres comptes de régularisation d'actif	4 396	4 661	4 581
	dont : différences sur les prix de remboursement à percevoir	0	4 661	4 576
	dont : charges constatées d'avance			5
	TOTAL	38 347	41 865	41 379

3.4.4. Notes sur les postes du passif du bilan

3.4.4.1. Autres mouvements des fonds propres et résultat de l'exercice

Rub.		2013 PRO FORMA	Affectation du Résultat N-1	Virement et Résultat de l'exercice N	31/12/14
	Fonds d'établissement constitué	10 346			10 346
B1a	Sous total	10 346			10 346
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves de stabilité				
	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées :				
	Réserve pour remboursement d'emprunt pour fonds d'établissement				
	Réserve de capitalisation	144 268		9 065	153 333
	Réserve du fonds de garantie	632	57		689
	Réserve du fonds social				
	Autres réserves	1 018 266	-6 832		1 011 435
B1c	Sous total	1 163 166	-6 775	9 065	1 165 457
	Report à nouveau débiteur	-168 236	-27 972		-196 208
	Résultat de l'exercice	-34 747	34 747	12 339	12 339
B1d	Sous total	-202 983	6 775	12 339	-183 869
	TOTAL	970 529	0	21 404	991 934

3.4.4.2. Passifs subordonnés

Rub.	Passifs subordonnés	31/12/14	2013 PRO FORMA	2013
	TSDI	300	300	300
B2	TOTAL DES PASSIFS SUBORDONNES	300	300	300

3.4.4.3. Provisions techniques brutes

Rub.	Passif	2013 PRO	Variation	2014
		FORMA		
		A	B	C = A + B
B3a	Provisions pour cotisations non acquises - non vie	0	0	0
B3b	Provisions d'assurance vie	1 259 090	34 148	1 293 238
B3c	Provisions pour sinistres - vie	161 602	19 234	180 836
B3d	Provisions pour sinistres - non vie	971 871	209 618	1 181 489
B3e	Provisions p participat° aux excédents & ristournes - vie	9 326	-9 326	0
B3f	Provisions p participat° aux excédents & ristournes - non vie	0	0	0
B3g	Provisions pour égalisation - vie	51 583	8 924	60 507
B3h	Provisions pour égalisation - non vie	51 527	41 707	93 234
B3i	Autres provisions techniques - vie	125 985	-2 862	123 123
B3j	Autres provisions techniques - non vie	1 213 422	207 256	1 420 678
B3	Sous Total B3	3 844 406	508 699	4 353 105
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte	92 137	1 165	93 302
B4	Sous total B4	92 137	1 165	93 302
	Total des provisions inscrites au passif	3 936 543	509 864	4 446 407

3.4.4.4. Provisions pour risques et charges

Rub.	Provisions	2013 PRO	Dotations	Reprises	31/12/14
		FORMA			
	Provision pour litiges	9 501	712	5 568	4 645
	Provision pour fonds sociaux	571	100	5	666
B5	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 073	812	5 573	5 311

3.4.4.5. Autres dettes

Rub.	DETTES	2014	A 1 ANAU +	+1 AN - 5 ANS	+ 5 ANS	2013 PRO	2013
						FORMA	
B7a	Dettes nées d'opérations directes	102 064	102 064			113 841	113 126
B7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	296 467	296 467			210 425	209 248
B7c	Dettes envers des établissements de crédit	26 752	26 502		250	11 390	10 957
B7d	Autres dettes :	316 849	314 473	2 376		265 693	269 093
B7da	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 376	0	2 376		2 240	2 240
B7db	Personnel	0	0			0	0
B7dc	Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	52 087	52 087			33 509	32 900
B7dd	Créditeurs divers	262 386	262 386			229 944	233 953
B7	Total des dettes	742 132	739 506	2 376	250	601 349	602 424

3.4.4.6. Comptes de régularisation-passif

Rub.	Comptes	31/12/14	2013 PRO	2 013
			FORMA	
B8	Comptes de régularisation passif (Amortissement des différences de prix de remboursement)	21 941	21 112	20 838



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France



Tour Exaltis
61, rue Regnault
92075 Paris La Défense
France



3-5, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le
Code de la sécurité sociale

Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2014
Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale
7, rue de Magdebourg - 75016 Paris
Ce rapport contient 6 pages
Référence : FM 152 - 58

Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale

Siège social : 7, rue de Magdebourg - 75016 Paris
Fonds d'établissement : € 10 345 728

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre institution de prévoyance, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article A 931-3-9 du Code de la sécurité sociale, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article A.931-3-9 du Code de sécurité sociale relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.931-3-27 du Code de la sécurité sociale, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 10 décembre 2014 :

*Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le Code de la
sécurité sociale
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées
29 mai 2015*

Abandon de créance concernant l'emprunt pour fonds de développement avec Radiance Groupe Humanis (RGH)

Nature, objet et modalités :

Aprionis Prévoyance, désormais fusionnée dans Humanis Prévoyance, a participé à l'emprunt pour fonds de développement émis par Radiance Groupe Aprionis (devenu Radiance Groupe Humanis) à hauteur de 4,5 M€. En 2014, cette créance a été entièrement abandonnée au profit de RGH. Cet emprunt était rémunéré depuis le 1^{er} janvier 2011 au taux de 3 %. Les intérêts de l'exercice 2014 s'élèvent à 137 K€.

Conventions non autorisées préalablement

En application de l'article R.931-3-26 du Code de la sécurité sociale, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avenant au mandat de gestion de portefeuille avec Humanis Gestion d'Actifs (ex-Inter Expansion)

Nature et objet et modalités :

Aprionis Prévoyance, désormais fusionnée dans Humanis Prévoyance, et Inter Expansion, désormais renommée Humanis Gestion d'Actifs (HGA), ont signé le 17 décembre 2009 une convention par laquelle votre institution confie à HGA la gestion financière et la tenue de la gestion comptable et administrative de son portefeuille.

La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et est conclue pour une durée indéterminée. En 2014, un avenant modifiant la rémunération, les conditions de paiement de facturation et les autres frais a été conclu. A compter du 1^{er} janvier 2014, Humanis Prévoyance s'engage à verser à HGA :

- une commission de gestion financière annuelle fixée à 0,10% nets de toutes taxes de l'actif géré, hors OPC Humanis Gestion d'Actifs ;
- une commission de gestion administrative et comptable de 0,032% nets de toutes taxes de l'actif géré.

Certaines opérations financières initiées peuvent donner lieu au prélèvement de frais d'intermédiation perçu par un intermédiaire qui fournit le service de réception et de transmission d'ordres et le service d'exécution d'ordres (« Commissions de courtage »). Les taux des commissions de courtage sont définis par l'avenant comme suit :

*Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le Code de la
sécurité sociale
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées
29 mai 2015*

- actions et obligations convertibles (France) : 0,24 % maximum du montant brut de l'opération ;
- actions et obligations convertibles (Etranger) : 0,36 % maximum du montant brut de l'opération ;
- produits de taux : aucune commission de courtage n'est prélevée sur les produits de taux.

L'avenant précise enfin que les commissions de gestion perçues par Humanis Gestion d'Actifs ne couvrent pas les frais propres au teneur de compte-conservateur ni les éventuels taxes, impôts et droits liés aux opérations.

Le montant facturé par Humanis Gestion d'Actif à votre institution au titre de l'exercice 2014 s'élève à 0,7 M€.

Avenant à la Convention d'ouverture de comptes avec Interfi

Nature, objet et modalités :

Aprionis prévoyance, désormais fusionnée dans Humanis Prévoyance, et Interfi, ont signé le 17 décembre 2009 une convention d'ouverture de comptes par laquelle Interfi fournit à votre institution le service de tenue de compte-conservation au sens de l'article L. 321-2 du Code monétaire et financier.

La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et est conclue pour une durée indéterminée. En 2014, un avenant modifiant la rémunération et les modalités de paiements a été conclu. A compter du 1^{er} janvier 2014, Humanis Prévoyance s'engage à verser à Interfi une commission égale à 0,008% HT de la valeur moyenne du Portefeuille prise en fin de mois.

Le montant facturé par Interfi à votre institution au titre de l'exercice 2014 s'élève à 0,06 M€.

Convention de prestations de services avec Humanis Gestion d'Actifs (ex Inter Expansion)

Nature, objet et modalités :

Cette convention signée le 27 décembre 2013 a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le Humanis Gestion d'Actifs réalise différentes prestations relatives à la valorisation et à la tenue de la comptabilité des portefeuilles gérés par ou pour le compte d'Humanis Prévoyance.

Les prestations fournies par le prestataire pour le compte d'Humanis Prévoyance comprennent :

- La valorisation de chaque Portefeuille conformément aux règles d'évaluation des actifs définies entre les parties ;
- La tenue de la comptabilité des portefeuilles dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, telles que notamment les règles de comptabilisation issues du Code de la sécurité sociale et du plan de compte applicables à Humanis Prévoyance. Ces éléments sont fournis par Humanis Prévoyance ;

*Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le Code de la
sécurité sociale
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées
29 mai 2015*

- La mise à disposition de fichiers de reporting et d'états comptables et réglementaires liés à la valorisation et la tenue de la comptabilité auxiliaire.

En contrepartie de l'exécution des prestations, HGA percevra de la part d'Humanis Prévoyance, une commission de gestion comptable dont le taux annuel hors taxe est fixé à 0,032% de la valorisation de chaque Portefeuille. En 2014, cette commission s'est élevée à 1,3 M€.

Ces conventions n'ont pas suivi la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration du fait du calendrier des opérations.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article A.931-3-8 du Code de la sécurité sociale, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Traité de réassurance conclu avec la société ETIKA

Nature, objet et modalités :

Votre institution réassure la société ETIKA au titre des risques statutaires des collectivités locales dans le cadre d'un traité en quote-part à 70%. Ce traité, signé à effet du 1^{er} janvier 2004 et d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction.

Les éléments comptabilisés en 2014 au titre de cette intervention pour votre institution sont les suivants :

- Cotisations acceptées au 31 décembre 2014 : 5 315 K€ ;
- Prestations acceptées au 31 décembre 2014 : 2 668 K€ ;
- Montant des provisions techniques au titre de l'acceptation au 31 décembre 2014 : 8 441 K€.

Prêts accordés à l'EURL Le Grand Large

Nature, objet et modalités :

Un prêt, de 612 K€, a été accordé par votre institution à l'EURL Le Grand Large à compter du 1^{er} janvier 2002 sur une durée de 10 ans au taux de 5,50% avec un différé de 2 ans pour le paiement de la première échéance.

Ce prêt a été complètement remboursé en 2014. Les intérêts comptabilisés en 2014 s'élèvent à 4 K€.

*Humanis Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par le Code de la
sécurité sociale
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées
29 mai 2015*

Convention de prêt à usage de processus de gestion avec Humanis Services

Nature, objet et modalités :

Humanis Services utilise des procédés informatiques de gestion mis au point par SMAPRI et Aprionis Prévoyance, institution fusionnée dans Humanis Prévoyance. En contrepartie, elle développe des applications à ses propres fins et permet ainsi de faire bénéficier d'apports techniques et de savoir-faire SMAPRI et à votre institution.

Le prêt à usage exclut toute rémunération entre les parties.

Paris La Défense, Courbevoie et Paris le 29 mai 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
DEPARTEMENT DE
KPMG SA

Francine Morelli

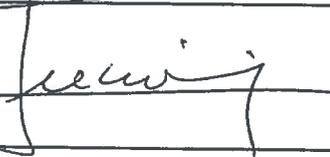


MAZARS

Olivier Leclerc

TUILLET AUDIT

Laurent Luciani





2.5 Rapport sur les opérations d'intermédiation et la délégation de gestion

HUMANIS PREVOYANCE

Rapport d'intermédiation et de
délégation de gestion
Exercice 2014

Introduction

La loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance a, dans son article 3, créé un certain nombre d'obligations pour les institutions de prévoyance qui ont recours à des **intermédiaires d'assurance** ou qui **délèguent tout ou partie de leur gestion**.

Conformément à **l'article 4 des statuts d'Humanis Prévoyance**, « l'institution peut recourir à des intermédiaires d'assurance ou de réassurance, présenter des garanties dont le risque est porté par un autre organisme habilité à pratiquer des opérations d'assurance, déléguer de manière totale ou partielle la gestion d'un contrat collectif ».

L'intermédiation en assurance :

Le code de la Sécurité Sociale ne prévoit pas de définition de l'intermédiation. Toutefois, l'article L932-49 du code de la Sécurité Sociale indique que ce sont les dispositions du livre III et du livre V du code des assurances relatives aux intermédiaires qui sont applicables aux intermédiaires des institutions de prévoyance.

Ainsi, selon l'article L511-1 du code des assurances, l'activité d'intermédiation en assurance consiste « à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion ».

La délégation de gestion :

L'activité de délégation de gestion n'est pas codifiée. En pratique, elle consiste à confier tout ou partie de l'exécution d'un contrat d'assurance (gestion des adhésions, gestion des affiliations, recouvrement des cotisations, gestion des prestations) à un autre organisme qui effectue ses tâches de façon autonome avec ses propres ressources humaines, matérielles (système d'information ...) et financières. La sous-traitance, qui se limite à une simple mise à disposition de l'institution de moyens matériels ou humains, n'entre pas dans le périmètre de ce rapport.

La directive solvabilité 2 :

La directive solvabilité 2 pose de nouvelles exigences en matière de maîtrise des prestations externalisées. Les activités de gestion du portefeuille et de gestion des sinistres (dont ressort la délégation de gestion) sont classées en activités critiques au regard de la politique de sous-traitance.

Le rapport sur l'intermédiation et la délégation de gestion :

La loi du 15 décembre 2005 est notamment retranscrite dans l'article L.932-51 du code de la Sécurité sociale, qui fait obligation au conseil d'administration de l'institution d'établir chaque année, et de présenter un rapport à l'assemblée générale, pour rendre compte des opérations réalisées en matière d'intermédiation en assurance et de délégation de gestion.

Même si le décret devant déterminer les informations contenues dans ce rapport n'est pas paru à ce jour, le présent rapport se compose de trois parties :

1. les principes gouvernant le recours à des intermédiaires et à des délégataires de gestion,
2. les opérations d'intermédiation et de délégation de gestion réalisées sur l'année,
3. le dispositif de suivi et de contrôle.

1. Principes sur le recours à l'intermédiation et à la délégation de gestion

1.1. Principes du recours à l'intermédiation

Le recours à l'intermédiation intervient dans la très large majorité des cas lorsque l'Institution est saisie d'une proposition d'affaire nouvelle par un conseil (courtier ou consultant) dument mandaté par l'entreprise concernée. Le conseil représente alors le client pour l'institution.

Le poids des affaires intermédiées dans le flux des affaires nouvelles (environ 40% les années passées) et dans le stock (environ 25%), résulte à la fois de la stratégie de développement du groupe Humanis et de la place des courtiers sur les segments de marché visés. Au niveau national, les courtiers spécialistes de la protection sociale en entreprise sont devenus des acteurs incontournables du marché de l'assurance collective.

Ce n'est pas sans risque sur le plan commercial car sans accès direct au client la gestion de la relation commerciale est plus difficile, l'assureur pouvant être occulté. En contrepartie, l'ensemble des moyens déployés pour suivre la relation avec le client et gérer ses sollicitations sont à la charge de l'intermédiaire.

Dans ce contexte, Humanis Prévoyance s'efforce d'organiser ses relations avec le monde du courtage dans un sens visant à limiter le nombre de courtiers avec lesquels l'institution travaille, et mieux travailler avec ceux qu'elle a sélectionnés.

1.2. Principes du recours à la délégation de gestion

La décision de délégation de gestion peut intervenir dans le cadre d'une démarche choisie par l'institution, pour s'appuyer sur un savoir – faire spécifique ou se mettre en capacité de faire face à une charge qu'elle ne sera pas en mesure d'absorber à partir de ses moyens propres.

Elle peut également être consentie quand une entreprise cliente mandate un courtier pour son activité d'intermédiaire et son activité de gestionnaire (on parle alors de délégation imposée, soit directement par l'entreprise, soit indirectement par le courtier apporteur).

La délégation de gestion peut également résulter d'un partenariat de coassurance avec un autre organisme assureur qui prévoit aussi un partage de la gestion du contrat.

La délégation de gestion, ne réduit pas la responsabilité de l'assureur qui doit donc s'assurer que cette délégation est maîtrisée au travers d'une politique de sécurité (plans de continuité d'activité), de contrôle interne permettant de gérer le contrat en conformité avec les engagements pris, de conformité réglementaire (LCB/LF, protection de la clientèle, AGIRA, secret médical ..).

La délégation de gestion n'est pas sans risque du point de vue du pilotage technique (dépendance avec le délégataire de gestion pour accéder aux données utiles présentes dans son système d'information).

La maîtrise des risques liés à délégation, passe par une politique d'accréditation des délégataires et de contrôle continu du délégataire et de sa capacité à faire et à suivre les évolutions technologiques (normes d'échange de flux PRDG, DSN, Généralisation Complémentaire Santé...).

2. Opérations d'intermédiation et de délégation de gestion réalisées sur l'année

2.1. Commissions d'apport et de gestion

En millions d'€	Année 2013	Année 2014
Commissions d'apport	33,7	36,4
Commissions de gestion	40,0	38,2
Total	73,7	74,6

2.2. Types de délégation

La délégation de gestion est réalisée pour les contrats prévoyance (incapacité) et santé.

La délégation de gestion peut porter sur :

- ✓ la gestion des cotisations
- ✓ la gestion des prestations incapacité
- ✓ la gestion des prestations santé.

Elle concerne les contrats à adhésions obligatoires des actifs (régimes de base et optionnels). Toutefois, une délégation de gestion peut être accordée pour les populations périphériques.

A titre exceptionnel, une délégation de gestion des prestations décès peut être accordée par le Comité des engagements pour un montant inférieur à un plafond et pour les prestations invalidité si le montant de la rente annuelle est inférieur à un plafond. Ce plafond correspond au PASS (plafond annuel de la Sécurité Sociale).

3. Dispositif de suivi et de contrôle

3.1. Organisation du dispositif

Le groupe Humanis dispose d'une équipe dédiée au suivi et au contrôle permanent des opérations de délégation de gestion (mise en œuvre de la convention de délégation de gestion, contrôle des informations reçues du délégataire, gestion de la relation et des flux financiers).

Sur la base d'une cartographie des courtiers et des délégataires, tout au long de la vie de ces conventions, des audits « in situ » sont également effectués, pour s'assurer, en complément des contrôles précités, de la bonne exécution des obligations du délégataire de gestion. Un article spécifique dans chaque accord de gestion définit les conditions de réalisation du contrôle de la gestion déléguée.

3.2. Processus d'accréditation des courtiers

Selon les procédures en vigueur en 2014, le courtier doit être :

- ✓ immatriculé à l'ORIAS,
- ✓ accrédité par la Direction Distribution et Développement

L'accréditation des nouveaux courtiers est fondée sur les principes suivants :

- ✓ une ancienneté suffisante dans son statut de courtier,
- ✓ un volume et une qualité du chiffre d'affaires (sous l'angle des équilibres techniques) apporté à Humanis Prévoyance,
- ✓ l'acceptation des plafonds de rémunération des courtiers définis dans le cadre de la politique de souscription.

Le co-courtage est autorisé mais l'organisme assureur traite avec le courtier référent.

Le suivi du portefeuille apporteur se fait par l'établissement d'une convention d'apport mise à jour annuellement et recensant le portefeuille de l'apporteur avec sa rémunération.

3.3. Processus d'accréditation des délégataires de gestion

Pour les affaires en stock avec effet antérieur au 1/1/2014, la délégation de gestion est maintenue si l'une des conditions suivantes est respectée :

- ✓ Gestionnaire faisant partie de la liste des principaux courtiers avec lesquels Humanis Prévoyance entend travailler (liste d'une vingtaine de délégataires validée en Comité des engagements)
- ✓ Apporteur non gestionnaire mais utilisant une plateforme de gestion reconnue par Humanis Prévoyance

- ✓ Gestionnaire ayant un accord de délégation de gestion existant avec Humanis Prévoyance non dénoncé.

Pour les affaires réalisées à compter du 01/01/2014, la délégation de gestion ne peut pas être accordée à un gestionnaire ne faisant pas partie du TOP 20 et n'utilisant pas pour sa gestion une plateforme reconnue par Humanis Prévoyance.

Chaque délégataire de gestion doit également satisfaire à plusieurs critères :

- ✓ être immatriculé à l'ORIAS dans le cas où il est aussi courtier
- ✓ accepter le modèle de la convention de délégation de gestion définie par Humanis et validée en Comité des engagements
- ✓ ne pas précompter des commissions d'apport ou de gestion
- ✓ fournir les états de délégation de gestion demandés : flux, effectifs, inventaires
- ✓ fournir annuellement le fichier nominatif des assurés et bénéficiaires si demandé par l'assureur
- ✓ fournir sur demande de l'assureur les éléments nécessaires à l'analyse du contrat en vue de son renouvellement

Toute dérogation à ces critères doit faire l'objet d'un accord du Comité des engagements.

L'instance en charge du pilotage du processus d'accréditation est le comité des engagements. En tant que de besoin, une visite technique est assurée par la direction de l'Audit pour vérifier les informations communiquées et s'assurer, le cas échéant, de sa capacité à assumer le périmètre de gestion qu'il souhaite se voir déléguer.

L'accréditation d'un nouveau délégataire de gestion (courtier ou non) interviendra donc au terme d'une étude préalable. Cette étude permet d'apprécier tant la qualité des process mis en œuvre (système d'informations, dimensionnement des moyens humains,...), que la capacité à communiquer à Humanis Prévoyance les informations qui lui seront nécessaires pour le pilotage technique du contrat (statistiques par risques, par contrats,...).

Lorsque l'accréditation est validée, une convention de délégation de gestion est émise.

Le Comité des engagements peut décider de ne pas travailler avec un courtier ou un délégataire de gestion.



2.6 Votes des résolutions sur l'activité et les comptes de l'exercice 2014



3. Comptes combinés 2014

- 3.1 Rapport de gestion du périmètre de combinaison 2014
- 3.2 Comptes combinés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- 3.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes combinés 2014
- 3.4 Vote de la résolution sur les comptes combinés de l'exercice 2014



3.1 Rapport de gestion du périmètre de combinaison 2014



Assemblée Générale Ordinaire

Humanis Prévoyance

30 juin 2015

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION : LE GROUPE HUMANIS.....	2
1.1 Faits marquants 2014.....	2
1.2 Evolution de l'environnement.....	5
1.3 La responsabilité sociale de l'assureur	8
1.4 Programme de rétablissement ACPR (Humanis Prévoyance)	11
II. COMPTES COMBINES 2014	12
2.1 Périmètre de combinaison 2014	12
2.2 Compte de résultat : synthèse	12
2.3 Contributions des métiers et entités au résultat combiné	14
2.4 Bilan au 31 décembre 2014	17
2.5 Marge de solvabilité	18
III. CONCLUSION / PERSPECTIVES	19

I. INTRODUCTION : LE GROUPE HUMANIS

1.1 Faits marquants 2014

2014 a été marquée par des avancées nombreuses dans tous les métiers dans un contexte de très fortes évolutions économiques et réglementaires (Santé, Prévoyance, Solvabilité II, Déclaration Sociale Nominative, évolutions fiscales en retraite) sur fond de croissance économique quasi-nulle et de forte baisse des taux d'intérêts ayant des effets négatifs sur les comptes du groupe.

Une année de clarification et d'enrichissement de la vision cible du groupe

L'Assemblée générale du groupe de juin 2014 a adopté les orientations politiques et stratégiques du groupe. Ont d'abord été rappelées les valeurs partagées : Economie sociale et solidaire, Paritarisme et Mutualité, Valeurs de la protection sociale (éthique, caractère non lucratif, vocation sociale), place centrale des clients, des actifs et des allocataires, développement rentable dans la durée, entrepreneuriat et contrat social, transparence dans le fonctionnement et gouvernance exemplaire, ouverture sur le monde extérieur.

A ensuite été précisé ce qui définit et différencie Humanis. Acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, Humanis protège les personnes et leurs familles tout au long de la vie, en particulier dans les domaines de la retraite, de la santé, de la prévoyance, de l'épargne, de la dépendance et de l'action sociale. Humanis construit et gère des solutions de services et d'assurances aux personnes larges et innovantes, collectives et individuelles, est fortement ancré dans des territoires, y compris Outre-Mer. Humanis, a une activité à l'international, notamment pour la protection des expatriés, dispose d'un réseau riche et diversifié de partenaires et est le plus ouvert sur l'extérieur de tous les GPS. Humanis est un groupe structuré de protection sociale fédérant des entreprises paritaires - organisations patronales et organisations syndicales - et mutualistes, à but non lucratif, est convaincu qu'il faut placer l'attention aux personnes au cœur de ses actions et recherche la performance sociale et économique dans la durée.

Fort d'une marque au potentiel exceptionnel, de la confiance de plus de 10 millions de personnes et de la fidélité des personnes qu'il protège, de positions de marché et de savoir-faire, « d'usines tertiaires » de premier plan, d'une offre complète de produits et de services, d'une couverture de l'ensemble des canaux de distribution et des segments de clients, Humanis a adopté une vision à long terme permettant de développer l'agilité d'Humanis pour anticiper les évolutions structurelles : Silver Economie, Europe, protection sociale, ruptures technologiques, mutations sociétales, développement durable :

CONTRIBUER A BATIR LES SOLUTIONS D'AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE RESPONSABLE ET INNOVANTE DES PERSONNES TOUT AU LONG DE LA VIE

Sur le fondement de cette vision à long terme, pour ses clients, pour ses partenaires et pour les régimes sous délégation de gestion, Humanis bâtira, gèrera et distribuera dans la durée une gamme de produits et de services collectifs et individuels, développés en tant que de besoin en architecture ouverte.

Pour progresser dans la mise en œuvre de cette vision, les étapes 2014-2018 ont été ordonnancées autour de quatre axes clefs : Construire "Humanis en grand" ¹, Redresser Humanis et porter la gestion active des risques au niveau des toutes meilleures pratiques dans la perspective de Solvabilité II², Développer tout le potentiel « d'Humanis en grand » paritaire et mutualiste en architecture ouverte aux partenariats³, Bâtir l'avenir en pensant plus loin⁴.

Une année d'accélération de la construction et de poursuite du redressement opérationnel et économique

L'année 2014 a été marquée par deux thèmes dominants, ceux de l'accélération de la construction juridique et opérationnelle du groupe et de la poursuite du redressement opérationnel et économique.

Dans un contexte de mutations de l'environnement en Retraite complémentaire et de plan d'économies sur fond d'audit de la Cour des Comptes, les institutions Arrco et Agirc du groupe Humanis ont donné naissance à Humanis Retraite Arrco (issue de la fusion d'Abelio, Irneo et Novalis Retraite Arrco) et Humanis Retraite Agirc (issue de la fusion d'Altea, CGRCR et Novalis Retraite Agirc). Ces nouvelles institutions permettent la mise en commun de nombreuses expertises au service des entreprises et des personnes protégées. Elles ont notamment déjà donné lieu au déploiement et à la convergence de 19 Usines Retraites vers deux UR, programme sans équivalent dans l'univers Agirc Arrco.

En Santé Prévoyance, tout en préparant Solvabilité II, de grands travaux ont été menés pour fusionner Cria Prévoyance – institution dédiée au monde agricole – et Carcel Prévoyance – institution dédiée à l'enseignement privé – avec Humanis Prévoyance et y transférer le portefeuille du Groupement National de Prévoyance (GNP). Ces opérations renforcent et consolident l'activité Assurance de personnes du groupe Humanis et donnent par la même occasion une envergure significative à Humanis Prévoyance dans le paysage assurantiel français. 2014 a vu par ailleurs la poursuite du redressement des portefeuilles dans un contexte défavorable de taux d'intérêts et de fort impact sur les charges d'exploitation du départ de McM début 2014. 2014 a aussi vu la préparation de la généralisation de la complémentaire santé dans le cadre du programme Cap Santé réunissant les assureurs mutualistes et paritaires du groupe et des succès commerciaux notables comme le gain des appels d'offres de Renault et de la RATP.

En Action Sociale, a été inauguré le centre de prévention Agirc Arrco de Bordeaux piloté par Humanis et a été posée la première pierre de la future nouvelle résidence Clémenceau à Bezannes dans l'agglomération de Reims. A également été réuni pour la première fois le réseau des bénévoles d'Humanis.

¹ Développer une culture d'entreprise autour de l'Engagement, de l'Ambition et du Partage en mobilisant toutes les ressources de l'intelligence collective en réseaux, Positionner le client au centre de nos préoccupations, Optimiser la capacité commerciale - construire une forte notoriété d'Humanis, consolider et bâtir les ancrages territoriaux forts d'Humanis...- Optimiser les méthodes, processus et règles du jeu pour sécuriser nos cœurs métiers - résoudre les difficultés opérationnelles issues de la fusion, bâtir les méthodes, les processus et les règles du jeu "d'Humanis en grand" avec un objectif d'excellence industrielle, bâtir les schémas directeurs de nos "infrastructures" (SI, immobilier).

² Reconstituer les fonds propres d'Humanis, Réduire les frais de fonctionnement et facturer nos frais de gestion, Concevoir un dispositif Solvabilité II simple et positif pour nos fonds propres, Développer une culture de résultats et des risques, et une culture juridique et fiscale.

³ Enrichir les partenariats actuels (notamment via son pôle mutualiste), Renforcer notre capacité d'influence et peser sur le marché (garantir la satisfaction des clients, des actifs et des allocataires en leur apportant des produits et services de qualité, innovants et à valeur ajoutée croissante), Renforcer la satisfaction des clients entreprises et individuels, Renforcer notre position d'acteur incontournable en santé, Développer le multi-équipement autour de l'une des gammes de produits d'assurance et de services la plus large du secteur.

⁴ Développer la notoriété de la marque Humanis, Développer l'offre de produits et de services en anticipant les évolutions structurelles, Construire une stratégie digitale d'Humanis, Développer l'Open innovation en architecture ouverte et proposer des services innovants.

En Epargne, 2014 a vu la mise en place d'Interexpansion-Fongépar et d'Humanis Gestion d'Actifs, le développement commercial de R2E et, après l'adhésion de Groupama, celle d'AG2R La Mondiale au GIE GES.

En ce qui concerne les partenariats stratégiques, Humanis a développé ses actions communes avec ses partenaires Apicil, Axa, Crédit Agricole Assurances, CNP et Thémis.

Tous ces chantiers se sont accompagnés de très nombreuses réorganisations opérationnelles, dont celle de la Gestion Santé Prévoyance et de la DSI, et relocalisations d'équipes (plus de 2 000 déménagements en 2014), de la signature de 14 accords dans le cadre de l'U.E.S en vue de créer un statut commun, de l'harmonisation du référentiel des emplois et de la création du nouveau contrat santé et prévoyance, et de la mobilisation de près de 2 000 collaborateurs du groupe lors de La Semaine du bien vivre ensemble et de la mise au point de la charte des comportements managériaux autour des trois valeurs communes des collaborateurs, l'Ambition, l'Engagement et le Partage.

Une année de modernisation accélérée et de préparation de l'avenir en stimulant l'innovation sous toutes ses formes

Humanis s'efforce de comprendre les mutations à venir de la protection sociale dans un environnement technologique de transition fulgurante porteur de défis sans précédents. Outre cette compréhension des enjeux, Humanis prépare les collaborateurs du groupe à un environnement où la mobilisation de l'intelligence collective sera décisive.

C'est ainsi notamment qu'ont été lancées des démarches de réseaux apprenants, notamment sur les Clients, que les orientations politiques et stratégiques ont été largement partagées à travers une communication interne pédagogique et ludique, qu'un projet stratégique territorial Humanis Nord Pas de Calais 2018 a été bâti, et qu'un Challenge Innov'Action a rencontré un véritable succès avec 97 idées et 2000 votants pour le « coup de cœur ».

Enfin, le Groupe a repris les actions de construction de sa notoriété avec la campagne multimédia sur le thème « Qui a dit que... », qui a suscité l'envie d'en savoir plus sur Humanis auprès de ses clients et des prospects et a contribué à installer un univers propre à la marque, et a préparé son lancement début 2015 sur les réseaux sociaux dans un contexte où ses sites Internet reçoivent chaque jour 8 000 visites.

1.2 Evolution de l'environnement

- Actualité réglementaire du métier de l'assureur

L'actualité législative et réglementaire a été particulièrement riche cette année pour les Institutions de prévoyance.

La loi de finances pour 2014 a modifié l'article 83-1° quarter du Code général des impôts en intégrant la part patronale finançant un régime frais santé collectif obligatoire au revenu imposable des salariés. Cette mesure a pris effet au titre de l'imposition des revenus 2013.

La loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014 complétée par le décret n°2014-1081 du 24 septembre 2014, a introduit le concept d'actions de groupe en droit français. Il s'agit d'une procédure permettant, de manière collective, à des consommateurs représentés par des associations de mettre en cause des entreprises ne respectant pas leurs obligations légales ou contractuelles, ce qui doit faciliter leur demande de réparation de préjudices matériels. Les contrats assurés par les IP peuvent faire l'objet d'actions de groupe.

La loi 2014-856 sur l'Economie sociale et solidaire, dite loi Hamon, a été publiée au JO du 31 juillet 2014. Elle revêt une grande importance pour les organismes paritaires.

Elle instaure la possibilité, pour les Institutions de prévoyance de pratiquer la coassurance avec des mutuelles régies par le Code de la mutualité. Elle crée les certificats paritaires qui sont des instruments financiers dont l'objectif est de permettre d'élargir les capacités de financement en fonds propres des organismes pour faciliter leur développement tout en respectant les règles prudentielles en vigueur et les règles relatives aux sociétés de personnes.

Cette loi prévoit également la possibilité de créer des unions régies par le livre III du Code de la mutualité, ayant objet de faciliter et de développer, en les coordonnant, des activités sanitaires, sociales et culturelles. Les mutuelles des livres II & III peuvent adhérer à ces unions ainsi que les Institutions de prévoyance ou unions d'IP, les sociétés d'assurance mutuelle, les entreprises d'assurance ou de réassurance à forme mutuelle ou coopérative ou à gestion paritaire, les coopératives, les associations ou les fondations.

L'année 2014 a également vu la parution, parfois tardive, de l'ensemble des décrets d'application des différentes lois constituant le chantier de refonte de la complémentaire santé prévue:

- Création d'une procédure d'appel d'offre national afin de labelliser des organismes habilités à proposer des contrats bénéficiant de l'aide à la complémentaire santé (ACS) et définition des garanties des trois contrats ACS (décret du 8 octobre 2014) ;
- Définition des prestations présentant un haut degré de solidarité permettant la recommandation d'un organisme assureur par les branches professionnelles (décret 13 décembre 2014)
- Définition du panier de soins « ANI » en vue de la généralisation de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016 (décret 8 septembre 2014).
- Définition du nouveau cahier des charges des contrats santé responsables pour une mise en application qui s'étendra du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2017 (décret 18 novembre 2014).

Ces textes vont entraîner, en 2015, des travaux importants de mise en conformité pour les organismes paritaires.

- Evolution de l'environnement économique

Etats-Unis, le moteur de la croissance mondiale

Le début d'année 2014 a été décevant pour l'économie américaine. Avec de mauvaises conditions climatiques, la reprise s'est décalée. Mais, ce passage à vide a vite été comblé. La dynamique s'est enclenchée. Les deux trimestres qui ont suivi, ont enregistré une croissance supérieure à 3,5% en rythme annualisé. Sur l'ensemble de l'année, le PIB a augmenté de 2,4% en glissement annuel. Les créations d'emplois ont affiché une moyenne mensuelle de 200K et le chômage a continué de reculer pour atteindre en fin d'année 5,6% de la population active. Mais, alors que tous les indicateurs sont quasiment au vert, la modération salariale demeure. D'ordinaire en milieu de cycle, les hausses de salaires avoisinent les 4%. En 2014, elles ont été plus proches de 2% laissant craindre l'émergence d'un nouveau modèle de croissance avec l'accroissement des inégalités.

La Réserve Fédérale (Fed) depuis 2009 a injecté massivement des liquidités pour permettre de calmer les marchés et de soutenir la reprise économique. Cette politique monétaire expansionniste a soutenu les marchés actions américains. Ainsi, l'indice boursier S&P500 a triplé en trois ans, créant un effet de richesse sur les détenteurs de cette classe d'actifs. Cet effet de richesse induit par la hausse du prix des actifs boursiers a favorisé les classes les plus aisées. Les riches sont ainsi devenus de plus en plus riches. *A contrario*, compte tenu de la poursuite de la modération salariale, la classe moyenne a été défavorisée et ont moins dépensé qu'à l'accoutumée. Or, la consommation privée reste le moteur de la croissance américaine. En fin d'année, avec la chute du prix du pétrole, une nouvelle dynamique s'est enclenchée. Les ménages américains, disposant d'un gain de pouvoir d'achat grâce à la baisse du prix du carburant ont, semble-t-il, consommé davantage.

Dans ce contexte de croissance soutenue, la Fed a changé son fusil d'épaule et a décidé de stopper progressivement ses injections de liquidités sur les marchés. Depuis octobre 2014, elle ne rachète plus de titres sur les marchés de la dette et envisage un resserrement monétaire. Mais, tant que l'ancrage de la croissance n'est pas assuré, elle continuera de se montrer prudente. Elle fait face, comme toutes les autres grandes banques centrales, à une inflation faible et craint les effets de second tour avec la chute du pétrole. Les entreprises pourraient, en effet, avoir la tentation de répercuter la morosité du prix du pétrole au moment des renégociations salariales. Pour autant, le taux de chômage s'approche à grands pas du taux de plein emploi. Lorsque le taux de sans-emploi s'installera durablement autour de 5,2%-5,5% alors les salaires devraient croître plus rapidement.

Pour l'heure, l'inflation ne constitue pas une menace, bien au contraire. L'indice des prix à la consommation reste contenu du fait de la poursuite du prix du pétrole à un niveau historiquement bas. En outre, l'appréciation du dollar soutient la désinflation importée. La Fed se montre inquiète des conséquences d'un dollar fort sur l'activité économique d'autant que 2015 commence, à l'instar de 2014, sous un froid glacial. L'hiver rigoureux va peser sur l'économie au premier trimestre. Mais, les indicateurs restent bien orientés et laissent présager une belle dynamique dès l'installation du printemps. Mais tant que l'institut monétaire ne sera pas assuré de l'ancrage de la croissance économique et de ses effets bénéfiques sur le marché du travail (incluant les salaires et le chômage), elle poursuivra sa politique accommodante laissant ses taux directeurs inchangés.

La zone euro, du bleu enfin à l'horizon

L'économie de la zone euro est restée à l'arrêt tout au long de 2014. Mais, elle est sortie enfin de récession, avec une croissance qui reste « faible, fragile et inégale ». Les pays périphériques qui ont mené des programmes d'ajustement à marche forcée, ont retrouvé des taux de croissance positifs et en général supérieurs à ceux observés sur le reste de la zone. Ainsi, la croissance en Espagne atteint 1,3% en 2014, le Portugal 1% et l'Irlande 1,5%.

Néanmoins, la croissance de l'ensemble de la zone euro est restée anémique compte tenu, en partie, de l'immobilisme de ses deux principaux membres, l'Allemagne et la France. **L'économie allemande** qui était, pourtant, partie sur les chapeaux de roue en début d'année, s'est essouffée à partir du second trimestre, du fait notamment des tensions géopolitiques (Ukraine, Russie) et de la faiblesse de l'activité de son premier partenaire commercial, la France. Ces freins ont détérioré le moral allemand. Son activité est restée trop dépendante de son commerce extérieur. Pourtant, le taux de chômage est faible (6,7%), les hausses de salaires progressent à un rythme soutenu (+3,5%), l'inflation reste

modeste et les taux d'intérêt sont bas. Mais, sa trop grande rigidité a enregistré un équilibre budgétaire empêche de lancer des mesures contra-cycliques pour relancer la demande interne.

En France, la croissance est restée à zéro ou marginalement au-dessus. La faiblesse de l'investissement et des exportations devient un problème structurel. Ce n'est pas tant le poids que l'investissement représente dans le PIB (12%), que l'impulsion qu'il procure à la croissance. Sans investissement, il n'y a pas de reprise du marché de l'emploi à espérer. La France se doit de gommer les incertitudes qui entourent ses orientations, notamment en matière de politique fiscale. Ces atermoiements semblent avoir des effets préjudiciables sur l'investissement privé. Plus globalement, toutes les composantes du PIB apportent une contribution quasi-nulle à la croissance. A noter toutefois que la consommation privée a repris quelques couleurs en fin d'année. Mais, ce sont globalement les hausses de dépenses publiques qui jouent leur rôle de stabilisateur économique et empêchent le pire. Dans ce contexte, il est difficile d'envisager une amélioration rapide du déficit public alors que les dépenses progressent. Celles-ci ont augmenté en 2013 de 2% et devraient faire de même en 2014. Seul l'investissement public recule. Difficile aussi dans un environnement de rigueur budgétaire de ne pas craindre un nouveau durcissement de la fiscalité pour mettre des nouvelles recettes en face du surplus de dépenses.

Au-delà des freins structurels, reste que la fin d'année 2014 a été marquée pour la France et pour l'ensemble des pays membres de la zone euro par la conjonction inédite de facteurs positifs avec la chute du prix du pétrole (-50% en six mois), la baisse de l'euro par rapport au dollar mais aussi par rapport à l'ensemble des devises étrangères ainsi que par la poursuite de taux d'intérêt bas.

Qu'attendre de 2015 ?

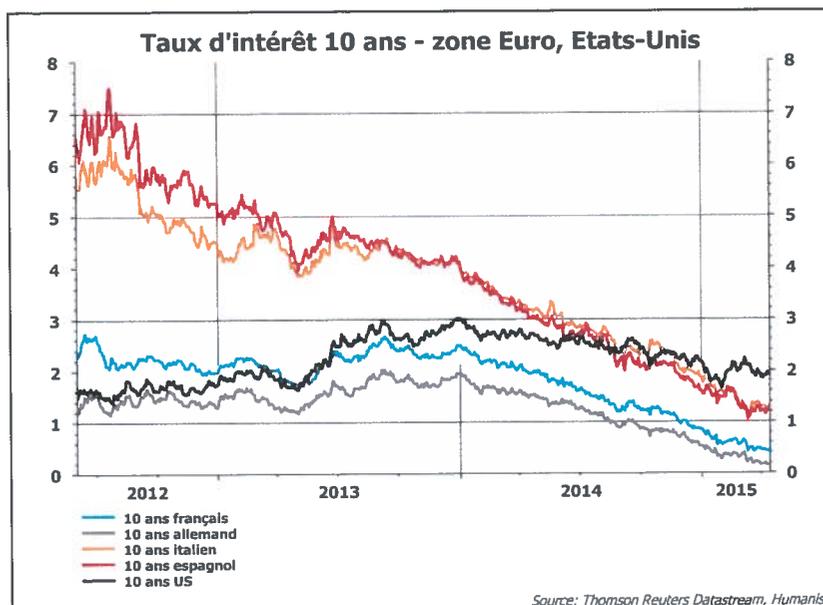
Dans ce contexte, l'activité européenne devrait pouvoir tirer son épingle du jeu en 2015. Déjà, l'Allemagne renoue avec une croissance soutenue au premier trimestre grâce au soutien tant attendu de sa demande interne. Les consommateurs allemands se sont mis enfin à consommer. Les indicateurs de confiance poursuivent leur redressement. La croissance annuelle outre-Rhin devrait atteindre 2% contre 1,6% l'année précédente. La première puissance de la zone euro pourrait jouer le rôle de moteur et dynamiser ses partenaires, même si sa propension à importer reste faible.

✓ Une croissance sans-emploi

Si la dynamique est enclenchée reste à évaluer son impact sur le marché du travail. Le risque d'une reprise sans emploi demeure. Le taux de chômage de la zone euro à 11,4% de la population active début 2015 devrait ainsi rester à un niveau élevé. On note toutefois une grande disparité du niveau des sans-emploi parmi les pays membres. Les pays du Sud atteignent des records avec des taux de chômage supérieurs à 20%. En France, il faut une croissance supérieure à 1,5% pour voir le chômage reculer. Or, selon les dernières estimations du FMI, la croissance atteindra 1,2% cette année et 1,5% l'année prochaine. Si on peut marquer un certain optimisme pour 2016, la reprise enclenchée devrait rester pauvre en emplois en 2015 avec un taux de chômage qui restera proche de 10%.

✓ Des taux d'intérêt faibles

Les taux d'intérêt resteront à un niveau bas, voire très bas pour l'ensemble des pays membres. Le risque déflationniste qui pèse sur la zone euro a incité la BCE en ce début d'année à lancer un vaste programme d'assouplissement monétaire. Elle a ainsi décidé de racheter mensuellement 60 milliards d'euros de dettes souveraines et privées jusqu'en décembre 2016. Ses injections de liquidité sur les marchés obligataires vont maintenir sous pression les taux souverains et la parité de l'euro. Tant que l'inflation sous-jacente ne reprendra pas des couleurs, la politique ultra-accommodante sera maintenue impliquant des taux d'intérêt extrêmement faibles et une dépréciation de la monnaie unique. Le taux dix ans français a atteint des records en passant sous la barre des 0,5% fin mars et le taux de change euro/dollar s'achemine vers la parité.



La Chine revoit son modèle de croissance

Le moteur de la croissance en Chine a été traditionnellement la production et l'exportation de biens à forte intensité de main d'œuvre, et bénéficiant de coûts faibles de production. Entre 2003 et 2011, à l'exception de la crise de 2008, la production industrielle progresse de 15 à 20% par an et les exportations de 30%. Depuis 2012, le rythme de production s'affaiblit (9%) avec une plus faible progression des exportations comprises entre 0 et 5%. La Chine s'oriente, désormais, vers une croissance peut-être moins forte mais plus stable. Le nouveau gouvernement mise sur un meilleur équilibre entre sa demande interne et ses exportations. Le Premier ministre, Li Keqiang, fixe un objectif de croissance à 7,2% pour contenir le chômage. Des défis restent à relever. La Chine se devra d'assurer une montée en gamme de sa production industrielle pour garantir une meilleure compétitivité, ainsi que la poursuite de l'urbanisation avec la construction de villes nouvelles, le développement des infrastructures (transports, eau, électricité, etc.).

Cette phase de transition engagée par les autorités entraîne une moindre demande vers l'extérieur (en particulier sur les matières premières) et pénalisent pour l'instant la croissance des pays émergents. Pour autant, la transformation de l'économie chinoise, tournée davantage vers son marché local offre à plus long terme davantage de perspectives de développement pour les pays voisins à bas salaires. Au final, la croissance chinoise reste honorable, à 7,5% tirée par la demande domestique et en particulier par l'urbanisation. Les investissements dans ce domaine (construction, transport, eau, électricité) atteignent entre 15 à 30% par an.

1.3 La responsabilité sociale de l'assureur

Acteur de référence de l'Economie Sociale et Solidaire en santé, en retraite complémentaire et en action sociale, acteur significatif en épargne, en prévoyance et en dépendance, le Groupe Humanis, groupe paritaire et mutualiste, ouvert aux partenariats, entend promouvoir une politique ambitieuse, engagée et ouverte au partage en matière de développement durable.

Cette politique se décline autour de quatre orientations stratégiques :

- Un groupe de Protection Sociale paritaire et mutualiste pleinement responsable vis à vis de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, administrateurs, fournisseurs, société civile) et de ses territoires d'implantation.
- Un groupe doté d'une trajectoire économique et financière « soutenable » dans le respect de son but non lucratif, garantissant son indépendance économique et son développement et promouvant l'Investissement socialement responsable.
- Un groupe soucieux de son environnement écologique.
- Un groupe attentif à l'éthique et à la transparence.

Cette politique a été validée par la Sommitale et signée le 19 mars 2014 par ses présidents.

En voici quelques illustrations réalisées en 2014 :

- Vis-à-vis de nos collaborateurs, l'année a permis de construire le premier pilier du statut unique de l'UES Humanis avec les accords relatifs à la participation, aux régimes obligatoires et collectifs de prévoyance et frais de santé, au PEE et au PERCO, à la Négociation annuelle obligatoire (NAO), aux rémunérations et avantages, au compte épargne temps, l'avenant d'accord d'intéressement et enfin l'accord sur la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail.
- Le deuxième pilier est en cours de négociation et comprend les aspects liés à la mobilité géographique, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) y compris l'accord de génération et enfin ceux relatifs à la diversité et la qualité de vie au travail.
- Parallèlement, de nombreuses opérations de sensibilisation et de prévention ont été menées notamment en matière de premiers secours, de tabagisme, de postures au travail devant un écran. Un dispositif de d'appui et d'accompagnement psychosocial des salariés du Groupe a été généralisé. Nous sommes également fiers d'avoir dépassé pour la première fois le taux de 6 % d'emploi de personnes en situation de handicap. Fruit d'une politique engagée d'Humanis depuis de nombreuses années, ce résultat s'accompagne d'une sensibilisation de nos collaborateurs qui s'est poursuivie notamment avec le concours de Marie-Amélie Le Fur, triple médaillée olympique aux jeux paralympiques de Londres.
- En matière de solidarité, des campagnes de don du sang sont régulièrement organisées sur les principaux sites et une démarche de micro-dons, les « Centimes Solidaires », a été proposée aux collaborateurs volontaires : affectation des centimes du net à payer de leur salaire sur une des 4 associations au choix de chaque collaborateur. Enfin les salariés d'Humanis ont parcouru en 2014 plus de la moitié de la circonférence de la Terre pour aider les patients atteints de maladies orphelines. A raison d'un euro par km parcouru Humanis a remis pour 2014 un chèque de 20 471 € à l'AFSA, association qui vient en aide aux familles touchées par le syndrome d'Angelman.
- En 2014, le Groupe a inauguré une nouvelle démarche de transformation par l'impulsion d'une culture de l'innovation ouverte et l'organisation du challenge « Innov...Action ! », un challenge d'idées collaboratif pour répondre à deux objectifs : faciliter le quotidien et bâtir des atouts compétitifs pour demain. Cette démarche a suscité une forte mobilisation avec le dépôt de 97 projets proposés par plus de 300 collaborateurs. Quatre lauréats ont été primés à l'issue de trois étapes de sélection et le vote de près de 2000 collaborateurs mais la qualité était telle que les 10 premiers projets ont finalement été retenus.
- La mobilisation était également au rendez-vous du projet Territorial Nord Pas-de-Calais 2018. Après une phase de construction, le projet a été lancé en septembre 2014 et s'est concrétisé, notamment, par la signature d'un partenariat avec le réseau Alliance prévoyant l'accompagnement, par des managers volontaires, de jeunes diplômés en recherche d'emploi.

- Humanis s'est vu également décerner par l'AFNOR trois nouvelles certifications ISO 9001 pour :
 - l'interlocution clients Santé et Prévoyance ;
 - l'accueil physique et téléphoniques des 18 Cicas et de la plateforme téléphonique Cicas d'Angoulême ;
 - la gestion administrative d'Inter Expansion - Fongepar, via le Groupement Inter-Entreprises Gestion Epargne Salariale (GIE GES).
- En matière d'Action sociale, l'année 2014 a vu de belles réussites : 3 équipes « mixtes » engagées au Free Handi'se Trophy (8 jours de courses entre Clermont-Ferrand et Toulouse), le colloque « Agir pour le Care », les 20 ans de DispoCadres et les 40 ans de l'hôpital gériatrique des Magnolias, le nouveau Centre de prévention à Bordeaux. Humanis reste très engagé en matière de recherche médicale par de nombreux partenariats et développe des mécénats innovants : Silver Concept - la chambre d'Ehpad du futur-, la Maison bleue 41 pour imaginer des solutions concrètes pour faciliter la vie quotidienne et permettre le maintien à domicile.
- Sur le domaine de la finance et notamment de l'épargne salariale, l'année 2014 a vu la fusion d'Inter Expansion avec Fongepar et l'adhésion d'autres acteurs de l'épargne salariale (Groupama et AG2R La Mondiale) à notre GIE de Gestion de l'Epargne Salariale (GES) faisant de celle-ci la première plateforme paritaire et mutualiste sur ce domaine. En matière d'investissement Socialement Responsable (ISR), les trois labels Novethic ISR décernés aux trois classes d'actifs (actions, monétaires, obligataires), présentées par le Groupe (Humanis Gestion d'Actifs) pour l'édition 2014, confortent le positionnement d'Humanis sur l'ISR. Enfin avec plus de 60 millions d'euros investis en obligations vertes⁵, Humanis Gestion d'Actifs fait partie des pionniers en la matière et démontre une nouvelle fois son engagement ISR et le rôle d'investisseur responsable de notre Groupe.
- Notre premier bilan Carbone Humanis a été réalisé en 2014. Il met en évidence trois postes principaux en termes d'impacts environnementaux : les déplacements, l'informatique et l'énergie. Un plan de réduction sur 3 ans a été élaboré et doit faire l'objet de déclinaisons opérationnelles au sein des directions concernées.
- En matière de biodiversité, les ruches installées sur les toits des sites de Montreuil et de Lille ont permis la récolte de plus de 60 kg de miel, vendus aux collaborateurs.
- Enfin notre attention en matière de transparence et d'éthique s'est concrétisée à travers plusieurs documents :
 - Un règlement intérieur ainsi qu'une Charte de l'Utilisateur des Technologies de l'Information et des Moyens de Communication ;
 - Un code et une norme de déontologie de la société Humanis Gestion d'Actifs ;
 - Un code de déontologie des commerciaux ;
 - Une charte des achats responsables Humanis qui vient compléter les clauses relatives à la politique sociale et environnementale de nos fournisseurs déjà intégrées dans le cadre de nos appels d'offres ;
 - Une Politique de Sécurité de l'Information (PSI) établie sur la base des normes internationales applicables aux systèmes de management de la sécurité, de la continuité d'activité et à la gestion des risques de l'information.

⁵ Les obligations vertes sont des titres de dettes émis par des collectivités locales ou des entreprises en vue de financer directement des projets liés à la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, amélioration énergétique ou encore adaptation au changement climatique.

1.4 Programme de rétablissement ACPR (Humanis Prévoyance)

Suite au contrôle réalisé par l'ACPR entre mars et juillet 2014 et au rapport de contrôle émis, le Collège de l'ACPR a demandé fin décembre 2014 à Humanis Prévoyance l'établissement d'un programme de rétablissement autour des trois axes suivants : dispositif de contrôle interne, périmètre de la gestion déléguée, rentabilité de l'Institution.

Ce programme de rétablissement a été validé par le Collège de l'ACPR dans sa réunion du 26 mars 2015.

Il a été élaboré dans la continuité des réponses aux observations issues du rapport de contrôle portant sur ces trois thématiques :

1) Dispositif de contrôle interne

La construction d'un dispositif de contrôle interne efficient passe par la formalisation des processus du Groupe, comprenant l'identification des zones de risques et la définition des contrôles permanents de 1^{er} et de 2nd niveau, dans le cadre du projet « Humanis en processus » lancé en juillet 2014. Cette action implique également le renforcement significatif des équipes dédiées au contrôle interne et à la gestion des risques avec des profils de compétences spécifiques.

2) Maîtrise de la gestion déléguée

Cette activité fait l'objet d'une double démarche : un plan d'actions à court terme pour répondre aux urgences dont la sécurisation de l'arrêté comptable 2014 et une démarche de fond sur l'efficacité des activités de courtage et de gestion déléguée et la stratégie du groupe en la matière. La création en avril 2015 d'une direction de la gestion courtée et déléguée devrait faciliter l'atteinte des objectifs dans ce domaine.

3) Rentabilité à moyen terme de l'Institution

Le traitement de cette thématique est fondé sur des éléments de plusieurs natures dont :

- √ La mise en place d'outils de pilotage robustes et auditables sur le redressement technique du portefeuille et sur la mesure de la rentabilité.
- √ La refonte du cycle de gestion du groupe : le processus de construction budgétaire est revu dans le cadre de la structuration d'une démarche de planification financière au niveau des meilleures pratiques.
- √ Le Conseil d'Administration a demandé au management de sécuriser la trajectoire de redressement du groupe, notamment grâce à la mise en place d'un Plan d'Efficacité et de Compétitivité et à la tarification des produits en privilégiant l'utilisation du ratio combiné.
- √ L'atteinte d'un résultat d'exploitation durablement excédentaire est au cœur des préoccupations du Conseil d'administration.

Dans un contexte où la baisse ininterrompue et aggravée des taux d'intérêt a pesé et pèsera de façon significative sur le niveau des provisions techniques en 2014 et en 2015, le Conseil d'administration d'Humanis Prévoyance entend poursuivre une politique de renouvellement rigoureuse visant à améliorer la marge technique après les deux dernières années de redressement significatif déjà réalisé.

II. COMPTES COMBINES 2014

2.1 Périmètre de combinaison 2014

Les modifications du périmètre de combinaison intervenues en 2014 sont :

- La fusion de Cria Prévoyance et de Carcel Prévoyance avec Humanis Prévoyance, rétroactive au 1^{er} janvier 2014 ; cette fusion n'a pas d'impact sur les comptes combinés.
- L'acquisition par Copernic d'une participation de 33,33% dans Itelis, cette société étant mise en équivalence dans les comptes combinés.

2.2 Compte de résultat : synthèse

Le compte de résultat combiné se présente comme suit :

COMPTE DE RESULTAT (en M€)	2014	2013	Variation 2014/2013 (en M€)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 124,9	2 717,4	407,4
Autres Produits d'Exploitation	17,6	30,4	-12,9
Total des produits	3 142,5	2 747,9	394,6
Charges des Prestations d'Assurance	2 879,5	2 451,0	428,5
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-5,5	28,7	-34,2
Charges d'exploitation	418,6	429,7	-11,1
Total des charges	3 292,6	2 909,4	383,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	-150,1	-161,6	11,4
RESULTAT FINANCIER	199,8	150,2	49,6
Résultat exceptionnel	-8,4	1,9	-10,3
Impôts sur les Résultats	-16,2	-3,7	-12,4
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	25,1	-13,1	38,3
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équivalence	2,4	4,0	-1,6
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	27,6	-9,1	36,7
Intérêts minoritaires	-3,0	0,7	-3,7
RESULTAT NET (part du groupe)	30,6	-9,9	40,5

L'année 2014 marque pour le groupe Humanis le retour à un résultat net positif et en forte amélioration, dans une trajectoire de redressement continu depuis 2012, et malgré un environnement financier beaucoup plus défavorable qu'anticipé du fait de la poursuite de la baisse historique des taux d'intérêt.

Le **résultat net part du groupe** est un bénéfice de 30,6 M€, alors que 2013 affichait une perte de -9,9 M€ et 2012 une perte de 169 M€.

Cette évolution traduit un travail de fond sur l'amélioration de la marge d'assurance de Humanis Prévoyance qui commence à porter ses fruits.

Le **chiffre d'affaires** combiné atteint 3 125 M€ en augmentation de 407 M€ (+15%). Des effets techniques de périmètre non récurrents, dus notamment au transfert de portefeuille du GNP, expliquent en partie cette variation, à hauteur de 225 M€. Le croissance organique du chiffre d'affaires combiné est de 182 M€ (+6,8%) sous l'effet de la croissance de Humanis Prévoyance, du développement commercial de MHN et de R2E. Comme en 2013, la politique de renouvellement poursuivie par Humanis Prévoyance et visant au redressement des contrats déficitaires a limité la croissance du chiffre d'affaires en 2014 avec un volume significatif de résiliations à l'initiative de l'institution de prévoyance. Cette politique trouve ses effets dans le redressement structurel de la marge d'assurance.

Le **résultat d'exploitation** combiné est en légère amélioration (+11,4 M€) tout en restant nettement déficitaire à -150,1 M€.

Plusieurs impacts négatifs ont pesé en 2014 sur le résultat d'exploitation :

- la baisse continue des taux d'intérêt, pesant sur la marge d'assurance en prévoyance et également sur les charges d'exploitation (augmentation des passifs sociaux à long terme) ;
- des régularisations comptables sur exercices antérieurs, fruit d'un travail de fond sur les méthodes comptables (uniformisation des méthodes de provisions techniques, etc.) ;
- le « reste à charge » consécutif au départ fin 2013 de MHF (devenue M comme Mutuelle) qui fait peser des coûts fixes non résorbables à court terme sur les entités du groupe.

En raison de ces facteurs conjoncturels, l'amélioration apparente modeste du résultat d'exploitation ne traduit pas la portée structurelle des améliorations à caractère récurrent :

- hausse intrinsèque de la marge d'assurance Humanis Prévoyance estimée à +48 M€ ;
- baisse des charges d'exploitation, ayant permis de financer un plan média sans précédent destiné à développer la notoriété de Humanis.

Le **résultat financier** combiné s'établit à 199,8 M€ et enregistre une très forte progression en 2014 (+49,6 M€).

Le mode de gestion financière de l'actif général d'Humanis Prévoyance a été profondément modifié en 2014, l'essentiel de la gestion étant désormais assurée à travers des mandats ou fonds dédiés. Cette restructuration a entraîné la vente d'OPC et d'actions générant 83 M€ de plus-values réalisées sur 2014, bénéficiant des conditions de marché très favorables. Par ailleurs les plus-values latentes à fin 2014 sont significatives (191 M€ pour Humanis Prévoyance) et en augmentation par rapport à fin 2013.

Le **résultat exceptionnel** combiné est une perte de -8,4 M€ principalement due à la dépréciation d'un fonds de commerce chez Interexpansion Fongepar.

La **charge d'impôt** 2014 (-16,2 M€) traduit des résultats bénéficiaires dans un certain nombre d'entités et notamment Humanis Prévoyance qui va pour la première fois de son histoire verser un impôt sur les sociétés (-12 M€).

La **quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** est un bénéfice de 2,4 M€ correspondant à la quote-part de résultat dans Apicil Assurance (20%).

Le résultat net combiné est un bénéfice de 27,6 M€ contre une perte de -9,1 M€ en 2013.

Les **intérêts des minoritaires** dans le résultat net sont de -3 M€, correspondant principalement à la part de CNP (35%) dans la perte exceptionnelle 2014 d'Interexpansion Fongepar,

Au final, le **résultat net part du groupe** est un bénéfice de 30,6 M€, contre une perte de -9,9 M€ en 2013.

2.3 Contributions des métiers et entités au résultat combiné

La contribution au résultat net part du groupe par grand métier (Santé Prévoyance Dépendance / Epargne / Services et autres) et par entité est la suivante (chiffres en K€) :

ENTITES (en K€)	2014	2013	Variation (en K€)
HUMANIS PREVOYANCE	22 276	-21 814	44 090
CARCEL PREVOYANCE		-534	534
CRIA PREVOYANCE		-6 352	6 352
sous total Humanis Prévoyance	22 276	-28 699	50 975
IPSEC	2 605	3 225	-621
RADIANCE GROUPE HUMANIS	2 461	-1 928	4 388
MBA RADIANCE	2 042	2 334	-292
MUTUELLE RENAULT	1 397	5 804	-4 406
WELCARE	1 075	307	769
GRAND EST MUTUELLE	964	2 765	-1 802
VH CONSEIL	128	131	-3
ETIKA	103	1 320	-1 218
MUTUELLE LATECOERE	13	21	-8
MUTUELLE HUMANIS NATIONALE	-1 643	-536	-1 107
SANTE DEPENDANCE PREVOYANCE	31 421	-15 255	46 676
APICIL ASSURANCE	2 414	3 995	-1 581
HUMANIS GESTION D'ACTIFS	1 098	2 750	-1 653
COPERNIC	-178	573	-751
HUMANIS PARTENAIRE	-651	-1 355	704
R2E	-967	-1 352	385
INTER EXPANSION FONGEPAR	-3 501	-998	-2 503
EPARGNE	-1 786	3 613	-5 399
HUMANIS SERVICES	410	231	179
FORMINNOV	18	2	16
INTERFI	56	1 413	-1 357
PLUS FM MULTIMEDIA	-11	15	-26
SOPRESA	450	103	347
DEVELOPPEMENT PLEIADE	0	0	0
ITELIS	28		28
SERVICES ET AUTRES	951	1 764	-813
Résultat net part du groupe	30 586	-9 879	40 464

Pôle Santé Prévoyance Dépendance

L'institution de prévoyance **Humanis Prévoyance** contribue pour 22,3 M€ au résultat net part du groupe soit près de 73%. Elle affiche une forte croissance de résultat (+51 M€) tirée par le redressement structurel de la marge d'assurance et par l'impact des plus-values financières dégagées (cf. § 2.2).

Les autres entités du pôle Santé Prévoyance Dépendance génèrent une contribution nette positive de 9,2 M€, la seule entité dégageant une perte étant la Mutuelle Humanis Nationale (MHN). La contribution de ces entités est toutefois en recul de 4,4 M€ par rapport à 2013.

MHN enregistre une très forte croissance de son chiffre d'affaires (+27%) avec le développement commercial des nouveaux produits Radiance Humanis Safe, l'entrée en portefeuille du contrat SNCF et les résultats commerciaux sur les offres collectives. Sa marge d'assurance est également en croissance, avec une stabilité du ratio P/C (primes sur cotisations) à 84%. Les charges d'exploitation sont en forte progression (+26%), hausse induite par l'évolution de l'activité commerciale ainsi que par les investissements portés par MHN dans le cadre de son plan de développement 2014-2017. Les commissions de courtage (apport et gestion) ont doublé par rapport à 2013, cette évolution s'expliquant par le développement commercial (entrée du contrat SNCF,...) et par des régularisations sur exercices antérieurs. Au final, en raison de l'évolution de ces charges, la contribution au résultat net groupe est une perte de -1,6 M€, en dégradation de 1,1 M€.

L'Union Radiance Groupe Humanis affiche un résultat net positif à 2,5 M€ et en progrès de 4,4 M€, qui tient compte d'un abandon de créance de 4,6 M€ par Humanis Prévoyance, ainsi que d'une provision pour aléas financiers de -1,7 M€. Le résultat d'exploitation de l'URGH est en amélioration, malgré une diminution du chiffre d'affaires de 12%, sous l'effet de l'amélioration de la marge d'assurance (sinistralité,...) et de frais de gestion en forte baisse.

Etika enregistre une croissance organique de son chiffre d'affaires de 3,9% grâce à la forte progression du portefeuille des collectivités locales et à la hausse de la prévoyance (produit dépendance), qui compense la baisse programmée des portefeuilles fermés santé et épargne. La marge d'assurance est en revanche en net recul en raison d'une régularisation sur exercice antérieur et du solde programmé d'un compte triennal. La contribution d'Etika au résultat net du groupe 2014 est à l'équilibre (0,1 M€) mais en recul de -1,2 M€.

Welcare connaît une progression de son chiffre d'affaires assureur de 8,8% et du chiffre d'affaires géré (pour le compte de tiers) de 12,8%. Sa marge d'assurance est en progression (sinistralité,...) ainsi que les produits de gestion pour compte de tiers, avec une régularisation sur exercice antérieur. Au final, la contribution de Welcare au résultat net groupe est de 1,1 M€ et en progrès de 0,8 M€.

La mutuelle **Radiance Groupe Humanis Grand Est (GEM)** a connu une croissance limitée de son chiffre d'affaires (+1,1%) malgré une activité commerciale en hausse, en raison du recul du nombre de personnes protégées (-2,2%). Sa marge d'assurance en santé et gestion pour tiers s'améliore nettement ; a contrario, sa marge d'assurance en prévoyance (garanties décès et retraite) se dégrade fortement en raison de la baisse des taux financiers. La contribution de la mutuelle au résultat net groupe reste positive à près de 1 M€ mais en net recul de 1,8 M€ lié à la baisse des taux.

La mutuelle **Radiance Groupe Humanis Ouest (MBA)** enregistre une stabilité de son chiffre d'affaires malgré un recul du nombre de personnes protégées (-3,2%). La marge d'assurance en santé, principale activité de la mutuelle, s'améliore nettement, passant d'un déficit en 2013 de -0,9 M€ à un bénéfice de 1,4 M€ en 2014. La mutuelle enregistre toutefois un recul de 0,3 M€ de son résultat net en raison d'un produit exceptionnel en 2013 non reconduit et de l'augmentation de l'IS. La contribution de la mutuelle au résultat net groupe est de 2 M€.

La **Mutuelle Renault** avait enregistré en 2013 un résultat net très positif en raison d'éléments non récurrents. Elle retrouve en 2014 un niveau de résultat récurrent, en recul de 4,4 M€, avec une contribution positive au résultat net groupe de 1,4 M€.

IPSEC, institution de prévoyance de référence des domaines public et parapublic, connaît une croissance significative de son chiffre d'affaires (+6,5%) avec un développement sur son portefeuille ainsi que l'acquisition de nouveaux contrats (villes d'Angers et Lorient, accroissement du personnel assuré de Bordeaux Métropole, acquisition de Centrale / Supélec,...). La marge d'assurance demeure positive en 2014 grâce à la bonne tenue du secteur santé, alors que la prévoyance demeure déficitaire et en recul en raison de la sinistralité et de la baisse des taux. Malgré ce recul et avec un IS en augmentation, la contribution de l'IPSEC au résultat net groupe reste positive à 2,6 M€.

Pôle Epargne

Humanis Gestion d'Actifs (HGA), société de gestion d'actifs du groupe, gère à fin 2014 10 milliards € d'actifs financiers. Elle enregistre un recul de ses produits d'exploitation de 10% ; cette baisse est liée à la gestion institutionnelle, alors que l'épargne salariale est en croissance. La maîtrise des charges d'exploitation permet de limiter la baisse du résultat d'exploitation. L'année 2013 avait par ailleurs enregistré un produit exceptionnel lié à la fusion avec Fongepar. Au final, HGA dégage une contribution au résultat net groupe qui reste positive à 1 M€, mais en recul de 1,6 M€. HGA est toutefois en avance sur son plan d'affaires tel que présenté à l'ACPR et l'AMF lors de l'opération de restructuration de 2013.

Interexpansion Fongepar (IEF), qui gère l'épargne salariale des salariés de 5 400 entreprises, enregistre une croissance significative de ses produits d'exploitation (+7,1%) et une nette amélioration de son résultat d'exploitation, quasiment à l'équilibre alors qu'il affichait une perte de -3 M€ en 2013. IEF est en avance sur son plan d'affaires présenté en 2013 lors de l'opération de fusion. Ces bons résultats opérationnels sont masqués en 2014 par la dépréciation exceptionnelle du fonds de commerce issu de la fusion pour 6,8 M€. Au final, après prise en compte de la quote-part de CNP dans le résultat, la contribution au résultat net part du groupe de IEF est négative à -3,5 M€, compte tenu de cet élément non récurrent.

Pôle Services et autres

Les activités de **Services aux partenaires (Sopresa, Humanis Services)** poursuivent leur développement en apportant une contribution positive de 0,9 M€ au résultat net part du groupe, et en croissance de 0,6 M€.

La société **INTERFI** intervient comme dépositaire d'organismes de placement collectif pour la société HGA, et comme teneur de compte conservation des actifs financiers. La cession du fonds de commerce et l'externalisation de l'activité auprès d'un des grands dépositaires de la place, a été préparée en 2014 et finalisée, en mars 2015 auprès de BP2S (groupe BNP Paribas). INTERFI a dégagé en 2014 un résultat à l'équilibre, en recul par rapport à 2013.

2.4 Bilan au 31 décembre 2014

Le bilan simplifié combiné au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

Actif :

Chiffres en M€

BILAN - ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
Actifs incorporels	26	29
Placements des entreprises d'assurance	3 770	3 545
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes	114	123
Placements des autres entreprises	43	40
Titres Mis en équivalence	31	27
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 709	1 370
Créances	1 601	1 568
Autres actifs	4	5
Comptes de régularisation - Actif	40	41
Total actif	7 338	6 748

Le total du bilan atteint 7,3 milliards € en hausse de 0,6 M€ (+8,7%) par rapport à fin 2013. Les provisions techniques cédées (1,7 milliards €) augmentent principalement sous l'effet de l'entrée en portefeuille du GNP.

Passif :

Chiffres en M€

BILAN - PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres groupe	1 316	1 283
Intérêts minoritaires	33	36
CAPITAUX PROPRES	1 349	1 319
Provisions techniques brutes	4 816	4 233
Provisions techniques des contrats en unités de compte	136	153
Provisions pour risques et charges et Provisions réglementées	57	60
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	75	74
Autres dettes	905	908
Compte de régularisation - Passif	1	1
Total passif	7 338	6 748

Les fonds propres atteignent 1 316 M€, en augmentation de 33 M€ sous l'effet du bénéfice de l'exercice 2014.

Les provisions techniques brutes augmentent de 583 M€ sous l'effet de l'entrée en portefeuille GNP et de la hausse des provisions arrêt de travail (impacts de la réforme des retraites et de la baisse des taux).

2.5 Marge de solvabilité

Le taux de couverture de marge de solvabilité (calculé en norme S1), y compris plus-values latentes, est de **317%** en 2014, contre 290% en 2013.

Hors plus-values latentes à fin 2014, le taux de couverture de marge s'établit à 251%, stable par rapport à 2013.

III. CONCLUSION / PERSPECTIVES

En 2015, le groupe Humanis est confronté à toute une série d'enjeux immédiats. Il en va notamment de sa participation active à la trajectoire de l'Agirc Arrco, du passage à Solvabilité II dans une conjoncture de taux d'intérêt historiquement bas créant une forte volatilité, des enjeux de la généralisation de la complémentaire santé et du « tsunami réglementaire » qui l'accompagne, du redressement structurel de la gestion courtée et déléguée et de la gestion de la prévoyance à Lille, et d'un programme d'efficacité et de compétitivité.

Concernant plus spécifiquement Humanis Prévoyance, l'institution a prévu de poursuivre la politique de redressement technique et financier mise en œuvre au cours de ces 2 dernières années, dans le cadre d'un plan pluriannuel multidimensionnel de redressement et de développement en cours de finalisation, après un exercice de revisite approfondie de sa trajectoire mené à l'automne 2015 sous l'autorité du nouveau directeur général pour mieux tenir compte de l'état effectif d'avancement de la fusion, y compris des besoins de redressement et de renforcement technique sur les thématiques identifiées par l'ACPR dans ses travaux de contrôle de mi 2014, et de la mutation profonde et accélérée du contexte économique, financier et réglementaire, qui pèse significativement sur les provisions techniques et sur les charges d'exploitation du fait des renforts nécessaires et du financement des projets incontournables du secteur.

Ce plan vise à lui permettre d'améliorer sa trajectoire dans toutes ses composantes, notamment sa solvabilité. Ainsi :

- La politique de renouvellement 2015 visera à améliorer significativement la marge d'assurance 2015 malgré l'impact d'une baisse historique des taux d'intérêts qui se poursuit au printemps 2015. A iso contexte économique et financier, les prévisions du management tablent sur la poursuite d'une politique de renouvellement 2016 significative pour faire face aux impacts de la poursuite de la baisse des taux ;
- Eclairés par des benchmark, des travaux dans le cadre d'un plan d'efficacité et compétitivité (PEC) sont également en cours visant à définir une trajectoire de baisse des charges d'exploitation où tous les leviers possibles sont explorés activement dans le respect des valeurs du groupe et dans le cadre des quatre axes du plan stratégique du groupe : achever de Construire opérationnellement et techniquement le nouveau groupe, Redresser et préparer le passage à Solvabilité II, Développer le potentiel d'Humanis en architecture ouverte à des partenariats, Préparer l'avenir en pensant plus loin.
- Des chantiers sont également en cours notamment sur la modernisation et la complétude de l'offre de produits d'assurance individuels contribuant à la protection des personnes et qui concernent Humanis Prévoyance à travers ses filiales et participations, sur la modernisation de la gestion du risque santé et prévoyance, notamment la lutte contre la fraude, et sur la modernisation de l'allocation d'actifs.

Dans le cadre de l'objectif stratégique fixé en 2014 de reconstitution des fonds propres après trois années de résultats déficitaires de 2011 à 2013, HUMANIS PREVOYANCE étudie également actuellement l'opportunité de renforcer sa solvabilité par une émission de titres à caractère de fonds propres dans des conditions de coûts financiers exceptionnellement bas, qui conforterait la trajectoire de solvabilité à niveau élevé d'Humanis Prévoyance, comme l'ont fait de nombreux concurrents ces derniers mois, et contribuerait à accélérer la recomposition de l'allocation stratégique d'actifs, le renforcement de la solvabilité permettant d'améliorer la nouvelle allocation d'actifs en cours de finalisation.

Enfin, dans le cadre de Solvabilité II qui va se mettre en place dès le 1^{er} janvier 2016, des travaux sont en cours notamment sur l'optimisation du modèle permettant ainsi de calculer les provisions « Best Estimate » en étant le plus proche de la réalité, de mieux connaître ses risques et de les valoriser, et sur la mise en place d'une structure de groupe assurantiel de protection sociale avec les institutions du groupe qui le souhaitent. HUMANIS PREVOYANCE va bien entendu participer au dernier exercice préparatoire à Solvabilité II avant la mise en œuvre effective avec notamment, en plus des états de reporting comme les années précédents, la remise d'un rapport sur la solvabilité et la situation financière à destination de l'autorité de contrôle en juin 2015. En septembre 2015, HUMANIS

PREVOYANCE préparera également un rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) qui présentera le besoin global de solvabilité en norme Solvabilité II ainsi que la projection des éléments de calcul de la marge de solvabilité.

Tous ces enjeux s'inscrivent dans les axes du plan stratégique « Humanis en grand » 2018.

Sur **l'axe Achever** de Construire Humanis, il reste notamment à mener à bien les chantiers suivants : finaliser les accords d'entreprise UES Humanis sur la GPEC, la diversité, la qualité de vie au travail, le droit syndical et la restauration et mettre en place un baromètre interne Humanis, déployer la toute nouvelle charte managériale conçue par plus de 200 managers en en faisant une référence quotidienne et une véritable culture partagée, achever de construire les réseaux commerciaux d'un modèle de multidistribution permettant de multiprotéger les clients et allocataires, mettre en place avec les partenaires d'ADEIS une filière convention de branches adaptée au nouveau cadre réglementaire, finir les deux dernières convergences sur 19 en Usine Retraite, achever le transfert de l'ensemble des contrats santé et prévoyance sur Plei@de, définir les parcours clients et les référentiels Humanis, harmoniser l'image en déployant la charte courriers et courriels, mettre en place la nouvelle organisation des aides individuelles, arrêter les comptes plus fréquemment, préparer la fusion d'Etika et de Welcare et achever la construction des outils modernes et digitaux pour les administrateurs du groupe.

L'axe Redresser Humanis et porter la gestion des risques au niveau des meilleures pratiques, notamment en préparant Solvabilité II, est le thème majeur de l'année 2015. Il s'agit notamment de mettre au point le plan d'efficacité et de compétitivité d'Humanis pour accompagner le plan AGIRC ARRCO, la transformation de l'Action sociale et la baisse des taux de gestion des contrats Santé Prévoyance, bâtir un schéma directeur immobilier, préparer le passage à Solvabilité II et finir de rationaliser l'organisation juridique du groupe, achever la construction de tous les processus d'Humanis, mettre en conformité tout ce qui ne va plus l'être d'ici quelques mois, réussir les plans de rattrapage en Retraite Complémentaire tout en accentuant encore les exigences de mise en qualité sur l'Usine Retraite et en Prévoyance, mettre en place une nouvelle organisation, de nouveaux outils et processus sur les contrats santé prévoyance, accompagner notre partenaire CNP dans la qualité de gestion, développer la gestion du risque en Santé et Prévoyance, faire un saut qualitatif dans la qualité de gestion de nos données et de nos plans de secours, moderniser et compléter notre offre de protection individuelle, achever la mise à niveau de l'ensemble des outils permettant d'accompagner les difficultés des collaborateurs du groupe, mettre en place un nouveau cycle de gestion plus centré sur la performance globale et permettant de travailler de manière pluriannuelle, achever la première étape de mise à niveau de notre actuariat, continuer à faire progresser la filière juridique et redresser R2E, la filiale commune avec Axa dans l'épargne retraite.

Sur **l'axe Développer** tout le potentiel d'Humanis en grand paritaire et mutualiste en architecture ouverte aux partenariats, 2015 est une année de grands rendez-vous, notamment continuer à construire la notoriété avec la poursuite du plan media, réussir la conquête de nouveaux clients sur le marché de la complémentaire Santé dans le cadre d'un plan de développement global, développer les ancrages territoriaux, en premier lieu à travers la déclinaison du plan stratégique dans le Nord Pas de Calais, développer une offre de services à forte utilité sociale payante à partir des expériences Humania, Humanis Formation, Service social aux entreprises et une gamme de box retraite et aidants, lancer le portail web Autonomie et rationaliser tous nos sites Web, mettre en oeuvre en Retraite complémentaire la départementalisation, un centre de gestion CICAS, un centre national de numérisation et préparer la mensualisation des cotisations, poursuivre notre développement en Epargne, changer de dimension en International tout en célébrant les 20 ans de la généralisation de la Retraite complémentaire en Nouvelle Calédonie et de la désignation de la CRE et de l'Ircafex et développer les partenariats avec Apicil, Axa, notamment avec nos outils partagés que sont Itelis et R2E, CNP, Crédit Agricole Assurances, Thelem, Groupama et AG2R dans le cadre du GIE GES.

Enfin, sur **l'axe Bâtir l'avenir en pensant plus loin**, la montée en régime de démarches essentielles pour notre avenir va se poursuivre : la réussite de la DSN, le développement d'une culture d'innovation, la transformation digitale du groupe, la « noémisation » des IJ, le développement des

réseaux apprenants et des communautés professionnelles, la réflexion sur les enjeux de l' Open Data et du Big Data, le développement de la démarche de Développement durable, l'attention à toute évolution européenne de la protection sociale et la recherche sur les nouvelles frontières de l'accompagnement des personnes.

Enfin, depuis le début de l'année 2015, Humanis invite tous les internautes à le rejoindre sur Facebook, Twitter et le réseau Linked'in, où Humanis prend la parole sur le thème « Protéger c'est s'engager... pour les autres ».

Le Conseil d'administration

- 
- 
- 3.2 Comptes combinés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
 - 3.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes combinés

HUMANIS PREVOYANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Combinés

Exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG

MAZARS

TUILLET AUDIT

KPMG

SIÈGE SOCIAL : 3 COURS DU TRIANGLE – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TÉL : +33 (0) 1 55 68 86 66 - FAX : +33 (0) 1 55 68 87 44

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RCS NANTERRE B 775 726 417

TUILLET AUDIT

SIÈGE SOCIAL : 3-5 RUE D'HELIOPOLIS – 75017 PARIS

TÉL : +33 (0) 1 40 73 87 87 - FAX : +33 (0) 1 41 30 02 78

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 429 080 EUROS - RCS PARIS B 343 541 231

MAZARS

SIÈGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TÉL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

HUMANIS PREVOYANCE

Siège Social : 7, rue Magdebourg – 75116 Paris
Institution de Prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Combinés

Exercice clos le 31 décembre 2014

KPMG

MAZARS

TUILLET AUDIT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Combinés

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur:

- * le contrôle des comptes combinés de l'institution de prévoyance Humanis Prévoyance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * la justification de nos appréciations,
- * la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exprimés dans la note 2. de l'annexe aux comptes

combinés intitulée « Faits caractéristiques de l'exercice » et relatives aux principaux litiges en cours (« Contentieux avec la MCM suite à sa sortie du groupe Humanis » et « Litige CREPA ») et au « dispositif spécifique à la gestion déléguée ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, la note 2. de l'annexe aux comptes combinés expose la situation à date des litiges avec l'institution CREPA et la mutuelle M comme mutuelle. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.
- Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, la note 2. de l'annexe aux comptes combinés expose le dispositif spécifique à la gestion déléguée mis en place pour l'exercice 2014. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat de ce dispositif et de sa correcte application en termes d'estimations et de traductions comptables.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre institution, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 4.2.ii. intitulée « Les provisions techniques brutes » de l'annexe aux comptes combinés. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans la note 4.1.ii. « Placements » de l'annexe aux comptes combinés.

Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs et nous avons réalisé des tests

pour en vérifier l'application. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

- Comme indiqué dans la note 4.3.iii. de l'annexe aux comptes combinés intitulée « Informations relatives à la liquidation des prestations Santé », la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base.

C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations dans le rapport sur la gestion du Groupe.

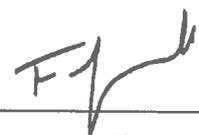
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 5 juin 2015

Les commissaires aux comptes,

KPMG

Francine Morelli



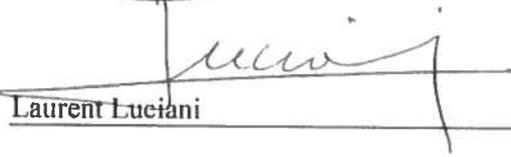
MAZARS

Olivier Leclerc



TUILLET AUDIT

Laurent Luciani



**COMPTES COMBINES
HUMANIS PREVOYANCE**

Exercice 2014

- I. BILAN COMBINE**
- II. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES COMBINES**
- III. COMPTE DE RESULTAT COMBINE**
- IV. ANNEXE AUX COMPTES COMBINES**
 - 1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE
 - 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
 - 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON
 - 4. REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - A. Modalités de combinaison
 - B. Changements de méthodes d'évaluation et de présentation comptable
 - C. Non application des méthodes préférentielles
 - D. Méthodes et règles d'évaluation
 - 5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT
 - a. Bilan Actif
 - b. Bilan Passif
 - c. Engagements reçus et donnés
 - d. Résultat
 - 6. AUTRES INFORMATIONS

BILAN ACTIF

	2014	2013
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
Ecart d'acquisition nets		
Actifs Incorporels	25 832	28 573
- Portefeuilles de contrats		
- Autres	25 832	28 573
Placements des entreprises d'assurance	3 769 861	3 545 366
- Terrains et constructions	101 567	105 640
- Placements dans les Entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2 529	20 548
- Autres placements	3 429 909	3 265 068
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	235 856	154 110
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes	113 860	122 524
Placements des entreprises du secteur bancaire		
Placements des autres entreprises	43 287	40 116
Titres Mis en équivalence	31 253	27 386
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	1 708 520	1 369 875
- Provisions Techniques Vie	670 232	578 750
- Provisions Techniques Non-Vie	1 016 292	760 820
- Provisions des contrats en unités de comptes	21 995	30 305
Créances	1 601 251	1 568 269
- Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	1 011 904	996 675
- Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	2 261	1 027
- Créances sur les entreprises du secteur bancaire	269 036	336 506
- Autres Créances	318 051	234 061
Autres actifs	4 100	4 646
- Immobilisations corporelles	4 100	4 646
- Autres		
Comptes de régularisation - Actif	40 113	41 323
- Frais d'acquisition reportés	8	
- Autres	40 105	41 323
Différence de conversion		20
Total de l'actif	7 338 077	6 748 099

BILAN PASSIF

	2014	2013
Capitaux propres groupe	1 316 142	1 283 279
- Capital social et fonds équivalents	12 881	15 204
- Primes liées au capital social		
- Réserves combinée	1 272 675	1 277 853
- Résultat de l'exercice	30 586	-9 879
- Autres	0	
Intérêts minoritaires	32 726	35 442
- Réserve des minoritaires	35 722	34 693
- Résultat des minoritaires	-2 997	749
CAPITAUX PROPRES	1 348 867	1 318 722
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	4 815 790	4 232 900
- Provisions techniques Vie	1 869 706	1 764 665
- Provisions techniques Non-Vie	2 946 084	2 468 235
Provisions techniques des contrats en unités de compte	135 837	152 974
Provisions pour risques et charges et Provisions réglementées	57 111	59 885
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	74 852	74 164
Autres dettes	904 805	908 216
- Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	427 112	382 154
- Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	15 086	77 891
- Dettes représentées par des titres		
- Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	41 264	38 095
- Autres dettes	421 343	410 075
Compte de régularisation - Passif	695	1 238
Différence de conversion	118	
Total passif	7 338 077	6 748 099

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2014	2013
ENGAGEMENTS RECUS		
Entreprises d'assurance	1 607 147	1 126 000
Autres entreprises		
ENGAGEMENTS DONNES		
Entreprises d'assurance	67 004	65 258
Autres entreprises		

RESULTAT DE SYNTHESE

	Activité Assurance Non Vie	Activité Assurance Vie	Activité Bancaire	Autres Activités	2014	2013
Cotisations Emises	2 481 216	573 660			3 054 877	2 643 932
Variation des Cotisations non Acquisées	158				158	-530
Cotisations Acquisées	2 481 373	573 660			3 055 035	2 643 402
Produits d'exploitation bancaire			884		884	4 159
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités				68 962	68 962	69 874
Autres Produits d'Exploitation	10 664	9 285		1 263	21 212	34 908
Produits Financiers Nets de Charges	127 067	72 381		368	199 816	150 241
Total des produits d'exploitation courants	2 619 105	655 327	884	70 593	3 345 909	2 902 581
Charges des Prestations d'Assurance	2 400 768	478 697			2 879 465	2 450 976
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	-25 680	20 182			-5 498	28 720
Charges d'exploitation bancaire			730		730	850
Charges des autres activités				72 779	72 779	75 943
Charges de gestion	284 984	58 555	1 567		345 106	352 956
Total des charges d'exploitation courants	2 680 072	557 434	2 297	72 779	3 292 582	2 909 445
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	-40 967	97 893	-1 412	-2 188	53 328	-8 864
Produits nets de placements						
Autres produits nets non techniques					-3 637	-4 458
Résultat exceptionnel					-8 392	1 913
Impôts sur les Résultats					-16 151	-3 716
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					25 147	-13 124
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.					2 442	3 995
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition						
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					27 589	-9 130
Intérêts minoritaires					-2 997	749
RESULTAT NET (part du groupe)					30 586	-9 879

IX - ANNEXE AUX COMPTES COMBINES

Exercice 2014

1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les institutions de prévoyance sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L.931-34 du Code de la Sécurité Sociale.

Les comptes combinés du groupe HUMANIS ont été établis conformément aux dispositions de la législation française définies par l'arrêté du 3 février 2004 portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, le Code Rural et le Code de la Sécurité Sociale, modifié par le règlement CRC 2001-01 du 1^{er} mars 2001.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Faits concernant les entités du périmètre combiné

Faits ayant un impact sur les comptes combinés d'Humanis Prévoyance :

- Prise de participation de la holding Copernic dans le capital d'Itelis à hauteur de 33,33%.

Faits sans impact sur les comptes combinés d'Humanis Prévoyance :

- Fusion-absorption de la Cria Prévoyance et de Carcel Prévoyance par la combinante Humanis Prévoyance au 1^{er} janvier 2014.

- Dispositif fiscal des institutions de prévoyance et des mutuelles du 1^{er} janvier 2012 – Conséquences pour l'exercice 2014

En application de l'article 65 de la loi de finance rectificative N°2011-1978, les institutions de prévoyance et les mutuelles ont changé de régime fiscal à compter du 1^{er} janvier 2012. L'entité combinante, ainsi que les institutions de prévoyance et mutuelles incluses dans le périmètre sont soumises à l'impôt sur les sociétés à partir de cette date.

L'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance au 1^{er} janvier 2012 s'est traduite par un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33,33%. Ainsi, en présence d'un bénéfice fiscal, l'IS est exigible à hauteur de 100% en 2014 pour la première fois.

L'entrée en vigueur de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée) est effective avec une année de décalage par rapport à l'entrée en fiscalité. Du fait de l'entrée progressive en fiscalité, l'imposition à la CVAE se fait à hauteur de 60% pour l'année 2014.

- Impacts de la loi de finance de la sécurité sociale 2014

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a institué dans son article 4 une participation des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM) à la mise en œuvre du forfait médecin traitant.

Cette participation est destinée à rémunérer le rôle de coordination des soins, de prévention et de suivi du médecin traitant pour endiguer les dépassements d'honoraires.

Il a été convenu que les organismes complémentaires participeront à hauteur d'une enveloppe annuelle maximale de 150 millions d'euros, répartie entre eux au prorata de leurs assurés et ayants droits (pour lesquels une prise en charge du ticket modérateur au titre d'une consultation ou d'une visite du médecin traitant a été constatée), à l'exclusion des

bénéficiaires de la CMU-c et des personnes en ALD. Ce système sera valable au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016, le montant de la participation due au titre du Forfait Médecin Traitant est fixé chaque année par arrêté et ne peut excéder 5€ par an et par assuré ou ayant droit.

Au titre de l'exercice 2014, cette participation a été intégrée dans les provisions pour sinistres à payer.

- **Transferts de portefeuilles d'assurance**

L'union d'institutions de prévoyance Groupement national de prévoyance (GNP) a transféré la totalité de son portefeuille d'activité d'assurance à Humanis Prévoyance, avec effet rétroactif au 1er janvier 2014.

- **Contentieux avec la MCM suite à sa sortie du groupe Humanis**

Suite à la décision de la MCM (anciennement MHF) de se retirer du Groupe Humanis à effet du 31 décembre 2013 (l'AG de la MCM étant du 17 mai 2013 et la notification de son retrait par lettre recommandée du 23 mai 2013), la MCM a ouvert plusieurs contentieux notamment à l'occasion du processus de démutualisation. Ainsi, des actions judiciaires ont été initiées par la mutuelle en 2013.

Par assignation du 17 juin 2013, la mutuelle MCM ex MHF a engagé une procédure aux fins d'obtenir plus rapidement la restitution de ses fichiers clients.

Cette procédure s'est terminée par une ordonnance de radiation du 2 octobre 2013 à défaut de comparution de la MCM à l'audience des référés du 2 octobre 2013 sans aucune condamnation à l'encontre des entités du Groupe HUMANIS concernées.

Par assignation du 9 octobre 2013, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure en référé à l'encontre de 8 entités du Groupe HUMANIS (les 6 entités précitées auxquelles il faut ajouter la Mutuelle Humanis Nationale (MHN) et Humanis Prévoyance) aux motifs d'agissements de concurrence déloyale.

Par ordonnance du 28 janvier 2014 le Juge des référés de Lille s'est déclaré incompétent pour connaître de ces demandes au profit du juge des référés de Nanterre. L'affaire sera donc à nouveau plaidée le 1er avril 2014 devant le juge des référés de Nanterre.

Par assignation du 10 octobre 2013, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure en référé à l'encontre des 6 entités précitées du Groupe HUMANIS pour demander une expertise financière sur les comptes du Groupe HUMANIS de 2010 à 2013, dans le but de tenter de suspendre l'exécution de ses obligations financières à l'égard du Groupe HUMANIS.

Les entités du Groupe Humanis ont contesté cette demande d'expertise et les GIE Humanis Fonctions Groupe et Humanis ADP ont demandé au juge des référés de condamner la mutuelle MCM à leur verser respectivement une somme à titre de provisions à valoir sur les indemnités forfaitaires définitives prévues aux articles 4 de leurs règlements intérieurs.

Par ordonnance du 28 janvier 2014 le juge des référés de Nanterre a fait droit à la demande d'expertise de la mutuelle MCM et a rejeté les demandes reconventionnelles des entités du Groupe Humanis au titre des provisions sur indemnités ou des mesures d'expertises complémentaires sur les coûts et conséquences financières du retrait de la MCM. Les entités du Groupe Humanis ont interjeté appel. Aucune condamnation pécuniaire n'a été prononcée à l'encontre des entités du Groupe HUMANIS.

Par assignation du 12 décembre 2013, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure devant le tribunal de grande instance de Nanterre à l'encontre des 6 entités précitées du Groupe HUMANIS pour demander au tribunal de les condamner à des dommages intérêts et dire et juger nulles les dispositions des clauses statutaires et des règlements intérieurs des entités du groupe Humanis dont la mutuelle était membre.

Les montants dus par la MCM relatifs au reste à payer au titre de l'exercice 2013 et au titre des opérations de démutualisation et de désimbrication informatique, ont été établis dans le strict respect des éléments contractuels régissant les relations entre les parties. Ils ont

également été établis sur le fondement de clés de répartition qui ont fait l'objet de travaux menés avec des conseils extérieurs achevés récemment afin d'en garantir l'équité et le bien-fondé. Dans ces conditions et au vu des éléments constitutifs du dossier à ce jour, Humanis considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions dans ses comptes 2013, tant sur la facturation émise à MCM que sur la demande de dommages et intérêts de MCM.

- Litige CREPA

La Crepa a assigné, en décembre 2005, le GIE Groupe Apri Moyens Communs (devenu GIE AIFT (Aprionis Fonctions Transverses) ainsi que tous ses membres pour défaut de conseil. Les autorités de tutelle ARCCO et AGIRC ainsi que l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ont été immédiatement informées de ce contentieux. Après analyse juridique et financière, le Groupe APRI a pris, dès 2005, la décision de ne pas constituer de provision. Les échanges de conclusions et les audiences de procédure devant le juge de la mise en état ont été réalisés en 2008. Un premier jugement, rendu le 2 décembre 2008, a ordonné une expertise judiciaire qui vient d'aboutir à la production d'un rapport d'expertise communiqué aux parties mi-février 2015.

A ce stade le rapport n'est pas complet car aucune des annexes indispensables à la bonne compréhension des conclusions n'a été produite. En outre, le rapport ne prend pas en compte la renonciation expresse de la CREPA à un de ses chefs de demande

Il ressort de ce rapport un 1er chiffrage qui se tient dans une fourchette qui va de 4,5 à 7,7 m€. Le groupe Humanis mettra tout en œuvre pour ne pas avoir à payer une telle somme et considère qu'il dispose d'arguments juridiques et techniques solides pour défendre sa position. Dans ce contexte, il a été décidé, cette année encore, de ne pas provisionner ce litige dans les comptes.

- Dispositif spécifique à la gestion déléguée

Il a été décidé de mettre en place un dispositif spécifique à la gestion déléguée, compte tenu des contraintes de l'outil Pléiade et des retards de gestion importants.

La démarche est construite autour de 3 outils clés sur l'ensemble des délégataires du Top 20 :

- Une fiche technique, permettant une vision exhaustive des données de gestion
- Une analyse des écarts entre les données du Middle Office Courtage et les données des courtiers
- Un plan d'actions par courtier et typologie de flux

Ce dispositif a servi de base à la comptabilisation (TOP 20 Pléiade) des flux de gestion déléguée et du stock de clôture des CAE/PSAP.

- Impact de la réforme des retraites

La loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites obligent les assureurs versant des prestations d'incapacité de travail et d'invalidité à constituer des provisions couvrant les 2 années supplémentaires, correspondant au passage de l'âge légale de départ en retraite de 60 à 62 ans. La provision supplémentaire est étalée sur 6 ans, la première année devant obligatoirement couvrir le provisionnement de l'impact du report de départ en retraite de la première génération, les 5 exercices suivants le cinquième du reste à provisionner. L'étalement étant aussi admis pour l'établissement des comptes combinés, la provision constituée dans les comptes combinés est la provision minimum prévue par la loi. En conséquence de loi sur la réforme des retraites, il reste à provisionner 46 M€ pour les institutions du périmètre combiné, dans les comptes sociaux et dans les comptes combinés. Ce montant est brut de réassurance.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON

Nom	Activité exercée	Méthode de combinaison	Activité	% de contrôle	% d'intérêts
HUMANIS PREVOYANCE	Institution de prévoyance	Entité combinante	Vie-Non vie		
IPSEC	Institution de prévoyance	Entités combinées	Vie-Non vie		
MUTUELLE HUMANIS NATIONALE	Mutuelle		Non vie		
MUTUELLE LATECOERE	Mutuelle		Non vie		
MUTUELLE RENAULT	Mutuelle		Non vie		
RADIANCE GROUPE HUMANIS	Mutuelle		Vie-Non vie		
RADIANCE GROUPE HUMANIS GRAND EST	Mutuelle		Vie-Non vie		
RADIANCE GROUPE HUMANIS OUEST	Mutuelle		Non vie		
ETIKA	Société d'assurance	Entités consolidées par intégration globale	Vie-Non vie	72,55%	72,55%
HUMANIS SERVICES	Société de services		Autre	99,93%	99,93%
PLUS FM MULTIMEDIA	Société de services		Autre	100,00%	100,00%
DEVELOPPEMENT PLEIADE	Société de services		Autre	91,00%	91,00%
SOPRESA	Société de services		Autre	49,99%	49,96%
VAUBAN HUMANIS CONSEIL	Société de services		Autre	75,00%	75,00%
WELCARE	Société d'assurance		Non vie	95,00%	95,00%
COPERNIC	Holding financière	Entités consolidées par intégration globale	Autre	74,78%	74,78%
HUMANIS FORMATION	Formation		Autre	100,00%	74,78%
HUMANIS GESTION D'ACTIFS	Gestion financière		Autre	99,92%	74,77%
HUMANIS PARTENAIRE	Courtage en assurance		Autre	100,00%	74,78%
INTER EXPANSION-FONGEPAR	TCCP, tenue de registres et commercialisation		Autre	64,99%	48,61%
INTERFI	Investissement, teneur de comptes, conservateur		Bancaire	100,00%	74,78%
APICIL ASSURANCES	Société d'assurance	Entités consolidées par mise en équivalence	Vie	20,00%	14,96%
ITELIS	Société de services		Autre	33,33%	24,93%
R2E	Société d'assurance	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Vie	50,00%	50,00%

Nature des liens existant entre les organismes figurant dans le périmètre de combinaison :

L'entité combinante est Humanis Prévoyance.

- Dirigeants communs / services opérationnels et fonctionnels communs : Humanis Prévoyance, IPSEC, Radiance Groupe Humanis, Mutuelle Humanis Nationale, Radiance Groupe Humanis Ouest, Radiance Groupe Humanis Grand Est et Mutuelle Renaud,
- Administrateurs communs : Humanis Prévoyance, IPSEC, , Radiance Groupe Humanis, Mutuelle Humanis Nationale, Radiance Groupe Humanis Ouest, Radiance Groupe Humanis Grand Est et Mutuelle Renault,
- Liens capitalistiques (avec administrateurs communs et dirigeants communs) : Copernic, Développement Pléiade, Etika, Humanis Formation, Humanis Gestion d'Actifs, Humanis Partenaire, Humanis Services, Inter Expansion-Fongepar, Interfi, R2E, Sopresa, Vauban Humanis Conseil, Welcare.

- Liens capitalistiques (avec dirigeants communs) : Plus FM Multimédia
- Liens capitalistiques : Apicil Assurances, détenu par Copernic à hauteur de 20%, Itelis, détenu par Copernic à hauteur de 33,33%
- Convention de substitution : la mutuelle Latécoère est liée à la Mutuelle Humanis Nationale par une convention de substitution.

Sont exclues du périmètre de combinaison, dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle, les entités qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Les groupements et associations de moyens dont les prestations sont intégralement refacturées à leurs membres
- Les SCI immobilières
- Les entités dont l'incidence sur les comptes combinés est non significative

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Modalités de combinaison

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les entités appartenant au périmètre de combinaison : institutions de prévoyance, mutuelles, unions de mutuelles, sociétés d'assurance et autres sociétés. Le fonds d'établissement correspond au cumul des fonds et capital social de ces entités.

L'agrégation consiste à agréger le patrimoine et le résultat des entités combinées, après retraitements éventuels et à éliminer les opérations et comptes entre l'entité agrégée et les autres entités combinées ou consolidées.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Les sociétés contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles les sociétés du périmètre exercent une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les écarts d'acquisition sont entièrement amortis.

Les opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

Les comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre de combinaison sont arrêtés au 31 décembre.

- Changement de méthodes d'évaluation et de présentation comptable

Aucun changement d'estimation, de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est à signaler au titre de cet exercice.

- Non application des méthodes préférentielles

Le groupe a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle consistant à calculer des provisions mathématiques d'assurance vie sur la base de taux d'actualisation au plus égaux au taux de rendement prévisionnel, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

La non-application de cette méthode n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés dans la mesure où son application conduirait à la comptabilisation de provisions mathématiques proches de celles enregistrées dans les états financiers.

- Méthodes et règles d'évaluation

Les dettes et les créances sont valorisées selon les méthodes homogènes pour l'ensemble combiné. Des retraitements sont effectués si nécessaire.

Toutes les opérations intragroupes ont été éliminées : dettes, créances et provisions techniques liées à des opérations de réassurance, avances et prêts, prestations de services, cessions intragroupes.

1. Méthodes et règles d'évaluation de l'actif

i. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent principalement des logiciels, des droits de réservation de lits ; des droits d'entrée non amortissables relatifs au transfert des actifs Pléi@de.

ii. Placements

a. Placements immobiliers

Les immeubles sont inscrits au bilan par composant pour leur coût d'acquisition ou de revient, droits et frais exclus.

Chaque composant est amorti selon sa durée de vie économique prévisionnelle. Les taux d'amortissement appliqués sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Composants	Durées d'amortissement
Structures et ouvrages assimilés	60
Étanchéité – Toitures	25
Ravalement – Menuiseries	25
Chauffage – Climatisation	20
Autres installations techniques	15
Installations et agencements	10

Certains organismes du groupe ont utilisé la méthode prospective plutôt que rétrospective lors de la décomposition des immeubles, méthode mise en place en 2005. Cette différence de méthodes n'a pas donné lieu à des retraitements d'homogénéisation dans les comptes combinés de l'exercice.

Les placements inscrits à l'actif du bilan combiné comprennent les surcotes et décotes sur valeurs amortissables.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'institution estime que la valeur de placement immobilier est inférieure de manière durable à la valeur comptable.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales pratiquées par un expert indépendant et d'estimations annuelles entre deux expertises.

b. Titres de placements

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat et nette des provisions pour dépréciation durable constituées lorsque nécessaire, et en accord avec la législation. Les intérêts courus sont portés en compte de régularisation actif.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les valeurs amortissables relevant de l'article R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et visées par le règlement 2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre

c. Provisions sur valeurs de placements non amortissables

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat et nette des provisions pour dépréciation durable constituées lorsque nécessaire, et en accord avec la législation. Les intérêts courus sont portés en compte de régularisation actif.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode « premier entré, premier sorti ».

Conformément à l'article R 931-10-41, l'avis du comité d'urgence du Conseil National de Comptabilité du 18 décembre 2002 et la recommandation du CNC et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles du 15 décembre 2008, une provision pour dépréciation à caractère durable est estimée à la clôture des comptes annuels.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la constitution des provisions :

- Moins-values latentes de plus de 20% pendant une durée d'au moins 6 mois,
- Valeur économique minimale calculée à horizon de détention et aux taux sans risque.

Si une provision a été constituée et que le titre fait apparaître une moins-value latente inférieure à 20%, une analyse de la volatilité du titre décide de la reprise de la provision.

L'intention de céder le titre entraîne par contre l'évaluation à la valeur vénale.

Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 5 M€ en 2014.

d. Provisions sur valeurs de placements amortissables

Il est procédé à une analyse ligne à ligne de la recouvrabilité des créances, compte tenu de la cotation de l'émetteur. Il n'est pas comptabilisé de provision pour dépréciation au cas où la valeur de marché deviendrait inférieure à la valeur comptable, sauf si un risque de défaillance de l'émetteur pèse sur un titre.

iii. Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

Les titres reçus en nantissements sont portés au tableau des engagements reçus et donnés. A la clôture de l'exercice, ces valeurs sont inscrites à leur valeur de réalisation.

iv. Créances

- Les créances nées d'opérations d'assurances et de réassurance

Elles incluent principalement des cotisations à recevoir des entreprises adhérentes, évaluées à partir des observations des encaissements des périodes (exercices ou trimestres) précédentes, et les créances sur les réassureurs.

- Les créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

Ce sont les créances des sociétés du périmètre ayant pour activité l'activité bancaire.

- Créances sur les entreprises du secteur bancaire

Ce poste comprend les comptes courants bancaires.

- Les autres créances

Elles incluent les créances sur les tiers hors activité d'assurance directe et notamment les créances sur l'état au titre des impôts différés actif.

Dans les comptes combinés, l'impôt sur les sociétés doit être constaté dans les comptes sans décalages temporels.

Un impôt différé (créance ou dette) doit être constaté dans les cas suivants :

- lorsqu'un retraitement sur le résultat concernant un organisme soumis à l'impôt sur les sociétés est effectué et dès lors que l'opération est imposable.
- lorsqu'une entité génère un déficit fiscal reportable dès lors que ce déficit est jugé recouvrable lors de bénéfices futurs. Si sa recouvrabilité est incertaine, l'impôt différé actif (créance) n'est pas constaté.
- enfin, lorsque l'impôt dû est majoré ou minoré par des décalages temporels dus aux règles fiscales.

L'impôt différé actif s'élève à 2,8 M€ en 2014.

i. Les autres actifs

Ils sont constitués des actifs corporels d'exploitation. Ils sont inscrits pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissements
Installations, agencements, aménagements	10 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	8 ans

ii. Comptes de régularisation-actif

Ils concernent essentiellement les intérêts courus non échus. Les différences sur prix de remboursement à recevoir (décotes) ont été reclassées dans les placements.

2. Méthodes et règles d'évaluation du passif

i. La réserve de capitalisation

Dans les comptes sociaux des entités d'assurance, la réserve de capitalisation est destinée « à parer à la dépréciation des valeurs obligataires et assimilées comprises dans l'actif de l'institution et à la diminution de leur revenu ».

Cette réserve est dotée ou reprise en cas de cession, avant leur terme, des titres d'état, obligations et titres de créances négociables à taux fixe.

La réserve de capitalisation de 157 M€ a été éliminée en totalité dans les comptes combinés.

ii. Les provisions techniques brutes

Les provisions techniques sont détaillées par nature, en distinguant les provisions non-vie des provisions vie. Leur évaluation est conforme aux dispositions du Code de la Sécurité Sociale.

Les provisions techniques sont inscrites au passif, pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif dans le poste « Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ».

- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées pour le calcul des provisions de rentes viagères sont conformes à l'arrêté du 21 décembre 2006 relatif aux tables de mortalité.

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à l'évaluation des prestations dues au 31 décembre et non reçues à cette date. Cette estimation se fait au vu de l'expérience des exercices antérieurs.

- Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants peut être exigée pour certaines opérations d'assurance contre les risques de maladie, d'invalidité ou de dépendance, et est égale à la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'institution et les membres adhérents ou participants.

- La provision pour participation aux excédents

Cette provision correspond au montant des participations aux excédents attribuées aux participants et bénéficiaires de bulletins d'adhésion à un règlement ou de contrats lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

- La provision pour égalisation

Cette provision est destinée « à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommages corporels (non-vie) et/ou décès (vie) ».

Toutes les provisions pour égalisation du périmètre sont contractuelles. A ce titre, elles sont reclassées en Provisions pour participations aux excédents.

- Provisions pour risques en cours

Ces provisions, destinées à couvrir l'insuffisance de primes pour couvrir les charges de sinistres futurs, sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entité incluse dans le périmètre de combinaison, sur la base de l'estimation des pertes futures, frais de gestion inclus et compte tenu des produits financiers dûment justifiés sur les cotisations encaissées.

- Provision pour cotisations non acquises

La provision est calculée par contrat. Elle correspond à la partie des cotisations émises et relatives à l'année suivante.

- Provisions pour aléas financiers

Le calcul de la provision pour aléas financiers est décrit à l'article A931-10-14 du Code de la Sécurité sociale (dernière modification par décret n°2010-217 du 3 mars 2010 – art.5).

- Provisions pour risque d'exigibilité

Selon l'article R. 931-10-15 du Code de la Sécurité Sociale, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 931-10-41 se trouvent, après constitution des dépréciations durables, en situation de moins-value latente nette globale.

Les provisions pour risque d'exigibilité sont intégralement annulées dans les comptes combinés.

- Provisions pour contrats en unités de compte

Les Provisions des contrats en unités de comptes sont déterminées par rapport à la valeur d'inventaire des actifs servant de supports à ces contrats. Les contrats en Unité de comptes portent sur des produits « retraites » relevant des articles 39 et 83 ainsi que sur des produits d'Epargne.

iii. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC n°2000-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1er janvier 2002. Elles sont déterminées par chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont notamment incluses dans ce poste les provisions pour litiges et les provisions pour engagements de retraite du personnel de l'ensemble combiné pour un montant de 45 M€.

iv. Les autres dettes

Elles incluent les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, et les autres créances, notamment celles des sociétés de services n'ayant pas d'activité d'assurance.

Les dettes vis-à-vis de la clientèle des entreprises du secteur bancaire sont celles provenant d'Interfi (et les dettes vis-à-vis des organismes financiers détenant les fonds de cette même clientèle). Elles suivent la présentation des comptes sociaux d'Interfi établis dans le respect des règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Par conséquent, la variation des postes à l'actif et au passif liés à l'activité bancaire peut fluctuer fortement d'un exercice à l'autre.

v. Comptes de régularisation-passif

Les décotes sont reclassées dans les placements à l'actif du bilan.

3. Méthodes et règles d'évaluation du compte de résultat

i. Résultat par activité

Le compte de résultat de synthèse présente le résultat d'exploitation combiné par activité :

- Activité d'assurance vie et non vie : institutions de prévoyance, mutuelles et compagnies d'assurance
- Activité bancaire : établissement bancaire Interfi
- Autres activités : sociétés de courtage et autres sociétés de services

ii. La répartition des produits financiers nets de charges

Elle s'effectue sur la base des répartitions des comptes individuels, retraitée des règles d'homogénéisation et de combinaison. Elle inclut la part du résultat financier du compte non technique ventilé entre vie et non vie en fonction des besoins de marge de solvabilité vie et non vie des organismes du périmètre après tous retraitements de combinaison.

Le résultat financier du compte non technique s'élève à 62 M€. Il a été réparti respectivement pour 14 M€ en vie et 48 M€ en non vie.

iii. Informations relatives à la liquidation des prestations Santé

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT

5.a - BILAN ACTIF

ACTIFS INCORPORELS NETS

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	2014	2013
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Concessions, marques et logiciels	21 013		833	21 846	21 013
Droit au bail	1 196		-31	1 165	1 196
Fonds de commerce	5 022		-3 721	1 301	5 022
Autres immobilisations incorporelles	1 342		178	1 520	1 342
Portefeuille de contrats					
Actifs Incorporels bruts	28 573		-2 741	25 832	28 573

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	133 972	32 405	101 567	149 262
Actions et Autres Titres à revenu variable	13 577	1 065	12 512	10 569
OPCVM	1 321 041	4 155	1 316 886	1 389 455
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 088 839	4 492	2 084 347	2 298 597
Autres prêts et effets assimilés	2 183	67	2 115	2 115
Dépôts auprès des cédants	235 856		235 856	235 896
Autres dépôts, cautionnements et placements	16 732	155	16 578	16 735
Actifs représentatifs des contrats en U.C.	113 860		113 860	113 860
Total des Placements	3 926 060	42 338	3 883 721	4 216 488

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :			
- Placements évalués selon l'article R931.10-40	2 088 839	2 084 347	2 298 597
- Placements évalués selon l'article R931.10-41	1 723 361	1 685 514	1 804 031
- Placements évalués selon l'article R931.10-27	113 860	113 860	113 860
Total	3 926 060	3 883 721	4 216 488

PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Dotaton	Reprise	Autres mvts	2014	2013
Prov. d'assurance Vie	445 758		506 597	445 758		506 597	445 758
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	44 289		66 354	44 289		66 354	44 269
Prov. pour particip* exigible aux bénéfécies & ristournes (Vie)	23 925		37 018	23 925		37 018	23 925
Prov. pour particip* différée aux bénéfécies & ristournes (Vie)	1 227		1 227	1 227		1 227	1 227
Prov. pour égalisation							
Autres prov. techniques Vie	63 571		59 036	63 571		59 036	63 571
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	578 750		670 232	578 750		670 232	578 750
Prov.pr collisions non ecq. & risques en cours (Non-vie)	252		256	252		256	252
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	305 216		366 819	305 216		366 819	305 215
Prov. pour particip* exigible aux bénéf. & ristournes (Non-vie)	19 386		48 822	19 386		48 822	19 386
Prov. pour particip* différée aux bénéf. & ristournes (Non-vie)							
Prov. pour égalisation							
Autres prov. techniques Non-vie	435 967		580 396	435 967		580 396	435 967
PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	760 820		1 016 282	760 820		1 016 282	760 820
Prov. des contrats en UC	30 305		21 995	30 305		21 995	30 305
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	1 369 875		1 708 520	1 369 875		1 708 520	1 369 875

CREANCES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Collations acquises non émises brutes	729 192		51 169		780 361	729 192
Collations à annuler	-337		-4		-341	-337
Créances Assurés	65 889		2 147		67 816	65 889
Intermédiaires d'assurances	2 841		-2 244		597	2 841
C/C des co-assureurs	74 813		-42 954		31 859	74 813
Autres Tiers	15 566		-671		14 895	15 566
Créances nées d'opérations d'assurance directe	887 745		7 444		895 189	887 745
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires - Liées						
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires - Participations						
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires - Autres	81 122		17 118		78 241	61 122
C/C cédants et rétrocedants - Liées	1 414		932		2 346	1 414
C/C cédants et rétrocedants - Participations						
C/C cédants et rétrocedants - Autres	50 666		3 190		53 856	50 666
Courtiers de réassurance & autres Intermédiaires						
Part des réassureurs dans les P.A.N.	35		-35			35
Créances nées d'opérations de réassurance	113 237		21 206		134 443	113 237
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	1 000 983		28 650		1 029 632	1 000 983
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	1 027		1 233		2 261	1 027
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	338 508		-68 808	-684	269 026	338 508
Personnel & comptes rattachés	76		0		77	76
Sécurité Sociale & autres organismes	19 671		2 298		21 969	19 671
Etat & autres collectivités publiques	7 116		6 218		13 334	7 116
C/C des administrateurs						
C/C des actionnaires, sociétaires	464		8		470	464
Actionnaires dividendes à payer						
C/C divers	8 424		1 298		9 722	8 424
Débiteurs divers entreprise liée	62 950		-37 297		25 653	62 950
Débiteurs divers participations	1 642		715		2 357	1 642
Débiteurs divers autres entreprises	134 680		110 412		245 091	134 680
Autres créances	235 023		83 851		318 874	235 023
Total créances	1 573 539		46 927	-884	1 619 602	1 573 539

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS

	A Nouveau	Mvts de périmètre	Dotation	Reprise	2014	2013
Prov. pour dépréciation Créances sur assurés	961		16 536	115	17 382	961
Prov. pour dépréciation Intermédiaires d'assurance	467		21	311	177	467
Prov. pour dépréciation Comptes des co-assureurs						
Prov. Dep. des créances nées d'op* d'assurance directe	1 428		16 557	426	17 559	1 428
Prov. pour dépréciation Autres tiers	2 871			2 710	161	2 871
Prov. pour dépréciation C/C des cessionnaires						
Prov. pour dépréciation C/C des cédants	9				9	9
Prov. pour dépréciation Courtiers de réassurance						
Prov. Dep. des créances nées d'op* de réassurance	2 880			2 710	169	2 880
Prov. pour dépréciation Personnel & comptes rattachés						
Prov. pour dépréciation Débiteurs & créditeurs	963		43	382	623	963
Prov. Dep. des autres créances	963		43	382	623	963
Total provisions pour dépréciation des créances	5 270		16 600	3 518	16 351	5 270

CREANCES NETTES DE PROVISIONS

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Créances nettes	1 568 269		33 846	-884	1 601 251	1 568 269

ECHEANCIER DES CREANCES

	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Solde brut	Provisions	Solde net
Créances Assurés	847 778		59	847 837	17 382	830 455
Intermédiaires d'assurances	597			597	177	420
C/C des co-assureurs	30 584	1 276		31 860		31 860
Autres Tiers	13 687		1 008	14 695	161	14 735
Créances nées d'opérations d'assurance directe	892 846	1 276	1 067	895 189	17 720	877 470
C/C cessionnaires & récessionnaires	78 232	9		78 241		78 241
C/C cédants et rétrocédants	56 168	34		56 202	9	56 193
Courtiers de réassurance & autres Intermédiaires						
Part des réassureurs dans les P.A.N.						
Créances nées d'opérations de réassurance	134 399	43		134 443	9	134 434
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	1 027 246	1 319	1 067	1 029 632	17 728	1 011 904
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	2 261			2 261		2 261
Créances sur les entreprises secteur bancaire	269 036			269 036		269 036
Personnel & comptes rattachés	77			77		77
Etat & autres collectivités publiques	35 304			32 491		32 491
Débiteurs divers	213 637	5 801	63 856	286 106	623	285 483
Autres créances	249 017	5 801	63 856	318 674	623	318 051
Total créances	1 547 559	7 120	64 923	1 619 602	18 351	1 601 251

AUTRES ACTIFS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Dépôts et cautionnements	18		0		18	18
Installations, agencements, aménagements	2 542		34		2 576	2 542
Constructions en crédit-bail	1 098				1 098	1 098
	1 460		183		1 642	1 460
Matériel de bureau & informatique	10 486		-204		10 281	10 486
Mobilier de bureau	3 638		51		3 689	3 638
Autres immobilisations corporelles	311		11		322	311
Actifs Corporels	19 553		74	0	19 627	19 553

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Amort. Installations, agencements	1 181		180		1 361	1 181
Amort. Constructions en crédit-bail	346		19		365	346
Amort. Matériel de transport	881		135		1 016	881
Amort. Matériel de bureau & info.	9 810		-15		9 795	9 810
Amort. Mobilier de bureau	2 536		241		2 776	2 536
Amort. Autres immobilisations corporelles	153		60		213	153
Amortissements Actifs Corporels	14 907		620	0	15 527	14 907

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Dépôts et cautionnements	18		0		18	18
Installations, agencements, aménagements	1 361		-147		1 215	1 361
Constructions en crédit-bail	752		-19		733	752
Matériel de transport	579		48		626	579
Matériel de bureau & informatique	676		-190		486	676
Mobilier de bureau	1 102		-190		913	1 102
Autres immobilisations corporelles	158		-49		109	158
Actifs Corporels Nets	4 646	0	-547	0	4 100	4 646

AUTRES ACTIFS	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Actions propres						
Actionnaires capital appelé non versé						
Banque						
Autres actifs						

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

COMPTES DE REGULARISATIONS - ACTIF	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Intérêts & loyers acquis & non échus	40 394		-903		39 491	40 394
Frais d'acquisition reportés			8		8	
Charges à répartir						
Différence sur prix de rambours. à percevoir						
Autres comptes de régularisation	929		-315		614	929
Evaluations techniques de réassurance						
Comptes de régularisation	41 323	0	-1 210	0	40 113	41 323

DIFFERENCE DE CONVERSION

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Ecart de conversion actif	20		-20			20

5.b - BILAN PASSIF

VARIATION ANNUELLE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et Fonds équivalents	Primes	Réserves combinaées	Résultat de l'exercice	Subventions	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Total Capitaux propres
Capitaux propres N-2	24 433		1 447 948	-103 539		0	338	1 369 180
Mouvements de périmètre N-1	-1 359		-34 777					-36 137
Affectation du résultat N-2			-103 539	103 539				0
Résultat net - Part du groupe N-1				-9 879				-9 879
Autres mouvements N-1	-7 869	0	-31 878	0	0	0	-338	-39 886
Capitaux propres N-1	15 204		1 277 953	-9 879				1 283 279
Mouvements de périmètre N								0
Affectation du résultat N-1			-9 879	9 879				0
Résultat net - Part du groupe N				30 586				30 586
Autres mouvements	-2 323	0	4 800	0	0	0	0	2 277
Capitaux propres N	12 881		1 272 675	30 586				1 318 142

CONTRIBUTIONS AUX CAPITAUX PROPRES COMBINES ET AU RESULTAT COMBINE

LIBELLE DE L'OPERATION	GLOBAL														TOTAL								
	IMPACT FINANCIER	IMPACT FISCAL	IMPACT AUTRES	IMPACT DIVERS	IMPACT AUTRES																		
CONTRIBUTIONS AUX CAPITAUX PROPRES COMBINES																							
CAPITAUX PROPRES SOCIAUX																							
- Emission de capitalisation	891 824	1 223	18 853	88	41 056	2 413	1 930	13 529	21 322	71 130	38 028	484	49 358	27	12 311	53 355	58 418	3 949	2 342	0 871	2 342	411	
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation																							
- Reprise en Capitalisation						</																	

PROVISIONS TECHNIQUES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Dotation	Reprise	Autres mvts	2014	2013
Prov. d'assurance Vie	1 381 358		1 464 128	1 381 358		1 464 128	1 381 358
Prov. pour sinistres à payer Vie	181 103		203 962	181 103		203 962	181 103
Prov. pour particip*aux bénéfices & ristournes Vie	76 221		75 423	76 221		75 423	76 221
Prov. pour égalisation Vie							
Autres prov. techniques Vie	125 982		126 193	125 982		126 193	125 982
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	1 764 665		1 869 706	1 764 665		1 869 706	1 764 665
Prov. pr collations non acquises Non-vie	1 382		1 238	1 382		1 238	1 382
Prov. pour sinistres à payer Non-vie	1 070 378		1 284 850	1 070 378		1 284 850	1 070 378
Prov. pr particip* aux bénéfices & ristournes Non-vie	82 112		103 259	82 112		103 259	82 112
Prov. pour égalisation Non-vie							
Autres prov. techniques Non-vie	1 334 362		1 558 737	1 334 362		1 558 737	1 334 362
PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	2 488 235		2 946 084	2 488 235	0	2 946 084	2 488 235
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	4 232 900	0	4 815 790	4 232 900	0	4 815 790	4 232 900
Prov. des contrats en UC	152 974		135 837	152 974		135 837	152 974
PROVISIONS TECHNIQUES TOTALES	4 385 873	0	4 951 627	4 385 873	0	4 951 627	4 385 873

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Dotation	Reprise	Autres mvts	2013	2013
Prov. pour litiges	6 251		82	868		5 467	6 251
Prov. pour amendes & pénalités							
Prov. pour pertes de change	20			20			20
Prov. pour moins-values sur titres gérés							
Prov. pour perte de cautionnement à l'étranger							
Prov. pour créances douteuses							
Prov. pour pensions	41 338		4 852	1 157		45 034	41 338
Prov. pour avances de comm.des réassureurs							
Prov. pour impôts	44		1			45	44
Prov. pour impôts différés							
Prov. pour charges à répartir							
Autres Prov. pour charges	12 233		58	5 725		6 566	12 233
Ecart d'acquisition négatif							
Provisions pour Risques & Charges	59 885		4 993	7 767		57 111	59 885

PROVISIONS TECHNIQUES PAR NATURE

	Assurance Individuelle		Assurance Collective		Total
	Prévoyance	Epargne	Prévoyance	Epargne	
Prov. d'assurance Vie	42 265	8 190	646 702	766 971	1 464 128
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	1 637		199 253	3 073	203 962
Prov. pour particip* aux bénéfices & ristournes (Vie)	3 142		70 620	1 662	75 423
Prov. pour égalisation Vie					
Autres prov. techniques Vie	1 721		123 481	990	126 193
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	48 765	8 190	1 040 055	772 696	1 869 706

	Assurance Individuelle	Assurance Collective	Total
	Dommages corporels		
Prov. pr cotisations non acq. & risques en cours (Non-vie)	946	292	1 238
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	33 540	1 251 310	1 284 850
Prov. pr particip* aux bénéfices & ristournes (Non-vie)	113	103 145	103 259
Prov. pour égalisation Non vie			
Autres prov. techniques Non vie	7 721	1 549 017	1 556 737
PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	42 319	2 903 765	2 946 084

DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres Mvts	2014	2013
Dépôts & cautionnements - Liées	7 160		2 608		9 768	7 160
Dépôts & cautionnements - Participations	0		0		0	
Dépôts & cautionnements - Autres	67 004		-1 920		65 084	67 004
Dettes pr dépôts espèces reçues des cessionnaires	74 164		688		74 852	74 164

AUTRES DETTES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Dettes Assurés	28 326		-8 249		20 076	28 326
intermédiaires d'assurances	3 078		1 521	-407	4 192	3 078
C/C des co-assureurs	48 513		-1 599		44 914	46 513
Autres Tiers	44 682		-8 140		36 543	44 682
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	122 599	0	-16 487	-407	105 724	122 599
C/C cess. & rétrocessionnaires - Liées	404		78		479	404
C/C cess. & rétrocessionnaires - Participations						
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	256 369		43 884		300 253	256 369
C/C cédants et rétrocedants - Liées	211		-1		210	211
C/C cédants et rétrocedants - Participations	140		-140			140
C/C cédants et rétrocedants - Autres	1 476		18 882		20 358	1 476
Courtiers de réassurance & aut. Intermédiaires						
Part des réassureurs dans les P.A.N.	958		-888		88	958
Dettes nées d'opérations de réassurance	259 556	0	81 833	0	321 388	259 556
Dettes nées d'op* d'assurance et de réassurance	382 154	0	45 365	-407	427 112	382 154
Dettes / clientèle des entrepr. du sect bancaire	77 891		-62 805		15 086	77 891
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	77 891	0	-62 805	0	15 086	77 891
Billets de trésorerie & Autres titres émis						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes établissements de crédit - Liées						
Dettes établissements de crédit - Participations						
Dettes établissements de crédit - Autres	2 747		-1 088		1 659	2 747
Concours bancaires	35 348		4 258		39 606	35 348
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	38 095	0	3 169	0	41 264	38 095
Emprunts fonds d'établissement						
Emprunts cautionnement						
Dettes dépôts espèces - cass. & retro. - Liées	103		1		103	103
Dettes dépôts espèces - cass. & retro. - Participations						
Dettes dépôts espèces - cass. & retro. - Autres	2 214		-985		1 229	2 214
Participation des salariés						
Autres emprunts & dettes assimilés - Liées						
Autres emprunts & dettes assimilés - Participations						
Autres emprunts & dettes assimilés - Autres	338		1 512		1 851	338
Personnel & comptes rattachés	6 668		-192		6 475	6 668
Sécurité Sociale & autres organismes	43 098		-16 948		26 150	43 098
Etat & autres collectivités publiques	9 772		13 287	235	23 294	9 772
C/C des administrateurs						
C/C des actionnaires, sociétaires	12 705		5 683		18 388	12 705
Actionnaires dividendes à payer	0				0	0
C/C divers	6 832		-655		6 177	6 832
Créditeurs divers - entreprises liées	34 585		-23 791		10 794	34 585
Créditeurs divers - participations	17		0		17	17
Créditeurs divers - autres entreprises	293 745		33 119		326 864	293 745
Charges calculées						
Banque						
Autres dettes	410 075	0	11 033	235	421 343	410 075
Total des Autres dettes	908 218	0	-3 237	-173	904 805	908 218

ECHEANCIER DES DEPOTS, EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SOLDE
Emprunts fonds d'établissement				
Emprunts cautionnement				
Dettes dépôts espèces - cess & rétro - Liées	42		62	103
Dettes dépôts espèces - cess & rétro - Participations				
Dettes dépôts espèces - cess & rétro - Autres		1 229		1 229
Autres emprunts et dettes assimilés - Liées				
Autres emprunts et dettes assimilés - Participations				
Autres emprunts et dettes assimilés - Autres	1 560	291		1 851
Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	15 086			15 086
Autres dettes financières	16 688	1 520	62	18 269

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Produits à répartir	17		4		21	17
Amort. des différences sur prix de rembours. à percevoir						
Autres comptes de régularisation	1 221		-547		674	1 221
Evaluations techniques de réassurance						
Comptes de régularisation	1 238		-543		695	1 238

DIFFERENCE DE CONVERSION

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2014	2013
Ecarts de conversion - Passif			118		118	

5.c - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2014	2013
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements contractuels		
Engagements légaux		
ENGAGEMENTS DONNES	67 004	65 258
Avals,cautions et garanties de crédits	2 956	2 315
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres		
Engagements contractuels de solidarité		
Autres engagements contractuels	64 047	62 745
Autres engagements légaux	0	198
AUTRES ENGAGEMENTS	1 607 147	1 126 000
Engagements en matière de pensions		
Cessionnaires et rétrocessionnaires propriétaires des valeurs		
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	1 607 147	1 126 000
Valeurs remises par des organismes réassurés et cautions solidaires		
Valeurs appartenant aux institutions de prévoyance		
Valeurs appartenant à des organismes		
Autres valeurs détenues		
Autres charges envers des tiers		
Plan d'investissement intéressant l'entreprise		

5.d - COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES
--

	2014	2013
Revenus des placements	112 171	111 405
Autres produits des placements	13 087	17 463
Produits provenant de la réalisation des placements	113 425	48 399
Ajustement ACAV (plus-values)	8 939	16 989
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	9 253	8 971
Autres charges de placements	4 629	9 619
Pertes provenant de la réalisation des placements	34 221	25 587
Ajustement ACAV (moins-values)	51	187
PRODUITS FINANCIERS DE L'ACTIVITE ASSURANCE NETS DE CHARGES	199 448	149 892
Produits financiers des placements des autres activités	373	357
Charges financières des placements des autres activités	5	9
PRODUITS FINANCIERS DES AUTRES ACTIVITES NETS DE CHARGES	368	348
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	199 816	150 241

Produits financiers dans les charges et produits nets des cessions en réassurance

	2014	2013
Produits provenant de la réalisation des placements		
Ajustement ACAV (plus-values)	1 609	4 139
Pertes provenant de la réalisation des placements		
Ajustement ACAV (moins-values)		
PRODUITS FINANCIERS DANS LE SOLDE DES REASSUREURS	1 609	4 139

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

	Assurance Individuelle		Assurance Collective		Total
	Prévoyance	Epargne	Prévoyance	Epargne	
Cotisations émises Vie	12 106	138	439 077	122 339	573 660

	Assurance Individuelle	Assurance Collective	Total
	Dommages corporels		
Cotisations émises Non-Vie	265 906	2 215 310	2 481 216

COMpte DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITE NON VIE

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
Cotisations acquises	2 481 375	752 643	1 728 732	1 644 072
- Cotisations	2 481 216	752 640	1 728 576	1 644 580
- Variat* des cotisations non acquises, risques en cours	158	3	156	-487
Part du compte technique dans les produits nets de placements	78 859		78 859	51 403
Autres produits techniques	10 664		10 664	16 137
Charges des sinistres	2 135 927	538 340	1 597 587	1 562 906
- Prestations et frais payés	1 921 066	456 789	1 464 297	1 498 459
- Charges des provisions pour sinistres	214 841	81 551	133 291	64 447
Charges des autres provisions techniques	203 749	136 257	67 492	36 155
Participation aux résultats	61 092	37 607	23 485	-8 572
Frais d'acquisition et d'administration	247 794	66 119	181 675	165 114
- Frais d'acquisition	106 296		106 296	122 867
- Frais d'administration	141 498		141 498	91 577
- Commissions reçues des réassureurs		66 119	-66 119	-49 330
Autres charges techniques	37 190		37 190	70 906
Variation de la provision pour égalisation				
Résultat technique de l'assurance non-vie	-114 655	-25 680	-89 175	-114 897
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique			48 208	36 236
Résultat de l'exploitation courante			-40 967	-78 660

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITE VIE

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
Cotisations	573 660	267 660	306 000	345 093
- Cotisations	573 660	267 660	306 000	345 093
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours				
Part du compte technique dans les produits nets de placements	49 251		49 251	34 745
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	8 939	1 609	7 330	12 650
Autres produits techniques	9 285		9 285	16 501
Charges des sinistres	411 727	156 693	255 034	302 538
- Prestations et frais payés	369 024	133 145	235 879	300 440
- Charges des provisions pour sinistres	22 703	23 548	-845	2 099
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	26 053	34 983	-8 930	40 537
Participation aux résultats	40 917	21 723	19 194	-32 754
Frais d'acquisition et d'administration	50 898	35 689	15 209	18 344
- Frais d'acquisition Vie	12 298		12 298	20 260
- Frais d'administration Vie	38 600		38 600	28 248
- Commissions reçues des réassureurs Vie		35 689	-35 689	-30 165
Ajustement A.C.A.V. (moins value)	51		51	187
Autres charges techniques Vie	7 657		7 657	17 159
Résultat technique de l'assurance vie	103 833	20 182	83 651	63 178
Participation des salariés				
Produits nets des placements hors part du compte technique			14 242	10 705
Résultat de l'exploitation courante			97 893	73 883

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE BANCAIRE

	2013	2013
Intérêts et produits assimilés #AB7010	76	36
Intérêts et charges assimilés #AB6010	0	
Revenus des titres à revenu variable #AB7033		
Commissions perçues #AB7019	754	3 984
Commissions versées #AB6019	726	833
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation #AB7060		
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation #AB6060		
Gains sur opérations de placements #AB7720		
Pertes sur opérations de placements #AB6720		
Autres produits d'exploitation #AB7090	55	139
Autres charges d'exploitation #AB6090	4	17
Produit Net Bancaire	155	3 309
Charges générales d'exploitation #AB6100	1 560	1 943
DAP sur immobilisations corporelles et incorporelles #AB6600	7	
Résultat Brut d'exploitation	-1 412	1 367
Coût du risque #AB6730		
Gains sur les titres de participations et parts dans les entreprises liées #AB7460		
Pertes sur les titres de participations et parts dans les entreprises liées #AB6460		
Résultat de l'exploitation courante	-1 412	1 367

COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

	2014	2013
Chiffre d'affaires	68 962	69 874
Autres produits d'exploitation	256	375
Achats consommés	47 676	50 659
Charges de personnels (y compris la participation des salariés)	20 567	20 384
Autres charges d'exploitation	1 012	861
Impôts et taxes	2 446	2 619
DAP	1 078	1 420
RAP	1 007	1 893
Résultat d'exploitation	-2 554	-3 801
Charges et produits financiers	368	348
Résultat de l'exploitation courante	-2 186	-3 453
Charges et produits exceptionnels	-7 927	331
Résultat net des Autres Activités	-10 113	-3 123

CONTRIBUTIONS AU CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINE

ENTITES ASSURANCE	Cotisations acquises Non Vie	Cotisations acquises Vie	Total des cotisations acquises - SOCIAL	Eliminations Intragroupe et autres retraitements	TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE COMBINE
HUMANIS PREVOYANCE	1 969 702	474 279	2 443 981	-26 555	2 417 426
IPSEC PREVOYANCE	148 527	28 611	177 138	-622	176 516
MUTUELLE HUMANIS NATIONALE	156 355	561	156 916	-2 472	154 444
RADIANCE GROUPE HUMANIS GRAND EST	79 232	138	79 371	-684	78 686
MUTUELLE RENAULT	58 700	0	58 700	0	58 700
RADIANCE GROUPE HUMANIS OUEST	57 649	0	57 649	0	57 650
R2E	0	114 021	114 021	-57 011	57 011
RADIANCE GROUPE HUMANIS	22 339	12 113	34 452	-11 082	23 369
ETIKA	12 979	5 488	18 467	0	18 467
WELCARE	16 836	0	16 836	-6 541	10 295
MUTUELLE LATECOERE	2 472	0	2 472	0	2 472
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE	2 524 791	635 211	3 160 002	-104 967	3 055 035

ENTITES ACTIVITE BANCAIRE			Total du chiffre d'affaires - SOCIAL	Eliminations Intragroupe et autres retraitements	TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES ACTIVITE BANCAIRE COMBINE
INTERFI			2 778	-1 894	884
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ACTIVITE BANCAIRE			2 778	-1 894	884

ENTITES AUTRES ACTIVITES			Total du chiffre d'affaires - SOCIAL	Eliminations Intragroupe et autres retraitements	TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES AUTRES ACTIVITES COMBINE
HUMANIS GESTION D'ACTIFS			34 641	-1 818	32 823
SOPRESA			20 026	0	20 026
INTEREXPANSION FONGEPAR			21 263	-11 474	9 789
HUMANIS PARTENAIRE			3 243	-651	2 592
HUMANIS SERVICES			3 444	-1 462	1 983
VH CONSEIL			1 054	0	1 054
PLUS FM MULTIMEDIA			476	-84	391
HUMANIS FORMATION			304	0	304
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES AUTRES ACTIVITES			84 451	-15 489	68 962

TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINE			3 247 231	-122 350	3 124 881
----------------------------------	--	--	-----------	----------	-----------

6 - AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2014	2013
Charges de personnel	219 749	205 260
Total de l' Effectif	3 293	3 151
Effectif moyen Cadres	965	880
Effectif moyen Non Cadres	2 328	2 271

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2014 s'élève à 1 416 k€.

Par ailleurs, il n'y pas eu d'honoraires au titre de conseils ou prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.



3.4 Vote de la résolution sur les comptes combinés de l'exercice 2014



4. Non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes dont le mandat vient à échéance en 2015



5. Autorisation d'émission de titres subordonnés

Humanis Prévoyance
Autorisation d'émission de titres subordonnés

Assemblée générale du 30 juin 2015

Pourquoi une émission de titres subordonnés pour Humanis Prévoyance ?

► Humanis Prévoyance a franchi des étapes importantes au cours des deux dernières années :

- L'activité santé prévoyance a remporté de beaux succès commerciaux tout en menant une politique continue de redressement de ses marges, qui va se poursuivre et continuera de produire ses effets dans les années à venir ;
- La construction opérationnelle de Humanis Prévoyance avance ; 2015 en sera une année majeure, avec le renforcement, demandé par l'ACPR, des fonctions de contrôle interne, la création de la direction de la gestion courtée et déléguée, la mise en place d'un dispositif commercial adapté à la généralisation de la complémentaire santé et cohérent avec le potentiel de développement de l'entreprise, la fin des migrations Pléiade ;
- Ces bases solides permettent, avec l'adoption du programme d'efficacité et de compétitivité qui sera mis en œuvre dès 2016, de viser un niveau de résultat cohérent avec la politique de développement maîtrisé de ses activités choisie par Humanis Prévoyance.

► **En renforçant ses fonds propres dans des conditions particulièrement avantageuses, Humanis Prévoyance a aujourd'hui la possibilité de consolider ces succès et de faire face dans de bonnes conditions au nouvel environnement de ses activités qui résulte**

- du passage à Solvabilité 2,
- des modifications réglementaires qui transforment le métier de la complémentaire santé,
- de la baisse des taux.

► **L'émission proposée bénéficiera :**

- des nouvelles règles prudentielles permettent d'émettre des titres subordonnés reconnus comme constituant des fonds propres dans des conditions très favorables ;
- des taux actuellement très bas sur ce type d'émissions (moins de 5 %, soit moins de 2,75% après remplacement des fonds et impôts) rendent possible un renforcement important - de l'ordre de 35% pour une émission de 250 M€ - du ratio de solvabilité à un coût très modéré (moins de 7 M€) ;

- ce renforcement des fonds propres permettra de compenser largement l'impact négatif des taux bas sur le ratio S2 du groupe, et d'adopter une allocation d'actifs moins pénalisante que celle qu'imposerait un ratio trop faible ; cette meilleure diversification de nos placements nous aidera à rester compétitifs ;
- beaucoup de nos concurrents ont utilisé cette opportunité afin d'afficher des ratios S2 solides. Humanis Prévoyance a intérêt, pour continuer à être attractif dans un marché de plus en plus concurrentiel, à afficher un ratio S2 élevé pour renforcer la confiance dont bénéficie le groupe, clé pour son développement ;
- le renforcement de ses fonds propres contribuera ainsi à faire d'Humanis Prévoyance un acteur solide et reconnu, et du groupe Humanis dans son ensemble un partenaire attractif à un moment où le mouvement de concentration du secteur va continuer à vive allure.

Saisir cette opportunité sera un atout important dans la construction de "Humanis en grand", et aidera à atteindre les objectifs que s'est fixés le groupe lors de sa création : reconstitution de ses fonds propres, développement solide et durable.

- ▶ Le segment de la dette subordonnée émise par des assureurs a connu un flux nourri d'émissions en 2014. Plusieurs signatures françaises - CNP Assurances , Groupama, Crédit Agricole Assurances, Macif, Scor ou encore Coface - ont levé des titres subordonnés éligibles en fonds propres auprès des investisseurs profitant des conditions avantageuses offertes par les marchés.
- ▶ **AG2R La Mondiale a eu recours à plusieurs reprises à des émissions de titres subordonnés :**
 - Avril 2013 : émission de 331,7 M€ au taux de 6,75%
 - Décembre 2014 : émission de 768 M€ au taux de 5,05%
- ▶ **Les banques nous indiquent qu'une dizaine d'opérations similaires sont en cours ou en préparation**